L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1298 - VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



DOSSIER SPÉCIAL ÉQUIPEMENT DE TRAITE



Double quai • Robot • Rotative

Côte d'Or

› Récolte de maïs

Un sentiment de déjà vu



Nièvre

› Contrôles de l'administration

Le «ras-le-bol»



Yonne

› Bligny-en-Othe

Les cultures dérobées en test







▸Sommaire

Côte d'Or
04 • Concours Bovins: Le reflet de la conjoncture
05 • Session de la Chambre: Passer de la crise à la rupture
06 • Élevages allaitants: Ils vont retrouver leur toit
07 • Pointage: Liernais au dessus du lot
08 • Cultures de maïs: Un sentiment de déjà vu
Nièvre
09 • Luzy: L'affluence des grands jours à la Grande halle
10 • Session budgétaire de la Chambre d'agriculture: *«Plus on partage la détresse, moins on nous écoute !»*
11 • Rencontres CER France Alliance Centre: 2014 est «une très mauvaise année »
12 • Contrôles de l'administration: Le «ras-le-bol» de Jérôme Gauthier
Yonne
13 • Cultures: Le choix entre un bon engrais vert et une mauvaise culture dérobée
14 • Cavap: Bientôt un silo portuaire à Montereau
15 • Interview du préfet Le Deun: *«De belles rencontres…»*
16 • Conseil général: Neige et verglas peuvent arriver !
Bourgogne et ailleurs
17 • Maisons familiales et rurales: Les jeunes prennent leur pass pour l'Europe
Dossier
18 • Spécial matériels de traite
Filières
22 • Élevage Ovins bio: Une forte diversité des résultats techniques et économiques
Infos Services
23 • Économie & Gestion
25 • Firmes & machinisme
26 • Analyses et tendances
28 • Petites annonces
30 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

315 milliards pour la relance de l'investissement en Europe

Le pari de Jean-Claude Juncker

Jean-Claude Juncker, président de la nouvelle commission européenne a dévoilé mercredi dernier sa stratégie de relance de l'économie européenne, en panne après des années de crise. Ce plan prévoit de créer jusqu'à 1,3 millions d'emplois supplémentaires d'ici la fin de 2017 et d'ajouter 300 à 400 milliards de PIB à la richesse de l'Union européenne, soit 2,3% de croissance en plus.

L'instrument c'est un nouveau fonds : le fonds européen pour les instruments stratégiques (FEIS), placé sous le contrôle de la Commission européenne et confié à la Banque européenne pour l'investissement (BEI), les deux assumant le risque puisque les 21 milliards de fonds publics européens déjà programmés viennent d'une part (16 milliards) directement du budget de l'Union européenne (dont la moitié en capital) et d'autre part, 5 milliards de la BEI. Cette mise de fonds devrait attirer et garantir les 315 milliards d'investissements privés visés, sans engagement budgétaire des Etats, donc en ayant recours ni au déficit, ni à la dette.

«C'est le plus gros effort récent entrepris par l'Europe pour l'investissement. Pour chaque euro mis dans ce programme, on va générer 15 euros pour la recherche et développement ou les infrastructures» a précisé Jean-Claude Juncker. Et de fait, les financement iraient en priorité à des projets d'infrastructures énergétique, numérique ou de transport.

▸ à noter

Réunions d'hiver grandes cultures

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne, Arvalis - Institut du Végétal et le Cetiom organisent leurs réunions d'hiver, à l'attention des agriculteurs.
Conduite de culture, nouvelles cultures, nouveaux engrais... ces réunions d'information permettront à chacun de faire les bons choix.
Les sujets abordés concerneront entre autres: les intrants à utiliser au printemps prochain, l'actualité fongicides céréales et colza.Un temps sera consacré à la fertilisation azotée.
• 1/12 : Saint-Germain-du-bois, de 13h30 à 17h15, salle du cinéma.
• 2/12 : Auxerre, de 9h30 à 17h, à l'Amphithéâtre de la Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des Travaux publics, 3, rue de l'Ocrerie.
• 3/12 : Varois-et-Chaignot, de 9h30 à 17h, à la salle polyvalente.
• 5/12 : Montbard, de 9h30 à 17h, à la salle de la MJC André Malraux, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Pour plus de détails : www.bourgogne.chambagri.fr

▸PRI info

Côte d'Or Il souhaite s'installer…

Jean-Michel, agé de 55 ans, marié , et père de 2 enfants majeurs, est actuellement salarié dans un organisme bancaire . Il a suivi et validé un BPREA en 2014 pour préparer au mieux son projet de reconversion dans le domaine agricole. Originaire du milieu rural, il a travaillé de façon saisonnière sur différentes exploitations. Passionné par les chevaux, il souhaiterait s'installer en créant une structure équestre orientée vers la pension et l'élevage de chevaux. Pour cela, il recherche en Côte-d'Or, un bâtiment agricole et 5 ha minimum de prés. Renseignements : C. Garnier-Penning 03 80 68 67 85.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État).
Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Formation «Bâtir et faire fonctionner sa société»

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé amènent de nouveaux questionnements : évaluation et répartition de capital, équilibre patrimoine privé / professionnel, partage des décisions… Comment s'organiser au mieux pour satisfaire tous les associés ? La formation « Bâtir et faire fonctionner sa société » s'adresse à toute personne qui crée une société civile agricole (GAEC, EARL, SCEA…), qui entre dans une société existante ou qui un(e) nouvel(le) associé(e). Elle aura lieu les 2 et 9 décembre prochains. Information auprès de Céline Leliard, juriste à la Chambre d'agriculture de Saône et Loire : 03 85 29 56 72.

Yonne Le Point Info Installation : votre premier contact

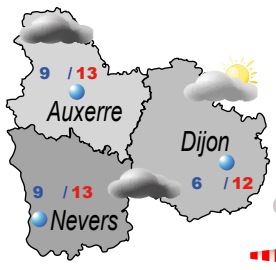
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Info Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 28 novembre au 7 décembre

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 28 Novembre

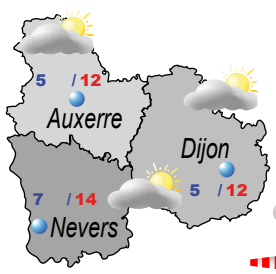


Couvert
Ce vendredi se déroulera sous un ciel couvert et de rares éclaircies. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Est-Sud-Est 30 km/h

St J. de la Marche
Soleil : 08:10 - 17:00
Lune : 12:40 - 23:46

Samedi 29 Novembre

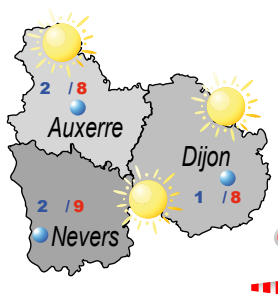


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Saturnin
Soleil : 08:11 - 16:59
Lune : 13:12 - N.C.

Dimanche 30 Novembre



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce pour ce dimanche. Les températures seront en baisse et les vents modérés.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St André
Soleil : 08:12 - 16:58
Lune : 13:43 - 00:59

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Décembre :

Un ciel nuageux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 0 à 3 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

Jeudi 4 au Dimanche 7 Décembre :

Quelques nuageux et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini. : -5 à 2 °C T° maxi. : 2 à 4 °C

▸ clin d'œil



Session de la Chambre régionale d'agriculture

«Maintenir la qualité d'un dialogue exigeant»

La dernière session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne a vu pour la première fois la participation du préfet de Région Eric Delzant et la présentation du nouveau DRAAF, Vincent Favrichon. L'occasion pour le préfet de Région de faire le tour des sujets qui fâchent et d'affirmer sa volonté de *«maintenir la qualité d'un dialogue exigeant»* entre les Pouvoirs publics et la profession agricole.



Vincent Favrichon, nouveau directeur de la Draaf et Éric Delzant, préfet de la Région Bourgogne.

L'un est là depuis juillet et a donc pu prendre la mesure du tissu agricole régional et l'autre vient d'être nommé... Éric Delzant, préfet de la Région Bourgogne et Vincent Favrichon, nouveau patron de la direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), ont assisté à la dernière session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne. L'occasion pour l'institution de faire le point de la situation de l'agriculture et de la viticulture régionales, sérieusement malmenées, l'une par une moisson calamiteuse sur fond de réforme de la Pac stressante pour toutes les productions et l'autre, tout aussi sérieusement impactée par trois petites récoltes en quatre campagnes.

Sans perspectives... le moral n'y est pas !

Difficile dans ce contexte hors norme, alors que toutes les filières sont en crise au même moment, de garder le moral et c'est justement sur ce point que le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, a insisté : *«au-delà des seules questions économiques, c'est bien sa grande détresse que le monde agricole a voulu exprimer par la journée de mobilisation du 5 novembre. Le moral n'y est pas et, sans vouloir assombrir le tableau, les agriculteurs sont en manque de repères, de perspectives, quant à leur fonction, leur rôle... Ce questionnement sans réponse à ce jour nourrit le malaise agricole»*. Cette crise conjoncturelle s'amplifie d'une évolution structurelle alors que 2014 devait être *«une année charnière»* entre l'ancienne et la nouvelle PAC. Une année de transition, qui a vu se multiplier les ratages et les maladresses en termes de décisions comme d'arbitrages. *«Au 1er janvier 2015»* s'ouvre une nouvelle période *«extrêmement inconfortable pour les agriculteurs qui désespèrent d'obtenir des réponses à leurs questions»*. Au terme d'une année de transition, *«rien n'est tout-à-fait défini»* insiste le président de la Chambre régionale d'agriculture qui dénonce au passage quelques *«bricolages et une politique de l'à peu près sur certains sujets»*. Et le sort qui est fait aux finances des Chambres d'agriculture va aussi obliger à revoir certaines actions à la baisse, *«c'est une difficulté supplémentaire, alors que nous devons être sur tous les fronts»* insiste Christian Decerle.

Une révolution fonctionnelle et culturelle

Sans botter en touche, Jacques Rebillard, représentant François Patriat au nom du Conseil régional, veut conserver *«une vision optimiste de la situation»*, tout en ayant conscience que la nouvelle gestion des fonds européens en général et du Feader en particulier, représente pour la Région comme pour ses partenaires, *«une révolution culturelle et fonctionnelle»* dans le cadre d'une démarche *«très encadrée au plan européen»*. Pour accompagner ce changement important et améliorer les échanges entre les Pouvoirs publics et l'agriculture, la Région mise sur la participation et la collaboration au sein des comités régionaux. La Région s'oriente aussi vers une gestion plus planifiée sous forme de *«grands plans»* : plan protéines végétales, plan lait, plan engraissement, plan installation... permettant de concilier développement agricole, attentes sociétales, durabilité des systèmes et performance économique.

Des contrôles limités *«à ce qui est nécessaire...»*

Pour sa première intervention à la Chambre d'agriculture de Bourgogne, Éric Delzant s'est déclaré *«sensible et attentif à la situation»*. Il s'est voulu rassurant, quant à sa capacité à comprendre certaines détresses, tant *«l'inquiétude et parfois la désespérance sont palpables»*. Mais il a replacé aussi son action et sa responsabilité dans le cadre de celles d'un représentant d'un État dont la situation est elle-même difficile et dont les marges de manœuvre financières sont drastiquement limitées. Toutefois, même dans ce contexte peu favorable, il a rappelé que certaines des revendications émises par la profession agricole avaient soit déjà été satisfaites, soit étaient en passe de l'être, en évoquant au passage les engagements du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll sur la politique de l'installation, l'origine France dans la restauration collective, la gestion des risques et son versant assurantiel...

Et les contrôles ? Point d'actualité particulièrement «*chaud*» dans la Nièvre, les contrôles (*«plutôt dans leur version emballage que contenu»* comme l'a indiqué Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) ont fait l'objet d'échanges particulièrement nourris. Le préfet de Région a spécifié qu'il avait demandé que *«les contrôles soient limités à ce qui est nécessaire»* et que serait dressé un état des lieux des pratiques et du suivi des procédures. Un comité sera régulièrement réuni à cette fin en Bourgogne. Ces mesures étant destinées à améliorer le niveau d'acceptabilité des contrôles, Éric Delzant est resté ferme sur le fond : *«la position de refus des contrôles est intenable, car ces contrôles sont liés au versement des aides Pac»*. Ceci étant réaffirmé, il s'agit maintenant de *«prendre le temps de la discussion»*. Concernant l'extension des zones vulnérables, dans le cadre de la directive nitrates, le préfet a reconnu la complexité actuelle de la situation et indiqué que *«le travail en cours devrait permettre une réduction sensible du zonage»*, étant entendu que *«tout sera mis en œuvre pour réduire les investissements»* sur ce point précis, comme sur d'autres sujets de contestation.

En conclusion, Éric Delzant a insisté sur l'importance *«dans cette conjoncture difficile, de maintenir la qualité d'un dialogue exigeant et de poursuivre la discussion sur tous les sujets qui le méritent et qui vont dans le sens du développement de la région»*.

ANNE-MARIE KLEIN

► Agenda

02/12 Voyage dans l'imaginaire des céréales

Le 2 décembre prochain à 19h, Passion Céréales invite six personnalités à exposer leurs souvenirs ou leurs liens affectifs avec les céréales et les produits céréaliers, au centre d'art le Consortium de Dijon. Ce voyage dans l'imaginaire des céréales se déroulera en compagnie de Sylvie Bonnard (Mulot et Petitjean), Jean-Jacques Boutaud (sémiologue de l'alimentation), Anne Cazor (gastronomie moléculaire), Jean-Michel Lorrain (La Côte Saint-Jacques), Marc Patriat (Passion Céréales), Franck Pinay-Rabaroust (Atabula). Un parcours gastronomique prolongera les échanges. Evénement ouvert dans la limite des places disponibles et sur inscription. Information et inscription : http://imaginaire.passioncereales.fr/dijon2014



Concours Bovins

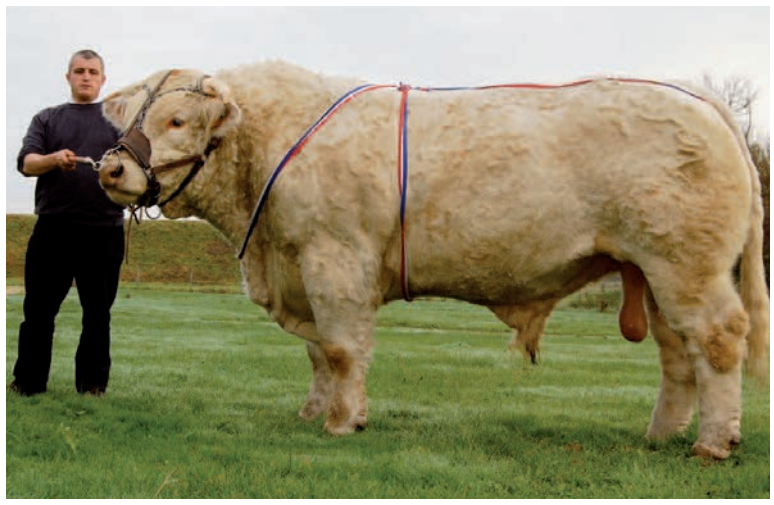
Le reflet de la conjoncture

L'affluence et les ventes du concours charolais de Semur-en-Auxois ont suivi la tendance nationale.

Deux-cents bovins, quarante exposants et *«quelques»* ventes difficiles à recenser le jour J. Voici, en chiffres, ce que l'on retiendra de la 55ème édition du concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois. *«C'est, hélas, le reflet de la conjoncture. Personnellement, je souhaiterais vraiment que les efforts des éleveurs soient récompensés à leur juste valeur, avec des ventes plus importantes aussi bien en quantité qu'en niveau de prix»* confie Jean-Luc Baudot, le président du comité d'agriculture de Semur. Le Côte d'orien préfère retenir le positif de cette édition: *«notre rendez-vous a encore été au top en ce qui concerne la fréquentation des visiteurs, professionnels ou non. La restauration, l'ambiance, l'organisation, le travail de la Ville de Semur et tous nos autres soutiens attirent et contribuent à la réussite de ce concours»*. Jean-Luc Baudot adresse un clin d'oeil à la qualité des animaux présents : *«le haut niveau était là. Il y en a au moins trois qui méritent largement leur place au prochain salon international de l'agriculture. Je pense notamment à la génisse de Vincent Froidurot, à la vache de François Lucand et au taureau d'Adrien Ménétrier»*.

AURÉLIEN GENEST

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook



L'EARL Ménétrier Parizot (Avosnes, canton de Vitteaux) remporte le grand prix d'honneur mâle adulte avec Harrison, prix d'honneur veau il y a deux ans à ce même concours.



Coup double pour François Lucand (Molphey, canton de Saulieu) avec Douve, grand prix d'honneur femelle adulte et Escudo, prix d'honneur mâle adulte.



Le tiercé dans l'ordre dans les prix d'honneur jeunes mâles était le suivant : 1) EARL Bolatre Jean-Louis (Liernais, au centre), 2) EARL Godot Eric (Pouilly-en-Auxois, à droite), 3) EARL Froidurot Vincent (Jours-lès-Baigneux).



Comme au concours de l'Auxois Sud le mois dernier, l'EARL Renon (Lacour d'Arcenay, canton de Précy-sous-Thil) repart avec le trophée viande.



Pascale Froidurot (Jours-lès-Baigneux) avec Indiana, prix d'honneur femelle junior.



L'EARL Touillon Moiron (Nièvre) remporte le prix d'honneur jeune femelle avec Joconde.

Palmarès

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâle junior : EARL Ménétrier Parizot, prix d'honneur mâle adulte : François Lucand, grand prix d'honneur mâle adulte : EARL Ménétrier Parizot, prix d'honneur femelle junior : EARL Froidurot Vincent, prix d'honneur femelle adulte : François Lucand, grand prix d'honneur femelle adulte : François Lucand, prix d'honneur jeune mâle : 1) EARL Bolatre Jean-Louis, 2) EARL Godot Eric, 3) EARL Froidurot Vincent, prix d'honneur jeune femelle : EARL Touillon Moiron, prix d'ensemble femelle de l'année : 1) Gaec des Granges de Vesvres, 2) Cédric Tainturier, prix d'ensemble jeunes mâles élevages faible effectif : 1) EARL Godot Eric, 2) EARL Froidurot Vincent, 3) Gaec Saint-Roch, 4) EARL Lechenault Yves, prix d'ensemble jeunes mâles élevages fort effectif : 1) Gaec Cadoux père et fils, 2) EARL Gabory, 3) Gaec Virely, 4) Gaec Baudot Elevage, super prix d'ensemble : EARL Godot Eric, prix de famille par le père : Gaec Lechenault frères, trophée viande : EARL Renon, prix Ajec : EARL Froidurot Vincent, prix Bourgogne jeune mâle : Gaec Virely, prix Bourgogne jeune femelle : Cédric Tainturier, prix Bourgogne femelle adulte : François Lucand, prix Bourgogne mâle adulte : EARL Menetrier Parizot et EARL Bolatre Jean-Louis.

Premiers prix de section

Veaux mâles nés le 11/11/2013 : Gaec Lechenault frères, du 2/12/13 au 6/12/13 : SCEA Riotte Schrapfer et Gaec Cadoux, du 6/12/13 au 11/12/13 : Laurent Choubley et EARL Froidurot, du 12/12/13 au 17/12/13 : EARL Godot Eric (2), du 17/12/13 au 21/12/13 : Gaec des Fontaines et SCEA Riotte Schrapfer, du 22/12/13 au 27/12/13 : Gaec Virely et Gaec Cadoux, du 28/12/13 au 01/01/14 : EARL Bolatre Jean-Louis et Gaec Saint-Roch, du 2/01/14 au 9/01/14 : Gaec Virely et EARL Bolatre Jean-Louis, du 9/01/14 au 19/01/14 : Gaec Cadoux (2), du 19/01/14 au 16/02/14 : Gaec Lechenault frères et Laurent Choubley, du 18/02/14 au 10/03/14 : Gaec Cadoux et Gaec Saint-Roch, du 13/03/14 au 30/03/14 : Gaec Virely et Gaec des Fontaines, du 02/04/14 au 10/06/14 : Gaec Cadoux et EARL Froidurot.

Femelles nées du 3/12/13 au 17/12/13 : Gaec des Granges de Vesvres, du 22/12/13 au 7/01/14 : EARL Touillon Moiron, du 15/02014 au 20/04/14 : EARL Froidurot, du 2/12/12 au 24/03/13: EARL Froidurot Vincent, vaches adultes : EARL Guenot Nicolas, nées du 31/12/2005 au 10/12/2010 : François Lucand

Taureaux nés du 2/12/12 au 23/03/13 : François Lucand, du 8/12/2011 au 31/05/12 : EARL Menetrier Parizot et EARL de Beaumont, du 4/01/09 au 4/04/11 : François Lucand.

Session de la Chambre d'Agriculture

Passer de la crise à la rupture

Afin d'alimenter la réflexion sur les perspectives d'adaptation des exploitations agricoles, la Chambre d'agriculture a invité Jean-Luc Theuret, président des Centres de gestions agréés.



Jean-Luc Theuret, expert comptable et président de la fédération des Centre de gestion, est intervenu durant la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

«Nous ne sommes pas en crise !» L'intervention de Jean-Luc Theuret démarre sur les chapeaux de roues. L'expert-comptable et président de la FCGAA (Fédération des centres de gestions agréés agricoles) était invité, lors de sa dernière session, par les membres de la Chambre d'agriculture de Côté d'Or. Son intervention consistait à présenter les perspectives d'adaptation face à la situation économique des exploitations agricoles. Une réflexion engagée par les élus de la Chambre dès la session de septembre dernier.

En avant-propos, Jean-Luc Theuret a donc voulu définir la notion de crise. *«Qu'est-ce qu'une crise ? Il s'agit du dérèglement d'un système qui, une fois traité, permettra de retrouver un fonctionnement normal. Comme avant!»*

Pour l'expert-comptable, nous ne somme plus dans cette logique. *«Rien ne sera plus jamais comme avant! Le monde connaît aujourd'hui une situation de rupture, une véritable mutation. A l'instar de ce qu'elle a connu dans les années 50, l'agriculture devra donc réussir cette mutation... jusqu'à la prochaine rupture»*.

Les composants de la rupture actuelle sont nombreux (évolutions technologiques, temps d'accès à l'information, déplacement des centres de décision, modification des rapports de forces...) et entraînent des conséquence multiples mais surtout rapides. D'où la nécessité pour l'agriculture d'en prendre conscience.

Pour illustrer son discours, Jean-Luc Theuret n'a pas hésité à citer Charles Darwin : *«Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements»*.

Oublier le bonnes recettes du passé

L'exposé de Jean-Luc Theuret ne présente pas de solution unique miracle. Il propose plutôt des pistes à étudier et à adapter à chaque situation. Au travers de plusieurs exemples d'expériences réussies, l'expert-comptable a su éveiller l'intérêt et la curiosité de son auditoire. Point commun, tous les acteurs ont su analyser et adapter les facteurs qui ont permis le succès. Parmi ces facteurs, il faut souligner l'importance des aspects recherche, développement et marketing. Une notion qui semble bien souvent trop peu utilisée dans les filières agricoles et pourtant essentielle si l'on veut positionner son produit sur un marché.

Dans le secteur de la viande bovine par exemple, l'intervenant citait une journaliste britannique qui écrivait : *«la viande française d'aujourd'hui n'est pas bonne»* sous entendu *«La viande française ne satisfait plus nos critères de goût»*. Une anecdote qui plaide en faveur d'une véritable réflexion sur la mono politique de la race à viande (la charolaise) dont le potentiel génétique risque de ne pas apporter les avantages concurrentiels nécessaires. *«Nous pouvons, selon nos critères, avoir la meilleure viande, encore faut-il la vendre correctement!»*

Des opportunités à saisir et à construire

L'agriculture va devoir engager une véritable reconquête. Un défi pour lesquels elle possède les outils, à condition toutefois de lever les freins. *«La réussite passera par l'acceptation de la rupture, la nécessaire prise de risque. Cela implique donc des porteurs de projets multiples et engagés, des politiques ambitieuses et courageuses et une adhésion forte de tous les acteurs. En dehors de l'habitude, la fatalité et la peur, rien ne vous empêche de bâtir un bel avenir ! »* Et Jean-Luc Theuret de conclure avec une citation de Winston Churchill : *«Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté»*.

FD

Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Nous ne signerons pas de chèque en blanc

Depuis mi-octobre, la consultation institutionnelle du projet de prise en considération du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne est lancée. Les réunions locales organisées par le GIP n'apportent pas les réponses attendues par la profession agricole. C'est pourquoi, FDSEA et JA continuent de sensibiliser les citoyens.

Parc = Maire sans pouvoir ?
Parc = Moins de liberté ?
Parc = Plus de contraintes ?
Parc = dictature ?
Ici, zone martyre ?

Condensé de questions pour lesquelles les citoyens du territoire du futur Parc National n'ont toujours pas de réponses fiables et concrètes, alors que nous sommes à quelques jours de la fin de la consultation institutionnelle du rapport de prise en considération du projet de Parc National. FDSEA et JA attendaient beaucoup des réunions communales organisées par le GIP pour obtenir des réponses transparentes aux nombreuses interrogations des habitants et permettre aux communes de délibérer en toute connaissance de cause.

Force est de constater que beaucoup de ces interrogations sont restées sans réponses ou évasives. Pire, lorsque les questions se faisaient trop nombreuses, elles provoquaient l'irritation des décideurs du GIP ! Étonnant pour un projet qui doit, au moins sur le papier, obtenir l'adhésion de tous les habitants et de tous les acteurs économiques du territoire concernés ! Étonnant pour un projet qui s'inscrit dans un cadre national et qui doit bénéficier de l'expérience acquise sur 10 autres Parcs Nationaux ! Étonnant pour une équipe dirigeante rompue à cet exercice de création d'un Parc National !

Cette attitude cacherait-elle au final la mise en place d'un parc aux finalités moins vertueuses que celles annoncées ? *«Étant baladés à travers bois et sous-bois»* depuis des mois, FDSEA et JA s'interrogent sérieusement. C'est pourquoi, les panneaux des communes de la zone de cœur vont être recouverts de messages à destination de tous les habitants dans un seul et unique objectif : En tant que citoyens et acteurs de nos territoires, ne signons pas de chèque en blanc !

Obtenons toutes les réponses à nos questions, avant de voter le rapport de prise en considération ! Cette action menée par FDSEA et JA s'inscrit dans le respect des biens et personnes, sans aucune menace d'ordre morale ou physique.

Elle est mise en place en toute transparence, comme les précédentes actions syndicales (le 15 Juin à Saint-Germain-le-Rocheux, 04 Août à Chalmessin, 30 septembre à Montigny-sur-Aube).

COMMUNIQUÉ FDSEA-JA





▸ Agenda

3-12 : assemblée de section Cerfrance BFC

Cerfrance BFC organise ses assemblées de section au cours desquelles seront désignés les délégués de section. Côté information, les conseillers d'entreprise et juristes présenteront les sujets suivants : Pac 2014 – 2020 : passer des DPU aux DPB, sous quelles conditions ? Loi d'avenir : des enjeux importants (Gaec, contrôle des structures, fermages, Safer). Cette présentation sera complétée par les chiffres de la campagne 2014. Rendez-vous à Saint-Apollinaire mercredi 3 décembre à 15 h (Cerfrance BFC – 13 rue François Mitterrand).

01-12 /08-12 : assemblées cantonales du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or poursuit sa série d'assemblées cantonales. Les prochains rendez-vous : Pouilly-en-Auxois (lundi 1er décembre à 9h30, salle polyvalente salle 406), Bligny-sur-Ouche (mardi 2 décembre à 9h30 à la mairie de Bligny), Arnay-le-Duc (mardi 2 décembre à 14h30, salle des fêtes à Saint-Prix), Nolay (mercredi 3 décembre à 9h30, salle du conseil municipal à Nolay), Beaune, Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges (mercredi 3 décembre à 14h30, coopérative Bourgogne du Sud, 41 route de Seurre à Beaune), Semur-en-Auxois (jeudi 4 décembre à 9h30, salle Logis du Roy, rue piétonne à Semur), Précy (jeudi 4 décembre à 14h30, salle de la mairie à Précy), Sombernon (vendredi 5 décembre à 9h30, restaurant Le Spuller à Sombernon),Fontaine-Française (lundi 8 décembre à 14h, salle de la mairie à Fontaine). A l'ordre du jour : activités et bilan financier pour la dernière campagne, présentés par le président cantonal, bilan sanitaire 2013-2014 en Côte d'Or et du canton, présenté par les services vétérinaires, détail des mesures concernant les prophylaxies 2014-2015 en Côte d'Or, en particulier sur la tuberculose bovine, présenté par les services vétérinaires, cotisations et tarifs de prophylaxie, fonds de mutualisation sanitaire (FMS) et Fonds National agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE), bilan IBR départemental et cantonal, BVD : point sur les différentes stratégies retenues par certaines régions pour aller vers l'éradication,p oint sur les autres actions du GDS (lutte contre les campagnols, Formations, Caisse Coup Dur, etc.), questions diverses.

Élevages allaitants

Ils vont retrouver leur toit

Un agriculteur du canton de Bligny-sur-Ouche rentre ses bovins cette fin de semaine.



Fabien Mignotte possède plusieurs Aubrac, en plus de ses Charolaises.

C'est l'heure de la rentrée pour les troupeaux de Côte d'Or. «*C'est déjà bien entamé par endroits et les vêlages ont commencé*» indique Édouard Benayas, conseiller à la Chambre d'agriculture. A Thorey-sur-Ouche, Fabien Mignotte prépare cette opération depuis un petit moment : «*Mon père et moi avons rapproché les animaux dans des pâtures proches de l'exploitation pour plus de facilités. Depuis plusieurs jours, nous faisons de la place en enlevant le matériel que nous avons laissé cet été. Comme tous les ans, c'est la routine*». La centaine de vaches charolaises retrouveront leur toit ces prochaines heures, si ce n'est pas déjà fait. Une quarantaine de vêlages vont s'effectuer dans la foulée, une deuxième «*session*» étant programmée pour le mois de janvier. «*L'apport de taureaux plus osseux avec moins de viande devrait limiter les complications et les césariennes*» espère le Côte d'Orien de 33 ans. Ces facilités de vêlage sont d'ailleurs très recherchées par Fabien Mignotte qui a investi l'an passé dans un petit troupeau de race Aubrac : «*mes parents étaient en vacances en Aveyron et avaient assisté à un concours dédié à cette race. Ils ne m'en avaient dit que du bien. En lisant la presse agricole, l'Aubrac m'intéressait de plus en plus. Je suis moi-même parti en Aveyron me donner une idée un peu plus concrète. Un jour, je suis tombé sur une annonce Agriaffaires et j'ai décidé de me lancer. Je me suis procuré huit vaches et un taureau. Les résultats sont pour l'instant à la hauteur de mes attentes. A vrai dire, je n'ai eu qu'à les baguer... Les vaches ont fait chacune un veau et il n'y a eu aucun problème*». L'éleveur envisage d'agrandir son cheptel Aubrac dans les prochaines années si ses bonnes impressions venaient à se confirmer : «*c'est une race rustique, pouvant rester l'hiver dehors. Elles représentent un gain de temps important car il y a moins de surveillance. Elles mangent moins que des Charolaises et se contentent de peu. Avec une Pac revue à la baisse, ce sont des économies auxquelles je pense. Je vais elles-aussi les rentrer à la stabulation, mais uniquement dans le but de sevrer les veaux*».

AURÉLIEN GENEST

Sondage

Utilisent-ils les nouvelles technologies ?

Quinze éleveurs ont été sondés sur leurs stratégies de vente lors du concours charolais de Semur-en-Auxois.



Une photo prise de son smartphone peut être mise en ligne -aux yeux de tous- dans la seconde qui suit.

Les ventes sur internet se développent dans de nombreux domaines. Qu'en est-il de l'agriculture et de l'élevage en particulier ? D'après les résultats d'un petit sondage réalisé le 20 novembre à Semur-en-Auxois, le milieu agricole suit la même tendance. Sur quinze sélectionneurs charolais interrogés, sept ont déjà un site internet de leur propre élevage ou au moins une page Facebook dédiée à leur exploitation. Pascale Froidurot, dans le canton de Baigneux-les-Juifs, vient même de vendre un veau sans que l'acheteur ait vu l'animal «*pour de vrai*». François Lucand, à Molphey, envisage de créer un site très rapidement. Bernard Thibault, à Mimeure, souligne l'intérêt d'être en ligne pour accroître sa clientèle, pouvant venir d'autres pays que la France. La quasi-totalité des éleveurs interrogés (14) ont déjà immortalisé certains de leurs bovins sur leur ordinateur. Qu'en est-il de la vidéo ? «*Là, ça demande un peu plus de technique, ce n'est pas pour moi*» confie l'un d'eux. Les résultats du sondage approuvent ces derniers propos : aucun des éleveurs n'a déjà filmé ses bovins. Gérard Virely, à Epoisses, est proche de la retraite. En évoquant ces nouvelles techniques de vente, le Côte d'orien se dit à la fois «*réticent*» et «*confiant sous certaines conditions*» : «*J'ai déjà eu un bovin en ligne via Agriaffaires. J'ai vraiment été étonné par le nombre de visites. Oui, je pense que l'avenir du commerce passe aussi par internet. Cela dit, il faut que tout soit cadré. Facebook, par exemple, je m'en méfie beaucoup, on trouve tout et n'importe quoi. Surtout n'importe quoi !*». Thibault Malnoury à Recey-sur-Ource n'est pas encore adepte de ces nouvelles technologies : «*Je reconnais ne pas maîtriser totalement. Et cela doit demander beaucoup de temps pour actualiser les informations. Je ne pense pas que mettre une photo suffit à répondre à la demande du client potentiel. Internet peut sans doute aider, mais ma position aujourd'hui : rien ne vaut de venir sur une exploitation pour voir les animaux et échanger avec l'éleveur*».

AURÉLIEN GENEST

Pointage

Liernais au-dessus du lot

Trois jeunes de la MFR sont montés sur le podium de la finale départementale de jugement de bétail, en race charolaise.

Une trentaine d'élèves de classes de Seconde et Première de Quetigny, Châtillon et Liernais se sont affrontés le 20 novembre lors de la finale départementale de jugement de bétail. Cette épreuve se déroulait au milieu de professionnels, dans le cadre du concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois. Les étudiants devaient évaluer, entre autres critères, les développements musculaire et squelettique de deux vaches préalablement pointées par Laurène Porcheret, technicienne à Bovin Croissance. Les trois premiers du concours sont issus du même établissement scolaire : la maison familiale rurale de Liernais qui signe ici une très belle performance. Ses jeunes étaient déjà présents la veille de cette finale sous le hall de l'agriculture, afin d'aider les éleveurs dans la préparation de leurs animaux.

Horizons différents

Benoît Paupe, du département de Yonne, l'emporte devant Charlotte Allyot (Saône-et-Loire) et Julien Decloix (Saint-Martin-de-la-Mer dans le canton de Liernais). Une seule place étant qualificative pour la finale nationale, c'est donc à Benoît Paupe que reviendra l'honneur de défendre les couleurs de la Côte d'Or au prochain salon international de l'agriculture. Ce jeune homme de 20 ans, qui habite entre Quarré-les-Tombes et Avallon, n'en était pas à son premier coup d'essai en pointage: *«J'ai participé à une finale cantonale près de chez moi le samedi précédent. En me classant 7e sur 17, je me suis qualifié pour la finale départementale de l'Yonne»*. Charlotte Allyot, fille de viticulteurs près d'Autun, obtient elle aussi un très bon résultat avec sa seconde place, même si celle-ci ne lui permettra pas de se rendre à Paris. *«J'espérais une place dans le top 10, je suis donc satisfaite malgré tout»* commente la jeune fille de 17 ans, qui souhaite s'installer dans la filière ovine après ses trois années de Bac pro.

Rendez-vous le 8 janvier

Seul Côte d'orien du podium, Julien Decloix, 15 ans, avait déjà participé lui aussi à une épreuve de jugement de bétail : *«C'était cette année à Saulieu, dans l'espèce équine et dans la race Trait auxois. J'avais là aussi terminé troisième, sur une douzaine de participants»*. Après la race Simmental Française à la foire gastronomique de Dijon et le Charolais à Semur-en-Auxois, les étudiants du 21 auront rendez-vous une troisième et dernière fois le 8 janvier à Châtillon-sur-Seine pour la finale départementale dans les races Prim'Holstein, Brune et les espèces ovine et équine.

Aurélien Genest



▲ Benoît Paupe (au centre) remporte la finale devant Charlotte Allyot et Julien Decloix.



◀ Le CFA de Quetigny, la MFR de Liernais et le Legta La Barotte présentaient chacun une dizaine de participants.

Communication

Céréaliers en devenir

L'association La Ferme de JAnne propose un projet cultural aux écoles primaires.

La grande fête départementale de l'agriculture se déroulera en juin prochain au Parc de la Colombière à Dijon. Entre 50 000 et 100 000 personnes seront attendues à *«la ferme de JAnne»* qui impliquera -le réseau JA l'espère- tous les cantons de Côte d'Or. Un autre projet nommé *«Graines d'écolier»* va voir le jour en parallèle de ce grand événement. *«Nous voulons sensibiliser les scolaires sur le milieu agricole et la nature qui les entoure»* annonce Lucien Rocault, le président de la fête.

Avis aux maires

Un courrier vient d'être envoyé aux 706 maires du département. *«Nous leur proposons de faire le relais avec les écoles, leur rôle est primordial dans notre démarche»* indique Lucien Rocault. Les établissements scolaires qui souhaiteront participer recevront un kit de travail avec les informations pratiques et techniques nécessaires au bon développement des cultures de blé et d'orge choisies pour l'occasion. Des techniciens et/ou agriculteurs pourront se rendre dans les écoles pour aider les élèves dans leurs démarches et échanger sur l'agriculture. Les plantes de chaque établissement seront exposées à la fête départementale. Les plus belles cultures seront mises à l'honneur et une remise de prix sera organisée en présence des représentants d'instances agricoles et administratives du territoire (Conseil général, ville de Dijon, Chambre d'agriculture, coopératives...)



Les scolaires recevront le matériel nécessaire pour cultiver de l'orge et du blé.

Appel aux bénévoles

Les membres de l'organisation de la fête départementale se réunissent chaque semaine depuis deux mois. *«Différents pôles sont constitués, celui de la sécurité est de loin le plus urgent et le plus prenant»* mentionne le président de la fête. Plusieurs cantons du département se sont déjà investis dans l'opération. La tenue des assemblées cantonales JA permet de recruter du monde à chaque rendez-vous. Lucien Rocault et son équipe espèrent enregistrer de nouvelles venues ces prochaines semaines pour préparer la fête en amont et *«assurer le coup»* lors de la manifestation. Plus de 200 bénévoles seront nécessaires, le comité d'organisation invite toutes les bonnes âmes à se faire connaître. Renseignements : www.jeunesagriculteurs21.fr ou lafermedejanne@gmail.com.

Aurélien Genest



AGRIBAT CONCEPT
EMG
COBEFA
BULCKE
PORTES OUVERTES
Mardi 2 décembre à partir de 10h00
Gaec du PONT NEUF-MM Descaves-Dheu-Georget
52220 LOUZE
• Bâtiment bois lamellé collé de 55,00m x 54,00m
• 210 vaches laitières, logettes, caillebotis
• 3 robots de traite LELY A4
En partenariat avec LELY CENTER -LC Nancy
Contact : Martin FONCK - tél : 06 07 25 18 22
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com

▸ Formations

Mes P@rcelles Gérer son parcellaire et ses pratiques culturales
Faciliter sa traçabilité à l'aide de Mes p@rcelles et simplifier ses contraintes réglementaires liées à l'emploi de fertilisants et de produits phytosanitaires.
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 2 et 11 décembre à Châtillon Sur Seine
Public concerné : Tous les agriculteurs du département souhaitant se former et utiliser au quotidien internet Mes P@ rcelles Bourgogne.
Contact : Cathie Cuisin (Chambre d'agriculture de Côte d'Or) - 03 80 28 81 27 - cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre Agriculture de Côte d›Or) - 03 80 28 81 27 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Fertilisation foliaire et localisée
Maîtriser la fertilisation de ses cultures grâce aux engrais foliaires et aux techniques innovantes de localisation
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 4 décembre 2014 à Châtillon sur Seine
Public concerné : Polyculteurs et Polyculteurs - Eleveurs de Côte d'Or. Adapté à l›agriculture Conventionnelle. Ouvert à l'Agriculture Biologique
Contact : Damien Ronget (Chambre d'agriculture de Côte d'Or) - 03 80 91 06 76 - damien.ronget@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Pauline Allard(Chambre d'agriculture de Côte d'Or) - 03 80 91 06 76 -pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur secouriste du travail **Recyclage**
Maintenir et actualiser ses compétences pour intervenir efficacement en situation d'accident
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 5 décembre 2014 à Beaune
Public concerné : Tous publics
Responsable de stage : Aline Parize (Chambre d'agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur secouriste du travail **Initiation**
Savoir exécuter les gestes de premier secours et être acteur de la prévention dans son entreprise
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 11 décembre 2014 et 20 janvier 2015 à Beaune
Public concerné : Tous publics
Responsable de stage : Aline Parize (Chambre d'agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Cultures de maïs

Un sentiment de déjà vu

Avec des rendements corrects mais des prix au plus bas, la récolte de maïs se déroule dans le même état d'esprit que les moissons estivales. Le point également sur le colza et les céréales.


Frédéric Debroye évoque la baisse des prix.

«*Je l'aurais su, j'en aurais fait deux fois moins cette année… Du soja aurait été bien plus intéressant que du maïs. Dommage, je ne suis pas devin !*» fait remarquer Frédéric Debroye, agriculteur à Labruyère dans le canton de Seurre. Retardée à cause des 130 mm d'eau récemment tombés, effectuée dans des conditions difficiles avec des surcoûts en équipements matériels, sa récolte de 75 hectares de maïs n'est pourtant pas mauvaise avec des premiers rendements affichant 137 quintaux humides à l'hectare. «*Le problème est une nouvelle fois les prix. Ils sont de l'ordre de 120€/t. Nous avons perdu plus de 50€/t en un an*» ajoute le Côte d'orien qui relève la très bonne récolte de maïs aux États-Unis pour expliquer cette baisse. «*Ce résultat ne va pas arranger la situation déjà bien difficile des exploitations de notre département*» enchaîne Frédéric Debroye. Son soja, lui, a été récolté un mois plus tôt avec un rendement de 28q/ha au prix de 410€/t, lui qui est retombé aujourd'hui entre 300 et 350€/t.

Une grande hétérogénéité

Interrogé sur les cultures récemment implantées dans le département, Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture, dresse un état des lieux assez hétérogène : «*L'état végétatif du blé et de l'orge d'hiver est très variable selon les dates de semis. S'ils ont été semés avant les pluies d'octobre, ils sont généralement très bien implantés et très bien développés. Ils le sont même parfois un peu trop et présentent des risques de viroses : mieux vaut alors surveiller avec attention les populations de pucerons. Le blé et l'orge semés après les pluies n'ont en revanche pas du tout la même allure et accusent un retard non négligeable. Il y a aussi des dégâts suite aux dernières précipitations : les chiffrer paraît difficile aujourd'hui*». Les moutardes présentent des similitudes : «*celles implantées avant les pluies sont très belles. L'autre partie, qui représente près de 50% des parcelles, souffre de problèmes de phytotoxicité. Il est à souhaiter que la douceur persiste car en cas de gel, les plantes pourraient souffrir*». Le colza est pour sa part «*extrêmement développé*» et ce, dans la majorité du département : «*c'est le deuxième automne très doux que nous vivons consécutivement*» rappelle Jérôme Gervais, «*la biomasse est très importante et le colza semble bien paré pour passer l'hiver, il dispose d'un bon potentiel. Une partie des cultures, là où la densité était la plus grande, a dû être régulée, mais cela ne représente que 20% des terres*».


Les cultures de colza sont très développées dans la majeure partie du département.

▸ Portrait



Nicolas Vouriot, 21 ans, travaille depuis près d'un an sur plusieurs exploitations du canton en tant qu'ouvrier agricole. Cet habitant de Pagny-la-Ville, titulaire d'un Bac STAV obtenu à Quetigny, a suivi une formation mécanique à Vesoul avant d'être embauché par la Cuma de la Robe des Champs. Non issu du milieu agricole, le jeune homme a toujours été attiré par le machinisme et se plaît aujourd'hui à réaliser différents travaux tout au long de l'année.



Les premiers rendements affichent 137 quintaux humides à l'hectare.

AURÉLIEN GENEST

Foire-concours de Luzy

L'affluence des grands jours à la Grande halle

Jerry, le veau présenté par le Gaec Beauzon de Préporché, a été sacré Super prix d'honneur des veaux inscrits de toutes les foires-concours non reconnues de la Nièvre, vendredi 21 novembre, à Luzy. Emblématique de la belle qualité des animaux apportés à la Grande Halle, Jerry a attiré tous les regards d'un public venu en nombre, vendredi et samedi dernier à ce dernier rendez-vous professionnel de l'année dans le département.



Eleveurs, jurys et visiteurs étaient nombreux, vendredi dernier, entre les allées de la Grande Halle de Luzy et les rings aménagés en extérieur. Le soleil radieux a fait oublier la météo froide et humide de l'édition 2013.



Jules, présenté par Rémi Louvrier de Saint-Léger de Fougeret, a remporté le 1er prix d'honneur des veaux non inscrits de la foire-concours de Luzy.

Près de 300 bovins ont arpenté les allées et les rings de la Grande Halle de Luzy, le week-end dernier, pour ce dernier concours professionnel de l'année dans la Nièvre. C'est un peu moins bien, en nombre d'animaux, que lors de l'édition précédente, mais cela se joue à quelques unités, selon Christophe Thiry, le nouveau président du Comité des foires concours de Luzy qui est également éleveur à Poil. Le successeur de Christian Pouchelet, qui a un peu délaissé les charolais pour se consacrer à ses concitoyens luzycois en devenant leur nouveau maire lors des dernières élections municipales, s'est dit satisfait, malgré les quelques désistements de dernière minute, de cette première édition sous sa gouvernance. *«Les juges ont fait un excellent travail et les éleveurs sont satisfaits»* concluait-il vendredi en milieu d'après-midi. D'autant que, sous un soleil radieux, contrairement à l'édition froide et humide de 2013, celle-ci a attiré un large public sous la Grande Halle et autour des rings, jusqu'à tard dans l'après-midi. Les jurys et l'équipe d'organisation ont salué, dans les hauts parleurs, *«la qualité exceptionnelle, cette année, des animaux en compétition»*. Le palmarès (lire ci-dessous) récompense le plus souvent des éleveurs fidèles à Luzy, dont la renommée professionnelle sort encore renforcée des prix dont ils sortent auréolés. Des prix qui consacrent une excellence, une rigueur et une régularité, dans la production d'animaux sélectionnés et bien mis en valeur. Entre les rangs et les rings, le nombre de coups de brosse sur les champions sont, durant deux jours, incalculables, chacun s'assurant de ne laisser aucune marge à l'impréparation. De ce point de vue, Luzy demeure un concours de très haute tenue, *«qui n'est pas reconnu par le Herd Book Charolais, comme Roanne par exemple, seulement parce que les capacités d'accueil y sont limitées»* explique Christian Pouchelet, qui n'aurait pour rien au monde manqué l'événement-phare de l'élevage dans sa commune. Christophe Thiry a même confié qu'hors les désistements, le Comité d'organisation avait dû refuser des participants.



Les frères Beauzon, du Gaec éponyme à Préporché, sont fiers que le veau, Jerry, ait remporté le Super prix d'honneur des veaux inscrits de toutes les foires non reconnues de la Nièvre. Jerry, qui pèse 680 kg, a pour mère Demoiselle (origine Birot dans les Deux Sèvres) et pour père Flaubert (origine Serge Batho de Saxi Bourdon). Les 7 veaux du Gaec présentés à Luzy sont tous repartis avec un 1er prix de section.

Retraite en beauté pour François Beauzon

Le succès du concours de Luzy est inestimable dans l'esprit des éleveurs du secteur sud-Morvan et Saône-et-Loire. Il n'y a qu'à en juger par l'assiduité de l'élevage qui a remporté le Super prix d'honneur des veaux inscrits de toutes les foires non reconnues de la Nièvre. Si Jerry, le veau champion de l'année, est déjà vendu depuis plusieurs semaines (ndlr : à la vente du Gercela), il n'a pas manqué d'être apporté et préparé par le Gaec Beauzon et frères de Préporché, qui a trouvé à Luzy une nouvelle source de satisfaction. Car Jerry n'était pas seul : le Gaec a obtenu sept premiers prix de section, un prix d'honneur et le super prix d'honneur cette année. Une récompense qui vient couronner et ponctuer en beauté le départ en retraite de l'un des associés, François Beauzon, qui parachèvera sa carrière professionnelle le 31 décembre prochain. Alors, bien sûr, on se souvient de la joie non feinte de l'intéressé, en février dernier au Salon de l'agriculture, lorsqu' Eurovision a été sacrée championne de Paris 2014. Pourtant, selon Alban Beauzon, son neveu, *«ici, François est particulièrement ému de ces nouvelles récompenses. Paris est le concours qui a le plus de répercussions mais à Luzy, c'est différent. Pour nous, être honorés dans le coin, au milieu de nos voisins et de nos amis, c'est le plus beau. Gagner chez soi, çà n'a pas de prix !»*

Emmanuel Coulombeix

▶ Palmarès

Super prix d'honneur des veaux inscrits des foires non reconnues de la Nièvre : Jerry présenté par le GaecBeauzon de Préporché.
Prix d'honneur de la foire de Luzy (veaux mâles inscrits): 1er, Jerry du GAEC Beauzon ; 2è, Jacquard du Gaec Gilles Martin et fils ; 3è, Jeronimo du Gaec Beauzon.
Prix d'honneur veaux mâles non inscrits : 1er, Jules de Rémi Louvrier (Saint Léger de Fougeret), 2è, Jacob de l'EARL de Chanaux.
Prix d'ensemble veaux mâles inscrits – Grands élevages : 1er, GaecBeauzon ; 2è, EARL Berger Stéphane ; 3è, Gaec Marechal.
Prix d'ensemble veaux mâles inscrits – Petits élevages : 1er, Gilles Trinquet ; 2è, EARL Buteau ; 3è, EARL Lordey.
Prix d'ensemble veaux mâles non inscrits : 1er, EARL de Chanaux ; 2è, EARL Renaud ; 3è, EARL Brunel Anthony.
Prix de la Ville de Luzy : EARL de Chanaux.
Prix du canton de Luzy : Gaec Berger (Poil).
Prix d'honneur laitonnes : Gaec de Maublanc.
Prix d'ensemble laitonnes : François Baudin.
Prix d'honneur génisses 18 mois : Gaec du Château.
Prix d'honneur génisses 30 mois : Gaec du Château.
Prix d'honneur taureaux juniors : EARL Buteau.
Prix d'honneur taureaux adultes : EARL Guillot.
Prix de famille par le père : EARL Buteau.
Trophée challenge viande : 1er, Jacket du GAEC Poupon ; 2è, James du Gaec Poupon.
Trophée jeunes éleveurs: 1er, EARL Brunel Anthony ; 2è, Gaec Langlet.
Veaux mâles inscrits – section 1 : 1er, Jerry du Gaec Beauzon frères ; 2è, Jules du Gaec Beauzon frères ; 3è, Izverygood de l'EARL Berger Stéphane.
Veaux mâles inscrits – section 2 : 1er, Jordy du Gaec Beauzon frères ; 2è, Jet du Gaec de Maublanc ; 3è, Impresario de l'EARL Berger Stéphane.
Veaux mâles inscrits – section 3 : 1er, Jasmin du Gaec Beauzon frères ; 2è, James Bond de l'EARL des Morillats ; 3è, Jeans du GAEC Marechal.
Veaux mâles inscrits – section 4 : 1er, Jaccuzy de Raymond Montcharmont ; 2è, Joker du Gaec Vannier ; 3è, Invicible de l'EARL Berger Stéphane.
Veaux mâles inscrits – section 5 : 1er, Japonais du Gaec Beauzon frères ; 2è, Jafar de Ronnie Stewart ; 3è, Imbattable de l'EARL Lordey.
Veaux mâles inscrits – section 6 : 1er, Joueur du Gaec Poupon ; 2è, Janssen du Gaec Marechal ; 3è, Jerusalem de l'EARL des Morillats.
Veaux mâles inscrits – section 7 : 1er, Inoui de l'EARL Lordey ; 2è, Jolicoeur du Gaec Marechal ; 3è, Jocket de Raymond Montcharmont.
Veaux mâles inscrits – section 8 : 1er, James de l'EARL Chartier ; 2è, Jesuite de l'EARL Lordey ; 3è, Judoka du Gaec Marion.
Veaux mâles inscrits -section 9 : 1er, Jupiter du Gaec Vannier ; 2è, Jurançon d'Elisabeth Martin ; 3è, Jaurès d'Elisabeth Martin.
Veaux mâles inscrits – section 10 : 1er, Jericho du Gaec Berger ; 2è, Jouvenceau de l'EARL Buteau ; 3è, Jerk du Gaec Vannier.
Veaux mâles inscrits – section 11 : 1er, James Bond de l'EARL Gaudet Fabien ; 2è, Jipsy de Gilles Trinquet ; 3è, Jefferson de l'EARL Buteau.
Veaux mâles inscrits – section 12 : 1er, Jaquard du Gaec Martin Gilles et fils ; 2è, Jaguar du GAEC Beauzon frères ; 3è, Jet du Gaec de Maublanc.
Veaux mâles inscrits – section 13 : 1er, Joker de Serge Brunel ; 2è, Jamesyboy de l'EARL Brunel ; 3è, Jaguar de l'EARL Chartier.
Veaux mâles inscrits – section 14 : 1er, Jaguar de Serge Brunel ; 2è, Jordan de l'EARL de Montortu ; 3è, Julienas de Guy Perrin.
Veaux mâles inscrits – section 15 : 1er, Jeronimo du Gaec Beauzon frères ; 2è, Jordan de l'EARL Buteau ; 3è, Jackson de Ronnie Stewart.
Veaux mâles non inscrits – section 1 : 1er, Jakson de Raymond Montcharmont ; 2è, Javelot du Gaec Berger ; 3è, Jaquard du Gaec Cyrille.
Veaux mâles non inscrits – section 2 : 1er, Jefferson du Gaec Langlet ; 2è, Jacob de l'EARL de Chanaux ; 3è, Joe Dassin du Gaec Langlet.
Veaux mâles non inscrits – section 3 : Jupitere de l'EARL de Chanaux ; 2è, Judicieux de l'EARL de Chanaux ; 3è, Joyeux d'Alain Marion.
Veaux mâles non inscrits – section 4 : 1er, Jules de Rémi Louvrier ; 2è, Jeronimo de l'EARL Brunel Anthony ; 3è, Japploup de l'EARL de Chanaux.
Veaux mâles non inscrits -section 5 : 1er, Jaguar de l'EARL de Chanaux ; 2è, Jeroboam de l'EARL Renaud ; 3è, Jumbo de l'EARL Brunel Anthony.
Veaux mâles non inscrits -section 6 : 1er, Junior de l'EARL de Chanaux ; 2è, Jukebox de l'EARL Renaud ; 3è, Jouflu du Gaec Pautet.
Veaux mâles non inscrits – section 7 : 1er, Jumbo de Philippe Thibault ; 2è, Joyeux de l'EARL Renaud ; 3è, Jaunet du Gaec Martin.
Laitonnes inscrites – section 1 : 1ère, Jasmina de l'EARL Bonnet ; 2è, Javanaise du Gaec Martin ; 3è, Judy du Gaec Poupon.
Laitonnes inscrites – section 2 : 1ère, Juline du Gaec de Maublanc ; 2è, Javols de Serge Brunel ; 3è, Jamaique de l'EARL Berger Stéphane.
Génisses 18 mois : 1ère, Idée du Gaec du Château ; 2è, Heidi du Gaec du Château ; 3è, Imune du Gaec du Château.
Génisses 30 mois : 1ère, Halogène du Gaec du Château ; 2è, Hongroise de François Baudin ; 3è, Heroine de Gilles Trinquet.
Taureaux 18 mois inscrits – section 1 : 1er, Iceberg d'Elisabeth Martin ; 2è, Illustre de l'EARL Bonnet ; 3è, Index de l'EARL des Morillats.
Taureaux 18 mois inscrits – section 2 : 1er, Ingénieur de Gilles Trinquet ; 2è, Iniesta de l'EARL des Morillats ; 3è, Innuit du Gaec de Baugy.
Taureaux 30 mois inscrits : 1er, Hambourg de l'EARL Buteau ; 2è, Hippocrate du Gaec Marechal ; 3è, Henry IV du Gaec du Château.
Taureaux adultes inscrits : 1er, Feufollet de l'EARL Guillot ; 2è, Fakir du GaecMartin ; 3è, Goliath de Damien Martinet.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Syndicalisme

La FDSEA demande la mise en place de mesures d'urgence pour la trésorerie

Réunis en conseil d'administration la semaine dernière, les représentants syndicaux ont estimé que les annonces gouvernementales des dernières semaines n'apportaient aucune réponse à court terme pour les éleveurs.
Ils réclament plus et mieux dans une situation d'urgence pour les exploitations.
«Les actions syndicales de Nevers le 15 octobre dernier, puis de Dijon le 5 Novembre, auront démontré d'une manière on ne peut plus explicite, l'extrême gravité de la crise qui affecte les exploitations agricoles de notre département.
Confrontés parallèlement à la chute des prix à la production, à une hausse des charges et à une pression réglementaire insoutenable, les agriculteurs Nivernais considèrent que les annonces gouvernementales consécutives aux actions syndicales de cet automne ne permettent pas d'entrevoir de réelles perspectives à court terme.
En conséquence, le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre, réuni à Sauvigny-les-Bois le jeudi 20 novembre, demande à l'État la mise en place rapide de prêts moyen terme de trésorerie à 0%. Le montant de ceux-ci devra couvrir les annuités bancaires 2014 des agriculteurs.
Dans une situation de tension extrême des trésoreries, la puissance publique, responsable du malaise moral qui ronge les paysans et la compétitivité de leurs entreprises, se doit d'agir avec diligence et détermination. Sans une bouffée d'oxygène sur le plan financier, nombre d'exploitations auront de grandes difficultés à surmonter les mois qui viennent. Et il ne sera plus temps de s'étonner quand la colère et le désespoir supplanteront la raison dans les campagnes Nivernaises».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDSEA DE LA NIÈVRE

Session budgétaire de la Chambre d'agriculture

«Plus on partage la détresse, moins on nous écoute !»

Les membres de la Chambre d'agriculture de la Nièvre étaient réunis en session, mardi 25 novembre au Marault. Si le budget initial 2015 a été adopté sans trop de vague, les regards se sont tournés vers le nouveau préfet, ainsi que vers Charolais de Bourgogne et la Fédération des chasseurs.



Devant le préfet, les cadres de l'administration et les élus de la Chambre d'agriculture, Régis Taupin, président de l'association Charolais de Bourgogne, a expliqué l'état d'avancement du projet d'obtention de l'IGP.

La première décision de l'assemblée a été, après débat, de voter sur la proposition de budget initial 2015 de l'institution consulaire. Ce qui a été fait, sur la base d'une diminution de 18 000 euros par rapport au budget 2014. La Chambre doit continuer à serrer les boulons, d'autant qu'entre le gel de l'imposition voulue par le gouvernement et le projet de fiscalisation du fond de roulement des chambres, les incertitudes financières planent à moyen terme.
Un peu plus tard, en présence de Jean-Pierre Condemine, le nouveau préfet, le président de la Chambre a fait état d'un courrier envoyé récemment par le second, qui demande à la Chambre de réduire encore cette imposition de 5,35%, ce dont Éric Bertrand s'est offusqué *«puisque cette demande est faite avant même que toute décision politique soit prise»*... Le représentant professionnel agricole n'a d'ailleurs pas mâché ses mots, à la tribune et à côté du représentant de l'État, pour dresser un tableau sombre de la conjoncture agricole qu'il estime *«inédite»*. Et dont il reproche aux Pouvoirs publics de ne pas prendre tout la mesure...

«Une cassure entre les territoires ruraux et la société urbaine»

«Plus on fait de points de conjoncture, plus on partage la détresse, moins on nous écoute» a lancé Éric Bertrand, en justifiant de ne pas faire un point détaillé de la situation de chaque grande production de la ferme Nièvre cette fois-ci. Devant Jean-Pierre Condemine, il a fait allusion à la réunion, la veille au soir, du CER France Alliance Centre (lire par ailleurs), *«où les responsables présents qui m'en ont parlé ensuite, n'ont pas réussi à trouver une seule production en positif cette année. Jamais je n'ai connu en tant que président autant de détresse du monde agricole, une forme de désespérance et une impression de n'être pas entendu, dans une indifférence générale. C'est difficile à vivre!»*
Extension des zones vulnérables *«sans concertation»*, groupes de travail avec les services de l'État *«qui doivent s'attarder sur le fond et pas sur la forme»* : Eric Bertrand a redit *«le sentiment d'abandon et d'incompréhension»* dans lequel vivent actuellement les agriculteurs nivernais. Pour lui répondre, dans son intervention, le préfet a admis *«qu'au-delà de la difficulté ressentie par rapport à telle ou telle mesure ou tel ou tel élément de conjoncture, je constate comme une cassure entre les territoires ruraux et nos concitoyens des grandes villes qui se sont coupés des rythmes de la nature et des saisons. Est-ce une méfiance de la société urbaine ? Je n'en suis pas sûr, mais une méconnaissance, oui»* !
Jean-Pierre Condemine a alors expliqué qu'il s'inscrirait dans les pas de celle qui l'a précédé, Michèle Kirry, en installant et présidant régulièrement les prochains groupes de travail, décidés après la manifestation du 15 octobre, sur les contrôles, l'export - *«plutôt les débouchés»*-, le stockage et l'extension des zones vulnérables. *«Ce ne seront pas des groupes magiciens mais nous essaieront de présenter des propositions concrètes, faisables à l'échelle du territoire et de nos responsabilités respectives, au-delà de ma mission qui est de faire remonter les échos du terrain au gouvernement»* a précisé le préfet, appuyant sur les *«nouveaux concepts»* de la Loi d'Avenir dans *«une alliance entre l'économique et l'environnemental»*.

IGP *Charolais de Bourgogne* et indemnisation des dégâts de gibier

Avant les questions diverses et l'échange avec le haut fonctionnaire, les débats s'étaient portés un peu plus tôt sur deux dossiers clés du moment. Le premier était une présentation, par Etienne Berger et Florent Ortu, le président et le directeur de la Fédération départementale des chasseurs (FDC), de la récente réforme des modalités d'indemnisation des dégâts de gibier. Dans son introduction, le second a qualifié de *«véritable usine à gaz»* ces nouveaux critères, qui visent originellement à *«mieux indemniser les «vrais dégâts»* et simplifier et clarifier la procédure. En réalité, la définition du concept de parcelle culturale, d'un seuil minimum de dégâts, l'application d'abattements supplémentaire et le mode de calcul semblent complexifier le mode d'indemnisation... (Terres de Bourgogne reviendra sur le sujet dans une prochaine édition).
Autre sujet brûlant : Régis Taupin, président de l'Association *«Charolais de Bourgogne»* a fait le point sur la énième copie rendue à l'Inao en vue de l'obtention d'une Indication géographique protégée (IGP) portant le même nom. Après de multiples modifications, la réussite semble à portée de main. *«Nous n'avons jamais été aussi loin. Nous en sommes à la Procédure nationale d'opposition (PNO), qui s'étend du 13 novembre au 13 janvier 2015, durant laquelle les contestations peuvent être envoyées à l'Inao à Dijon»* a-t-il expliqué. Et, alors que l'élu travaille sur ce projet depuis plus de dix ans, s'il ne pourrait que laisser faire la procédure avant d'obtenir enfin gain de cause, il a tout de même proposé à la Chambre d'agriculture de se saisir d'un point de détail qui le chagrine. Alors que près de 40 communes de Saône-et-Loire sont finalement admises en triple superposition de l'IGP Charolais de Bourgogne, de l'IGP *«Charolais du Bourbonnais»* et de l'AOP *«Bœuf de Charolles»*, ce n'est pas le cas de 24 communes sud-nivernaises, dont 27 adhérents de Charolais de Bourgogne, selon l'Inao, ne peuvent pas cumuler avec la zone du Charolais du Bourbonnais, établie sur la zone en premier.
Ils risquent d'être exclus de la prochaine IGP, alors même qu'ils ne sont pas sollicités par les responsables de la voisine du Bourbonnais.
Devront-ils déclarer leur rejet du projet actuel dans le cadre de la PNO, au risque de repousser encore un peu plus l'obtention de l'IGP Charolais de Bourgogne? En tout état de cause, la Chambre d'agriculture a décidé de leur apporter ses lumières et de les accompagner, au cours d'une réunion d'information qui aura lieu le 5 décembre prochain à 10h, à Cercy-la-Tour (salle Jeanne d'Arc). Régis Taupin, lui, est partagé entre le risque d'un nouveau contretemps et celui de *«devoir laisser des copains sur le bord de la route»*...

EMMANUEL COULOMBEIX

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Rencontres CER France Alliance Centre

2014 est «une très mauvaise année»

Le Centre de gestion faisait son traditionnel raoult annuel, lundi 24 novembre, au Casino de Pougues-les-Eaux. Ce qui ressort des chiffres de 2013 et des estimations de 2014, c'est que la situation économique de la ferme Nièvre, sans surprise, a du mal à tirer son épingle du jeu.

Comme chaque année, Nicolas Roche a dressé, de façon précise et argumentée, le panorama des résultats des exploitations agricoles nivernaises et en a tiré une analyse comparative. Et ses conclusions sont sans appel : «*2014 est une très mauvaise année*» qu'il faut raisonner sur la durée (cycle de cinq ans en grandes cultures après une année 2013 en déficit et chute des résultats depuis huit ans en bovins viande), et qui est conditionnée par une forte variabilité, grandissante et multiforme. Depuis huit ans, «*l'agriculture est confrontée à d'importantes fluctuations de prix*» dans une succession de hausses et de baisses, «*qui ne s'appliquent pas au même moment par productions et pour les charges*» écrit-il dans le résumé des tendances. Ces effets ciseaux impactent particulièrement le secteur des grandes cultures, pour une deuxième année de déficit, le secteur allaitant subissant les mêmes fluctuations de charges mais avec des cours des animaux qui évoluent différemment. «*Les coûts de production, qui avaient été au plus haut pour la récolte 2009 et étaient retombés en 2010, sont orientés à nouveau à la hausse depuis 2011. En 2014, seuls les postes liés à l'énergie reculent (engrais, carburants) ainsi que les aliments et les charges «mécaniquement» liées aux revenus précédents (charges sociales).*

Par ailleurs, le montant moyen des DPU a reculé de 6,5% et, «*à l'exception du secteur laitier, les produits sont en baisse*». Après la chute de 2013, les revenus 2014 accusent encore une baisse. Passage en revue des productions nivernaises:

Grandes cultures

Nicolas Roche constate que «*le résultat courant, inexistant en 2013, perd 50 euros/ha en 2014. L'année est exceptionnelle non par l'ampleur du déficit (voisin de celui de 2009) mais par la succession de deux années déficitaires. Si l'on en reste aux deux dernières années, les résultats sont catastrophiques ; en revanche, si on les replace dans les cycles de variation du produit et des charges, ces résultats sont moins alarmants car ils compensent les très bons revenus des années précédentes. En euros constants, la moyenne du résultat courant par Utaf de la période 2010-2014 est de 19000 euros ; c'est autant que la moyenne de la période 2007-2009 (1er cycle) ; c'est 15% au-dessus de la moyenne de la période 1999-2006*».



Plus de 300 personnes sont venues participer aux rencontres du centre de gestion, lundi soir au Casino de Pougues.

Élevage allaitant

«*La remontée des cours amorcée en 2011 s'est confirmée en 2012, s'est prolongée en 2013 et s'est inversée en 2014. En début d'année, seules les vaches (maigres comme grasses) avaient leurs cours en-deçà de leurs niveaux de 2013. A partir de mai, toutes les catégories d'animaux avaient leurs cours en repli… Globalement, les prix de vente reculent de 3% en système maigre et de 5% en système gras. Sous l'effet de la baisse des prix des bovins, de la baisse des prix des cultures et du recul des aides directes (-3% globalement malgré la revalorisation de 15% de l'ICHN), le produit total est en baisse de 3% (systèmes maigres) et 5% (systèmes gras). Les charges sont en léger recul (-2 à -3%) mais le résultat courant régresse de 20 à 50%, après avoir perdu 40 à 50% en 2013 : il n'est plus que de 30 à 60 euros/ha, soit 4 à 7000 euros par Utaf. C'est inférieur d'un tiers à la moyenne des huit années qui ont précédé*».

Polyculture élevage allaitant

Selon Nicolas Roche, «*le fait nouveau des quatre dernières années est que les revenus de ces exploitations se situent à la moyenne entre exploitations spécialisées viande et spécialisées cultures. Auparavant, leur revenu se situait en deçà de cette moyenne. En système maigre, les exploitations mixtes semblent avoir trouvé une efficacité relative qui leur avait fait défaut jusque là. En 2014, le revenu des exploitations de polyculture élevage reste tiré vers le bas par la part céréalière. Le résultat courant est très faible ; comme en grandes cultures, il est voisin du niveau de 2009*».



Comme chaque année, Nicolas Roche a présenté et mis en perspectives les résultats économiques de la ferme Nièvre en 2014.

Élevage ovin

«*L'élevage ovin dans la Nièvre est généralement associé aux bovins viande, sur de plus petites structures qu'en bovins spécialisés. Commercialement, la conjoncture ovine est repartie à la hausse en 2008, après cinq ans de recul ; cette hausse semble plafonner en 2014, avec le recul de 3% du prix des agneaux. Le recul des cours se répercute par 3% de baisse du produit total. Les charges baissent un peu (-2%) grâce aux engrais et aux aliments. Le résultat courant baisse de 15%. Il se monte à 110 euros/ha, soit 10000 euros par UTAF*».

Élevage laitier

«*Le prix du lait a subi de fortes fluctuations depuis 7 ans… Globalement, le produit des exploitations laitières augmente de 3%, alors que les charges reculent de 2% : le résultat courant, qui était nul en 2013, remonte à peine à 100 euros/ha, soit 8000 euros/UTAF. Alors que le prix du lait n'a jamais été aussi élevé qu'en 2014, le revenu reste à l'un de ses plus bas niveaux (excepté 2009 et 2013). Plus que les autres exploitations, les laitiers sont confrontées à un très fort niveau de charges depuis trois ans*».

SOURCE : CER FRANCE ALLIANCE CENTRE

Et après ?

Selon le CER France Alliance Centre, «depuis 2007, les cours des prix des productions et des approvisionnements subissent de fortes variations. Les fluctuations annuelles peuvent conduire à des revenus historiquement hauts ou historiquement bas ! Au-delà de ces «dents de scie», se dessinent de nouvelles tendances à l'élévation du produit et des charges, dont le solde est plutôt positif en grandes cultures, un peu moins en ovins, pas du tout en bovins viande ou en lait. Si les revenus sont très mauvais en 2014, c'est plus parce que les charges sont élevées que parce que les produits sont bas. Si nombre de ces charges sont liées à la conjoncture et sont difficilement gérables, certaines sont liées à des choix de gestion (rééquipements en particulier).

- **En grandes cultures et bovins lait, la fluctuation des marchés est une donnée essentielle qu'il faut intégrer, tant dans la gestion des achats et des ventes (connaissance de ses prix de seuil de commercialisation, contractualisation, marché à terme, gestion des achats) que dans la gestion des revenus des exploitations (assurance récolte, déductions fiscales à fin de «lissage», gestion de l'investissement et de l'amortissement, gestion de la trésorerie...).**
- **Dans tous les élevages (bovins lait, bovins viande, ovins), il faut en plus retrouver une nouvelle rentabilité, au-delà de la conjoncture : combiner organisation du travail, résultats techniques, optimisation réglementaire...**
- **Derrière les moyennes générales, il existe d'importantes marges de manœuvre individuelles. Il y a plus de différences d'une exploitation à l'autre, au sein d'un même système, qu'entre systèmes. A orientation et taille équivalentes, il y a de 300 à 600 euros/ha d'écart de revenu entre les 20% d'exploitations les plus performantes et les 20% les moins performantes.**

▸ *Éditorial*

Ils sont complètement fous

Alors que les actions syndicales de cet automne n'ont eu de cesse de réclamer que soit desserré l'étau des contraintes. Alors que les actions syndicales de cet automne ont condamné l'imagination réglementaire du pouvoir. Alors que les actions syndicales de cet automne ont drainé 36000 agriculteurs de France dans les rues le 5 novembre.

Voici qu'ils veulent nous infliger une amende en cas de défrichage de terres «réputées» agricoles. 4300 € d'amende ou l'obligation de replanter la même surface en cas de défrichage. Sont-ils complètement sourds ou sont-ils complètement fous ? La surface boisée du département n'a jamais été aussi importante. Elle a beaucoup progressé après la 1ère guerre mondiale, parce que les hommes ne sont pas revenus cultiver leurs terres. Et de nos jours encore, lentement mais continuellement, la forêt gagne du terrain. Les hommes d'aujourd'hui, soit parce que l'accès aux terres arables est parfois difficile et couteux, soit pour des commodités d'exploitation, soit pour ouvrir un paysage, soit pour éloigner la faune sauvage de leurs cultures, soit pour l'exploitation du bois, et parce que les moyens techniques modernes le rende il est vrai plus facile, souhaitent parfois reconvertir ces espaces boisés en terre agricole. Et on voudrait les dissuader ?

Les pouvoirs publics prennent la responsabilité d'ouvrir un nouveau front avec les agriculteurs. Nous allons prendre nos responsabilités et engager l'action syndicale. Nous allons le faire non seulement pour nous mais pour la Nièvre. Peut-être que dans certaines régions françaises la forêt recule, mais dans notre département c'est l'activité économique et la présence humaine qui recule.

STÉPHANE AUROUSSEAU, PRÉSIDENT DE LA FDSEA

▸ *Rendez-vous*

4/12 Carrefour France et McDonalds devant les éleveurs Nivernais le 4 décembre

Le jeudi 4 décembre prochain à partir de 18h45, la MJC de Châtillon en Bazois accueillera, à l'initiative de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, et sur fond d'une sérieuse crise de l'élevage bovin-viande, une nouvelle soirée-débat consacrée à la filière viande et aux complexes relations commerciales de cette dernière, sur le thème : Grande distribution et Restauration Hors-Foyer : Partenaires d'avenir ou handicap durable pour l'élevage bovin ? En présence des responsables nationaux des achats de Carrefour France et de l'enseigne MacDonalds, un débat sur les orientations des ces enseignes et sur leur responsabilité dans la crise actuellement traversée par les éleveurs sera organisé en présence de Pierre Vaugarny, secrétaire général de la Fédération nationale Bovine (FNB). Réunissant depuis trois ans plus de 200 éleveurs à chaque édition, cette quatrième soirée s'annonce particulièrement attendue par le monde de l'élevage Nivernais.

Haro sur les contrôles de l'administration

Le «ras-le-bol» de Jérôme Gauthier

Contrôlé pour la deuxième fois en cinq mois, Jérôme Gauthier, éleveur à Châtillon-en-Bazois, a reçu le soutien d'une quinzaine de ses collègues adhérents du réseau FDSEA/JA, jeudi 20 novembre, qui sont venus exprimer leur *«ras-le-bol»* des contraintes administratives auprès de l'agent de l'ASP de Dijon.



Blême, Jérôme Gauthier a accepté le contrôle, de mauvaise grâce, tant il est à la fois excédé par la multiplication des contraintes de l'administration et le besoin des aides Pac : *«c'est une question de survie»* a-t-il dit.

Cette fois-ci, Jérôme Gauthier devait se soumettre à un contrôle de l'Agence de services et de paiements (ASP) de Dijon, en matière d'ICHN : présenter les passeports des animaux, faire visiter le stockage des céréales auto-consommées à la personne en charge du contrôle, arrivée vers 10h sur l'exploitation, comme l'éleveur en avait été averti par courrier deux jours plus tôt. Sauf que *«j'ai déjà été contrôlé pour la Pac en avril dernier, sur les mêmes critères, et que je n'ai même pas encore reçu le compte-rendu de l'administration»* enrageait jeudi dernier Jérôme Gauthier, sur son exploitation de *«Blanzy»*. Là, vers 10h30, une quinzaine de ses collègues, réunis à l'appel de Sylvain Bonnodot, le président cantonal de la FDSEA 58, sont venus soutenir l'exploitant et faire savoir, en présence de la presse régionale, leur exaspération devant des contrôles répétés, moralement insupportables, et concrètement stressants. *«Alors que nous demandons, depuis les manifestations de Nevers et Dijon, un allègement des contrôles, là, on en colle deux coup sur coup au même exploitant la même année»* justifiait le responsable syndical entouré des voisins et amis de Jérôme. Certains, plus impatients que d'autres, demandaient même à leurs collègues de mettre la voiture de l'ASP sur cale, comme leurs collègues de Lormes l'avaient fait, le 14 octobre, chez un éleveur morvandiau.

Le contrôle a bien eu lieu

Après un moment de flottement, notamment du fait de la présence de la caméra de France 3 Bourgogne, l'agent de l'ASP a appelé sa hiérarchie à Dijon, pour prendre ses instructions. Et, comme l'éleveur visité avait manifesté son souhait que le contrôle ait bien lieu, malgré le mouvement de réprobation collectif, celle-ci a donc procédé durant trois quarts d'heure (au lieu de l'heure et demie prévue) à la visite des bâtiments et du cheptel ainsi qu'au contrôle des numéros des passeports pour les 80 vaches charolaises, 190 brebis et 3 équidés de la ferme de Jérôme Gauthier. Auprès des journalistes, l'agriculteur a expliqué que *«je ne veux pas bloquer aujourd'hui car c'est de mon revenu dont il s'agit»*. Un refus de contrôle entraîne systématiquement les pénalités prévues par l'administration et cela, Jérôme ne peut pas se le permettre, bien au contraire: *«J'en ai besoin. Je touche 4 500 euros d'aides au titre de l'aide ovine, de l'ICHN, de la PMTVA, des surfaces... Et je ne peux pas m'en passer, c'est une question de survie! D'ailleurs, quel patron, quel salarié accepterait qu'on vienne l'agacer avec des contrôles alors qu'il perdrait la majeure partie de son salaire? Cette année, mon revenu a baissé de 14 000 euros, sans parler des charges qui augmentent»* dévoilait, amer, l'éleveur dépité... Après que l'agent de l'ASP ait rédigé son procès-verbal et qu'aucune anomalie n'ait été détectée, Jérôme Gauthier a été invité à signer le formulaire. *«Ras-le-bol des contrôles»* a-t-il écrit en gros, à côté de sa signature, en bas de page. Les syndicalistes ont alors demandé à la contrôleuse, qui ne pouvait bien sûr pas s'exprimer dans le cadre de sa mission, de remonter leurs revendications à ses chefs de service : *«Est-ce-qu'il faut que nous allions tous à l'ASP à Dijon pour qu'il ait ses aides ?»* a demandé l'un d'entre eux. *«Tant qu'il n'y aura pas un coup de fusil, personne ne nous entendra»* se plaignait un autre. Vers 11h, la voiture de l'ASP a pu librement repartir vers une autre exploitation, pour une nouvelle besogne. Une voiture de la gendarmerie est passée devant l'exploitation, sans doute alertée par l'administration dijonnaise, et est repartie, suscitant l'ironie des agriculteurs : *«A quoi cela sert-il de dépenser deux fois 300 km pour venir vérifier la même chose ? Personne ne s'en inquiète ! 1 contrôle, c'est une épreuve ! Nous, on est pacifistes, mais que se passera-t-il chez un autre exploitant pris à la gorge ? C'est toute la profession qui en a ras-le-bol !»*

EMMANUEL COULOMBEIX



Après que l'éleveur de Châtillon-en-Bazois ait signé et annoté le procès-verbal *«sans anomalie»* de la contrôleuse, le comité d'accueil syndical a voulu passer le message du *«ras-le-bol»* à l'ASP et via les journalistes invités.

Quelle stratégie syndicale vis-à-vis des Pouvoirs publics ?

«*Au final, c'est la base qui décide*» explique Stéphane Lafranchise. Appelé jeudi par Sylvain Bonnodot, «*entre chèvre et chou*», c'est-à-dire entre ceux qui voulaient bloquer le contrôle et ceux qui ne le souhaitaient pas, le directeur de la FDSEA 58 s'en est remis à l'avis du principal intéressé, Jérôme Gauthier, chez qui tous étaient réunis. Le contrôle a bien eu lieu, même si certains exploitants auraient préféré un manière plus forte. Depuis les débordements du 15 octobre dans le centre-ville de Nevers, deux grandes tendances se répondent, au sein des troupes syndicales nivernaises. Il y a les partisans d'une concertation «*dont on a besoin avec les Pouvoirs publics*», ne serait-ce que localement dans la volonté de travailler avec l'Etat et les élus sur des possibilités d'amélioration. De ce point de vue, les quatre groupes de travail mis en place par l'ancienne préfète, Michèle Kirry, après la manifestation du 15 octobre, n'ont pas encore produit leurs effets puisqu'ils doivent se réunir. Et que les avancées qui peuvent en découler ne seront le fait que du gouvernement, à Paris, dans le cadre de mesures plus globales... Dès le 20 octobre, Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, siégeait aux côtés de la préfète et des présidents du Conseil général et de la Chambre d'agriculture, lors de la signature officielle du Projet agricole départemental (PAD), où il faisait entendre la petite voix du syndicalisme... Mais, si les dégradations, plus spectaculaires dans la méthode employée par quelques éléments incontrôlés que par les dommages réellement causés in fine, ont quelque peu révulsé une partie de l'opinion neversoise, à la lumière des images renvoyées par la presse le lendemain, il s'en trouvent, au sein du réseau syndical majoritaire, pour vouloir durcir le message vis-à-vis de ceux qu'ils appellent «*les politiques*». C'était le cas, jeudi, chez Jérôme Gauthier. «*Quand on ne casse pas, on ne nous écoute pas*» pouvait-on-entendre. De fait, des agriculteurs plus sanguins, ou juste plus dégoûtés par leur propre situation matérielle et morale que les autres, se mettent à rêver d'un coup de poing qui offrirait, croient-ils, enfin des perspectives. Le recul du gouvernement sur l'écotaxe, à la suite de la menace des transporteurs routiers, n'a-t-il pas témoigné de l'efficacité de l'action collective ? Il est trop tôt pour dire si la base se radicalise dans la Nièvre. Pour l'instant, l'hypothèse d'un blocage sans limite de temps des entrées de Nevers, évoquée le 15 octobre par Stéphane Aurousseau, ne semble pas d'actualité à la FDSEA et aux JA. Mais les communiqués d'alerte se multiplient, évoquant une crise économique et morale dans les campagnes, dont l'administration ne semble pas prendre conscience, selon ses leaders. Le feu couve donc, de manière éparse : Et les trésoreries de cette fin d'année, exsangues, ne peuvent rien arranger...

Cultures dérobées

Le choix entre un bon engrais vert et une mauvaise culture dérobée

Impliquées déjà depuis plusieurs années dans le non labour et le semis direct sous couvert, les associés de la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe, ont testé des cultures dérobées de tournesol, soja et sarrasin.



15 ruches pour 15 ha de sarrasin en cultures dérobées

Les associés de la Société en Participation installée à Bligny-en-Othe, en périphérie de Brienon sur Armançon, ont l'habitude des pratiques innovantes : assolement en commun, non labour, semis direct sous couvert… Le dernier défi en date qu'ils se sont lancés, aura été de tester des cultures dérobées de tournesol, soja et sarrasin.

Si en ce qui concerne le tournesol, des essais avaient déjà été menés il y a quelques années, c'était une première pour les deux autres cultures. Thierry Desvaux, l'un des co-gérants le reconnaît : *«du fait de la SEP, nous n'avons pas de problèmatique de main d'œuvre, pendant que l'un est en train de moissonner l'orge, un autre peut semer en même temps…»* On est depuis longtemps ici, habitué à semer des engrais verts entre deux cultures d'automne : *«le fait de faire des semis sous couvert nous permet de semer 15 jours plus tôt, vers le 1er juillet, gagnant ainsi 15 jours de végétation, pour obtenir une biomasse plus importante. Et derrière, on sème du blé en direct, qui profite ainsi de l'engrais vert…»* Ici, l'assolement est inversé : colza, blé, orge. La question s'est rapidement posée de savoir s'il ne serait pas plus intéressant de s'engager dans une 2e culture plutôt qu'un couvert. Une pratique assez courante dans le sud de la France, mais encore peu utilisée dans notre région. Trois cultures ont ainsi été testées : tournesol, soja et sarrasin. Les résultats suivants sont nets de toutes charges, y compris séchage et récolte.

Une expérience à renouveler

Si le sarrasin est une dérobée intéressante, de par son faible salissement et une récolte précoce, sa fécondation dépend en partie des abeilles. Les 15 ha implantés ont souffert cette année d'un manque de chaleur en août et d'une fécondation insuffisante, en dépit des 215 ruches implantées sur la parcelle. Avec au final une moyenne de 10 quintaux, bénificiant toutefois d'un rapport de 210 €/ha. L'expérience sera renouvelée, la récolte du sarrasin le 15 octobre, dans l'essai pratiqué, permettant de semer un blé en direct derrière. Le résultat économique du soja, sur une parcelle de 10 ha, s'est trouvé pénalisé par un coût de semences très élevé cette année, avec au final un gain de 20 € à l'ha, pour un rendement moyen de 11 quintaux, là où en culture principale, il est de 25 q. Là aussi, l'expérience sera renouvelée, mais avec de la semence de ferme. En revanche, le tournesol, déjà difficile à gérer en culture principale, du fait des limaces, corbeaux et sangliers, sera abandonné, s'étant soldé par une perte de 90€/ha. Pour comparaison, l'engrais vert obtenu à partir de 80 kg de féveroles, 40 kg de pois fourragers, 2,5 kg de phacélie, 5 kg de tournesol et 1 kg de moutarde, a donné cette année des résultats exceptionnels, (40 tonnes de matière verte + 5 tonnes de matière sèche, pour 80 unités d'azote et 160 de potasse), permettant la restitution d'éléments nutritifs pour la culture suivante. Notamment pour les blés en semis direct sous couvert particulièrement réussis et sans dégâts de limaces, contrairement à ce que l'on peut entendre de ci de là…



Tournesol en culture dérobée

Faute de résultats probants, l'expérience sera reconduite en partie l'an prochain, mais la question pour les associés de la SEP de Bord est posée : *« Vaut-il mieux un bon engrais vert ou une mauvaise culture dérobée…?*

DOMINIQUE BERNERD



Semis direct sous couvert

▸ Agenda

29/11 Finale départementale de jugement d'animaux

Finale départementale de jugement d'animaux organisée par les JA du canton de Toucy sur l'exploitation agricole de l'EARL de la Jaunière, à Moulins sur Ouanne. Epreuve cantonale de sélection à partir de 10 h (tous jeunes de 16 à 25 ans), inscriptions pour la finale départementale à partir de 13h30. Remise des prix et vin d'honneur à partir de 17h. Animations pour enfants, buvette, restauration, toute la journée

29/11 La médecine en Morvan

Samedi 29 novembre, à 15h, à l'invitation de l'association *«Mémoires vivantes»*, Michel Salesse animera une conférence sur la médecine en Morvan au XIXe siècle, à Saint-Léger Vauban, en la Salle de la Mairie.

04/12 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 4 décembre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

11/12 Marché de producteurs à la Chambre d'agriculture

Marché de producteurs avec produits du terroir, jeudi 11 décembre, de 12 h à 19 h, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, 14 bis rue Guynemer, à Auxerre. Renseignements au 03 86 94 22 22 ou sur www.yonne.chambagri.fr

Jusqu'au 9/12 Portraits de bovidés à Avallon

Jusqu'au 9 décembre prochain, la peintre autodidacte avallonnaise Mamoune, expose à l'Office de Tourisme d'Avallon, ses portraits de bovidés, réunis sous le titre *«C'est vachement bien !»*
Du mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 hà 18 h

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

▸Formations

Prochaines formations Certiphyto au CFPPA d'Auxerre La Brosse

Lundi 1er et Mardi 2 décembre: Opérateur salarié (Exploitation agricole/viticole)
Lundi 15 et mardi 16 décembre: Décideur (Travaux et services ZNA)
Lundi 15, mardi 16, jeudi 18 décembre : Opérateur (Travaux et services ZNA)
Tests : Certiphyto toutes catégories, sur rendez-vous
Financement Vivea ou FAFSEA pour les formations agricoles (au sens large)
Pour plus d'informations et inscriptions, contacter Edith Mazeron ou Clarisse Bernard au 03 86 94 60 20

Moisson du souvenir à Villiers Saint Benoît

Exposition «*La moisson du souvenir, 1914-2014*» : documents et objets des habitants de Puisaye, collectés par le musée, qui évoquent la vie quotidienne pendant la Première Guerre mondiale sur le front comme à l'arrière. Du mercredi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Conduire la reproduction de son élevage

Formation sur 3 jours organisée par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne mercredi 10 et 17 décembre et mardi 6 janvier.
Objectifs : Maîtriser les cycles et la physiologie post-partum de la vache, analyser les facteurs sanitaires pouvant affecter la reproduction, comprendre l'influence de l'alimentation sur la résistance de l'animal; dignostiquer les écratds de pratique sur son exploitation.
Lieu : Migennes -
Public : Eleveurs de bovins lait ou allaitant
Contact : Thierry Crespo au 06 74 54 10 86
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

16/12 Comment gérer ses apports d'oligo-éléments, de soufre et de magnésie en grands cultures ?

Formation sur 1 journée, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne mardi 16 décembre
Objectifs : comprendre le rôle des oligo-éléments, du soufre et de la magnésie, dans la plante, savoir identifier les symptomes de carences pour ces différents éléments et pouvoir les corriger
Lieu : Auxerre - Public : Agriculteurs céréaliers
Contact : Gaëlle De Nardo au 03 86 64 45 65
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Assemblée générale de la Cavap

Bientôt un silo portuaire à Montereau

En dépit d'un exercice difficile et d'une collecte 2014 hors norme, avec une germination touchant l'ensemble des blés récoltés, la Cavap poursuit ses investissements, au premier rang desquels, le futur silo portuaire de Montereau, opérationnel à l'été prochain.


Philippe Couard, président de la Cavap

Comme à l'accoutumée, la Cavap a ouvert le bal des assemblées générales des coopératives céréalières du département. L'occasion de revenir sur la campagne 2013, qui se caractérise, tout en progressant en volume de + 4,2% (en conventionnel), par rapport à la moyenne des trois dernières années, par un recul de la collecte, de 3%, comparé à l'exercice précédent. En conventionnel toujours, si le blé enregistre une progression de + 7,7%, représentant 53,7% de la collecte totale, orge et colza, qui pèsent respectivement 25% et 13% du volume global, sont en baisse. A noter : une progression de 25 points des volumes collectés en orges d'hiver, à 66% contre 41% sur la campagne précédente, au détriment de l'orge de printemps. L'activité bio enregistrant une hausse de plus de 15% en volume, avec 3222 tonnes collectées. Le total des surfaces cultivées en conventionnel atteint 25 180 ha (+ 4,7%), contre 1200 ha en bio (+ 20%).
L'exercice 2013/2014 se solde pour la coopérative de Molinons, par une campagne mouvementée, avec de nombreux aléas climatiques, ayant notamment entraîné pertes de récolte et baisses de rendement. Les prix de vente s'en ressentent, avec une moyenne s'établissant à 228 €/t contre 286 €/t pour la campagne précédente (- 21%) considérée comme *«la meilleure de ces trente dernières années»* et qui se caractérisait par des prix atypiques

«Il n'y aura pas de miracle… !»

Dans son intervention, le président de la coopérative, Philippe Couard, est revenu longuement sur la collecte 2014 et ses caractéristiques hors norme : *«cette récolte va affecter nos trésoreries et notre moral. Si en colza la qualité n'a pas été affectée, en revanche, nos blés ont tous germé, entraînant un déclassement de notre récolte. Une récolte abondante et un phénomène de germination tout à fait exceptionnel nous fait produire en dessous du prix de revient. Notre coopérative va essayer de rémunérer au mieux cette triste récolte, mais il n'y aura pas de miracle… !»* En dépit des aléas, la Cavap poursuit ses travaux d'investissement, notamment sur le site du Petit Villiers, avec un silo quasiment remis à neuf. L'année 2015 sera marquée par le lancement opérationnel du site portuaire de Montereau au premier semestre. Un outil d'autant plus indispensable à la coopérative, que la voie ferrée dont elle disposait jusqu'à présent, risque une fermeture à très court terme, comme l'a rappelé Philippe Couard : *«nous n'avons pas hésité un instant sur le maintien de cette construction, car c'est l'outil vital pour le céréaliers coopérateurs de cette région. Je le redis et le répète, la rivière Yonne ne sera jamais à grand gabarit pour charger les péniches de 1000 tonnes et plus. Et demain, on parle déjà de chargement de 2000, voire 3000 tonnes, ce qui justifie pleinement cet investissement»*. L'activité bio va se voir pour sa part renforcée, par un rapprochement avec la Sica Centre Bio, ,filiale d'Axéréal : *«qui va devenir l'acteur français n° 1 sur le marché des céréales bio, avec 30 000 tonnes de collecte, 2 moulins et 3 usines de fabrication d'aliments du bétail…»* Aujourd'hui, un cycle se termine pour la Cavap, avec l'aboutissement du projet d'entreprise élaboré il y a huit ans, qui avait pour objectifs une collecte bio, des partenaires solides et un silo portuaire. L'année qui arrive va être l'occasion d'une longue réflexion au sein du conseil, afin d'écrire une nouvelle feuille de route.

Eric Allain, Directeur général de FranceAgriMer

Produire plus et produire mieux

«Y'en a marre ! Marre de toutes ces contraintes…! On est en train de tuer l'entreprise ! Combien de gens dans les campagnes ? Combien d'artisans en fin de carrière, cessent d'avoir du personnel pour arrêter les contraintes administratives? Il faudrait que les gens pour qui nous votons, plutôt que de penser à leur réélection, pensent à ceux qui les ont élus!»
C'est par un coup de gueule dont il a le secret et qui a forgé sa réputation, que le directeur de la coopérative, Baudouin Delforge, a conclu l'assemblée générale, avant de donner la parole à l'invité du jour, le directeur général de FranceAgriMer, Eric Allain.
Après une présentation de l'établissement public qu'il dirige, créé en 2009, *«héritier des offices agricoles et en particulier celui du blé, né en 1936»*, pour être le lieu des débats entre la production, la transformation et la commercialisation au sein de chaque filière, Eric Allain a évoqué quelques pistes de réflexion du futur plan d'actions *«Stratégie 2025»*.

Un plan qui se présente essentiellement sous la forme d'axes stratégiques, au premier rang desquels *«produire plus et produire mieux»* : *«cela passe par la diffusion d'outils d'aide à la décision pour gérer la fertilisation azotée et faire en sorte qu'on ne soit plus dans une approche normative qui, on peut le penser, ne permet plus aujourd'hui de répondre à la demande. Arrêtons d'appliquer nos normes et entrons sur un pilotage fin de la fertilisation. On est capable de le faire, de le tracer et de le documenter…»*

DOMINIQUE BERNERD

Interview

«De belles rencontres…»

Arrivé en octobre 2012, le préfet de l'Yonne, Raymond Le Deun, vient d'être nommé préfet du département de l'Aisne. Retour sur ces 23 mois passés en terre icaunaise, au contact notamment des acteurs du monde agricole;



Parmi les visites du préfet de l'Yonne sur les exploitations, celle en compagnie du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, sur l'EARL Darlot, à Venouse, en mai dernier

Si au final, le dialogue n'a jamais été réellement rompu, vos rapports ont parfois été un peu tendus avec la profession agricole ces derniers mois, notamment sur la qualité de l'eau au travers des Bassins d'Alimentation de Captage. Quelle est la situation aujourd'hui ?

«On nous a ajouté dans l'Yonne 18 nouveaux Bac prioritaires, alors que le département en comptait déjà 14. Je considère qu'on avait plutôt avancé en la matière et aurai préféré que l'on mène à bien le travail de fond engagé avec la profession, avec la Chambre, l'Agence de l'Eau et les Services de l'Etat, sur les bassins déjà en place, avant de se retrouver avec 18 Bac supplémentaires. C'est une autre décision qui a été prise, j'en prends acte…Cela dit, si dans un certain nombre d'endroits, des mesures volontaires et une forte mobilisation ont été mises en place, il reste néanmoins quelques secteurs dans le département où rien n'a été fait, et je le dis très clairement, je ne vois pas comment on pourra échapper aux mesures autoritaires s'il n'y a pas de dialogue avec la profession. En l'absence de partenaires, je ne sais pas faire…»

Vous avez reçu il y a peu, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, accompagné du secrétaire général, Gilles Robillard, venus évoquer ce qu'ils dénoncent comme de la «surenchère administrative», quelle a été votre réponse ?

«Je suis d'accord avec eux ! C'est vrai que dans notre pays, on a tendance à avoir un empilement de réglementations et il en va de la profession agricole comme des autres acteurs du monde économique, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise, artisans ou commerçants…C'est vrai, nous avons une espèce de tradition administrative française où on empile et on empile…! Je suis bien sûr favorable à une simplification de la réglementation et l'ai rappelé notamment lors de l'inauguration de l'espace agricole de la Saint-Martin, mais réfléchissons aussi un peu et faisons notre examen de conscience : si l'État est évidemment le principal responsable des règles de droit s'appliquant à tous, d'autres viennent des parlementaires, des lobbies, de la profession, des Chambres d'agriculture…, tous les corps constitués sont quelque part à l'origine de la réglementation actuelle. Mais c'est un vrai sujet et il faudrait effectivement que l'on puisse continuer à progresser sur la question mais là, on tourne le dos à des années et des années de pratiques administratives françaises…»



Le 27 janvier dernier, le préfet participait à une réunion à l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et qui avait pour thème l'amélioration de la teneur en protéines des blés icaunais tout en maîtrisant l'impact sur la qualité de l'eau potable dans l'Yonne?

Les agriculteurs ont parfois l'impression d'être de moins en moins entendus, que ce soit à Paris ou à Bruxelles et la colère monte dans les campagnes

«Je ne suis pas sûr que la colère soit mieux entendue… La difficulté pour les Pouvoirs publics, de prendre en compte les préoccupations de la profession agricole, c'est de faire le choix entre l'accessoire et l'essentiel. Les doléances sont extrêmement nombreuses et il y en a parmi elles de plus fondées que d'autres, là est toute la difficulté. On finit un peu par le savoir et le comprendre car on apprend à connaître un territoire et ses acteurs, mais je crois que la profession pourrait très bien aussi avoir une posture consistant à dire que ça va bien quand c'est le cas…On n'affaiblit pas son discours en reconnaissant que certaines années se passent bien et ce n'est pas pour autant qu'on est délaissé par les Pouvoirs publics. En revanche, cela donne beaucoup plus de force au discours, lorsque l'on dit que ça ne va pas…»

En deux ans de séjour ici, votre regard sur le département a changé ?

«Oui, je le reconnais ! D'abord sur l'agriculture, dont je remercie tous les partenaires et je suis sincère en le disant : nous nous sommes souvent rencontrés, que ce soit avec les organisations syndicales, avec la Chambre, je suis allé sur les exploitations et je pense qu'ensemble, nous avons progressé. J'ai écouté, j'ai réfléchi sur un certain nombre de sujets, cela m'a amené à voir les choses différemment, notamment sur l'application des normes, le rôle de l'État, etc. Pour répondre précisément à votre question, je ne connaissais pas l'Yonne, n'avais pas d'a priori ni de préjugés ou d'idées reçues et me suis rendu compte que c'était un territoire qui dans certains endroits souffre économiquement, notamment du point de vue agricole. Mais l'Yonne a des atouts et si je ne devais dire qu'une seule chose, c'est que l'avenir de ce département doit s'écrire de façon positive. Cela prendra du temps, mais son positionnement aujourd'hui sur le territoire, sa proximité avec la région parisienne, font qu'il a tous les atouts pour réussir…»

Vos visites sur les exploitations agricoles auront été l'occasion de belles rencontres ?

«Oui, c'est exactement le mot ! De belles rencontres grâce en particulier à la connaissance de terrain qu'avait Jean-Paul Levalet (ndlr : ancien directeur du service économie agricole à la DDT 89), il était du sérail et connaissait bien son monde. J'ai vu des gens intéressants, motivés, qui réussissaient, d'autres qui se battaient et d'autres qui avaient de vraies difficultés. Je me souviens lors d'un de mes premiers déplacements sur le terrain, avec les JA, de cette jeune femme, installée en élevage laitier (ndlr : Mélanie Varache, à Dixmont), qui m'a expliqué très concrètement et de visu, ce que signifiait pour elle la mise aux normes des bâtiments d'élevage, en me disant : «voilà ce que j'ai fait, voilà ce qu'on me demande de faire…» Et ça, c'est plus parlant que toutes les réunions de travail auxquelles on peut participer…!»

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

17/12 Le semis direct pour les débutants

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans votre réflexion de passage au semis direct dans le cadre d'une formation d'1 journée, mercredi 17 décembre
Objectifs : identifier les points clés pour réussir son passage au semis direct, prendre connaissance des références acquises en Bourgogne
Lieu : Auxerre - Public : Agriculteurs céréaliers
Contact : Eric Bizot au 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

10 et 17/12 Passer en bas volume: les clés pour réussir

Formation sur 2 jours organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne les mercredis 10 et 17 décembre
Objectifs : acquérir et maîtriser les fondamentaux de la pulvérisation, comprendre les conditions optimales d'application des traitements phytosanitaires et être capable de modifier ses pratiques, conjuguer protection des plantes et de l'environnement
Lieu : Auxerre - Public : Agriculteurs céréaliers
Contact : Gaëlle De Nardo au 03 86 64 45 65
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

11/12 Initiation à l'homéopathie en élevage

Formation sur 2 jours organisée par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne jeudi 11 décembre et mardi 20 janvier
Objectifs : acquérir les grands principes de l'homéopathie et apprendre à en appliquer les bases dans son cheptel, savoir observer ses animaux en préalable à l'utilisation d'un remède, connaître et savoir appliquer les remèdes les plus courants utilisés en élevage
Public : Eleveurs de bovins viande ou lait, d'ovins, de caprins ou d'équins
Contact : Hélène Trouve au 03 86 92 36 52
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

▸ Syndicalisme

2 décembre

L'action continue

Le 5 novembre dernier, nous nous réunissions à Dijon pour exprimer notre colère, notre RAS-LE-BOL. Entre 35 et 40 000 agriculteurs se sont mobilisés partout en France. Une réussite ? Oui et non. Oui par le nombre mais c'est malheureusement le reflet d'une agriculture qui est à bout, qui ne peut plus supporter d'être l'accusée permanente !

Cette mobilisation n'a pas été vaine. En effet, le gouvernement a pris certains engagements à l'issue de cette journée. Les lignes ont bougé. Mais qu'en est-il au niveau départemental ? Depuis plusieurs semaines, nos administrations s'adonnent à leur sport favori : le CONTRÔLE dans les exploitations. Du contrôle directive nitrates en passant par les contrôles identification, contrôles MAE, tout y passe. Mieux vaut ne pas tous les énumérer. Dans une campagne où les trésoreries sont à sec, où une année noire économique se profile, où l'exaspération est à son comble, il nous semble exagéré d'effectuer autant de contrôles. A quand l'agriculteur présumé innocent dans son travail ??? L'objectif serait-il de vouloir encore nous retirer une partie de nos aides ?

Afin de leur éviter tout surmenage, nous souhaitons offrir une journée de congé bien méritée aux contrôleurs. La FDSEA de l'Yonne organise une journée d'action le 2 décembre. Nous devons donc répondre présents car les enjeux sont importants pour notre agriculture dans le département. Nous en avons déjà parlé le 5 novembre. Il faut rester mobilisé. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chances de faire avancer nos revendications. Les adhérents de la FDSEA recevront une info rapide pour les modalités de cette action. Nous vous invitons à la diffuser au maximum autour de vous pour que nous soyons le plus nombreux possible.
Quant aux agriculteurs non syndiqués, vous pouvez contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10 pour plus d'informations.
Vous nous avez prouvé votre engagement le 5 novembre, nous vous attendons nombreux et solidaires le 2 décembre.

Merci d'avance.

Frédéric Blin, Gilles Robillard et Alain Duruz, Secrétaires Généraux de la FDSEA de l'Yonne

Conseil général de l'Yonne

Neige et verglas peuvent arriver !

Comme chaque année, d'importants moyens sont mis en place par le Conseil général de l'Yonne pour assurer la continuité routière en période hivernale, quelles que soient les conditions météorologiques



L'un des deux nouveaux camions qui équipera cet hiver l'antenne d'Avallon de l'Agence Territoriale Routière départementale

L'an dernier, une météo particulièrement clémente avait permis à l'exécutif départemental de substantielles économies, avec «*seulement*» 725 K€ dépensés pour assurer le dispositif hivernal permettant aux usagers de continuer à circuler sur les principaux axes en toutes circonstances. A titre de comparaison, la dépense pour l'hiver 2012/2013 s'était soldée par une ardoise d'1,6 millions €. Qu'en sera-t-il cette année… ? Réponse à la mi-mars, qui marquera la fin du dispositif activé depuis quelques jours

D'importants moyens mis en place

La moyenne décennale est de 36 jours d'intempéries par hiver rendant les conditions de circulation difficiles. A l'échelle départementale, le Conseil général a la charge de plus de 4800 Kms de routes, avec des niveaux d'intervention différents. Dans l'ordre de priorité de traitement du réseau routier départemental, l'échelon N1 concerne un maillage d'environ 1000 Km d'axes principaux, où les interventions s'effectuent 24 h/24 et 7 j/7. Vient ensuite le niveau N2, avec des routes dégagées une fois le travail effectué en N1. Le reste du réseau, classé N3, étant traité uniquement pendant les heures ouvrées, en fonction de la disponibilité des personnels et des matériels. A ce sujet, le président André Villiers, n'a pas manqué de saluer le concours des 129 agriculteurs engagés par une convention avec le Conseil général pour compléter le dispositif de désengagement des réseaux secondaires.

Les moyens mis en œuvre pour maintenir la viabilité routière hivernale sont de deux ordres : moyens humains, avec une centaine de personnes concernées, dont 15 patrouilleurs chargés de surveiller le réseau sur des circuits prédéfinis, en procédant à des mesures en des points sensibles identifiés et d'alerter sur la formation et l'évolution de phénomènes météorologiques. Moyens matériels également, avec pas moins de 36 unités d'intervention de 10 ou 15 tonnes de charge utile, avec saleuse et rabot, 6 unités de 10 tonnes avec saleuse tractée et 13 chargeurs. Dernières acquisitions en date : deux camions 6 roues avec 15 t de charge utile ainsi que deux saleuses, qui seront basées à Tonnerre et Avallon, pour augmenter la rapidité d'intervention. Coût total de l'investissement : 300 K€.



Au total, la capacité de stockage de sel sur le département est de 5600 tonnes, dont 1600 tonnes pour le seul site d'Appoigny. L'an passé, «*seulement*» 600 t de sel consommées, contre dix fois plus l'année précédente… !

Des cartes informant sur les conditions de circulation en temps réel

Le Conseil Général de l'Yonne met également à la disposition des usagers, des informations sur les conditions de circulation des routes départementales, via son site Internet (www.cg89.fr) et une carte interactive «*Yonne route*» précisant l'état d'enneigement ou de risques verglacés. Alimentée en temps réel par les équipes de patrouilleurs, elle contribue à permettre aux automobilistes, dès 6 h du matin, d'être prévenus en amont le plus tôt possible et d'anticiper leurs déplacements.

L'an passé, la carte «*Yonne route*» a ainsi été consultée à plus de 60 000 reprises. Une nouveauté cette année, avec la carte interactive des chantiers et des perturbations sur le réseau routier structurant départemental, consultable également sur le site Internet et qui permet d'informer sur les interventions menées sur le domaine routier par les services du Conseil général, ainsi que par les communes, entreprises, concessionnaires et organisateurs de manifestations sportives et culturelles. Mise à jour quotidiennement, cette nouvelle carte informe des restrictions de circulation en cours ou à venir (circulation alternée ou déviée)



La carte « Yonne route » accessible sur le site Internet du Conseil général : www.cg89.fr

Dominique Bernerd

Maisons familiales et rurales

Les jeunes prennent leur pass pour l'Europe

Entre mars et octobre 2014, 231 jeunes issus des 11 MFR de la région ont effectué un stage en entreprise dans un autre pays de l'Union Européenne. Tous se sont retrouvés le 13 novembre pour dresser le bilan de cette aventure.



Les jeunes des MFR se sont retrouvés à Dijon pour partager leurs expériences. Un programme innovant qui permettra sans doute à ces jeunes qui vont prochainement rechercher un emploi de dépasser leurs appréhensions face à la mobilité géographique.

Le projet européen «*Leonardo Da Vinci*», décliné en Bourgogne par les MFR, a pris naissance au printemps 2013. Dix huit mois nécessaires pour engager une démarche complète qui visait à dynamiser le parcours de formation des jeunes. Ainsi onze Maisons familiales de la région Bourgogne se sont engagées pour envisager une mobilité européenne au profit de jeunes scolaires en formation par alternance. Grâce à une subvention européenne et à une aide régionale «*ELBE*», 231 jeunes et 11 formateurs accompagnateurs ont eu la chance de réaliser un stage professionnel de trois semaines dans un autre pays de l'Union Européenne. Des jeunes âgés de 15 à 21 ans, se formant dans les secteurs de l'agriculture, l'aménagement paysager, la valorisation du cheval, du commerce en alimentation et vins, du service aux personnes.

Pour la grande majorité d'entre eux, le simple fait de sortir de leur pays, voire même de leur région, était une première. Mais grâce à cette expérience ils ont pu dépasser leurs appréhensions.

De mars à octobre 2014, les jeunes sont donc partis en stage professionnels, répartis dans sept pays (Irlande, Allemagne, Espagne, Bulgarie, Grèce Italie et Pays Bas). Ils ont été accueillis dans différents secteurs professionnels: entreprises, exploitation agricoles, maisons de retraites, commerces, organisations professionnelles... Un séjour en immersion dans des univers professionnels et culturels différents de ce qu'ils connaissent.

Le 13 novembre dernier, à l'invitation de la fédération régionale des MFR, les jeunes stagiaires se sont rassemblés dans les locaux du Conseil régional, afin de partager leurs expériences. Tour à tour, chaque groupe d'élève est venu à la tribune pour témoigner et apporter son ressenti.

L'occasion également pour les partenaires de ce programme de remettre à chacun son Europass, qui contribue à valoriser et accréditer le parcours européen du bénéficiaire. **FD**



Venir s'exprimer à la tribune devant un public n'est pas chose aisée, tout comme quitter sa région ou son pays pour quelques semaines. Dans les deux cas, tous s'en sont bien sortis . Certains ont même l'envie de repartir

Arvalis – Institut du végétal

Des leviers pour retrouver de la compétivité

Les exploitations de grandes cultures sont face à des nouveaux défis à relever. Arvalis -Institut du végétal aborde le sujet.

Arvalis-Institut du végétal réunit plus d'une centaine de techniciens de Bourgogne-France-Comté chaque année à l'automne à Dijon. Les objectifs de cette journée sont de présenter les dernières innovations, les résultats des travaux de recherche et évoquer la conjoncture marché et la situation économique des exploitations. Cette dernière, abordée en tout début de réunion, nécessite des adaptations de la part des exploitations. Les volumes mondiaux en blé et maïs sont records cette année ce qui impacte les prix. Dans le même temps, les résultats obtenus dans l'Hexagone sont en demi-teinte avec une quantité de blé fourrager sans doute jamais égalée.

Des chiffres

Arvalis s'intéresse aux coûts de production du blé : sur un panel de 5 000 exploitations françaises issues de 16 départements majoritairement du Nord Loire, l'ensemble des charges a augmenté en 2014 de 70€/ha par rapport à la moyenne quinquennale. Une hausse d'autant plus importante que les prix ne sont pas au rendez-vous. Ramenés au rendement obtenu, les coûts de production du blé sont d'environ 200€/t, ce qui se traduit par un prix d'intérêt de 167€/tonne. Ce prix est supérieur au prix de marché actuellement constaté. Dans ce contexte déjà morose, l'institut a aussi chiffré les premières estimations d'impacts de la Pac 2014-2019. En tendance, les exploitations de grandes cultures verront leurs aides baisser de l'ordre de 50€/ha à l'échéance 2019, avec une grande variabilité de situations derrière cette moyenne. *«Cela fragilise la robustesse des exploitations, et il faut donc retrouver 50€ de marge de manœuvre pour rester dans une situation économique équivalente à celle d'aujourd'hui»* communique Arvalis.

Un ensemble de leviers

Facile à dire, sans doute un peu moins à faire. *«Il n'existe pas une solution unique, mais un ensemble de leviers sur lequel il va falloir agir»* explique Nathalie Bigonneau, Chef de la région Est. Cela passera nécessairement par des gains de productivité, qu'il nous faut retrouver, et une optimisation de toutes les charges, charges opérationnelles mais aussi charges de mécanisation sur lesquelles l'enjeu est bien souvent le plus fort. Des enjeux techniques (gestion du désherbage,...), économiques, mais aussi réglementaire (MAEC, verdissement) existent aussi autour de l'optimisation de l'assolement. Enfin, les systèmes d'assurance des exploitations ou d'arbitrages des prix sont également cités comme des moyens de gestion pluriannuelle des risques.

Communiqué Draaf/Sral Bourgogne

Évolution réglementaire relative à l'organisation de la lutte contre la chrysomèle du maïs

Par la directive du 6 février 2014, la Commission européenne a pris la décision de déréglementer la chrysomèle des racines du maïs, Diabrotica virgifera virgifera Le Conte et d'abroger les mesures d'urgence de lutte obligatoire contre cet insecte. La Commission recommande toutefois la mise en œuvre d'une surveillance effective de la chrysomèle et de privilégier des mesures de lutte comme la rotation des cultures, le décalage des dates de semis et la lutte biologique afin d'éviter un recours systématique à la lutte chimique.

Au niveau national, l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 a abrogé l'arrêté du 28 juillet 2008 modifié relatif à la lutte contre Diabrotica virgifera virgifera Le Conte.

Suite à la déréglementation de celle-ci aux niveaux européen et national et à l'abrogation de l'arrêté ministériel de lutte obligatoire, les arrêtés préfectoraux en vigueur en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire ont été également abrogés.

En 2014, la surveillance de cet organisme nuisible a de nouveau été mise en œuvre par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon) via une délégation du service régional de l'alimentation de la Draaf Bourgogne. 125 pièges ont été disposés sur l'ensemble du territoire bourguignon dans des situations à risque (monoculture de maïs, proximité d'autoroutes,...). Des captures ont été enregistrées en Saône-et-Loire sur les communes de Sevrey et Condal avec respectivement 9 et 6 individus piégés (carte disponible sur le site de la Draaf : draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-cultures" http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-cultures).

A compter de 2015, la surveillance de la chrysomèle du maïs sera mise en œuvre dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance encadré par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (axe 5 du plan Ecophyto).



Le piègeage de la chrysomèle sera poursuivi en 2015 dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance.

Côte d'Or : arrêté préfectoral n° 663 du 28/10/2013 définissant le périmètre et les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs dans le département de la Côte d'Or abrogé par l'arrêté n°603 du 15 septembre 2014,

Saône-et-Loire : arrêté préfectoral n° 2013255-0001 du 12/09/2013 définissant le périmètre et les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs dans le département de Saône-et-Loire, foyers 2013 d'Hurigny et de Saint-Martin-Belle-Roche, foyer 2012 d'Asnières-Sur-Saône abrogé par l'arrêté n°2014267-0018 du 24 septembre 2014.

COMMUNIQUÉ DRAAF/SRAL BOURGOGNE

Gaec du Val d'Arroux

Équipements économes pour cent vaches à traire

Avec un troupeau laitier qui a doublé en l'espace d'une vingtaine d'années, le Gaec du Val-d'Arroux a voulu revoir son équipement de traite et son bâtiment. Le retournement de conjoncture de 2009 et l'envolée du prix de la paille ont guidé les associés vers des solutions économes : salle de traite simple équipement et transformation d'aire paillée en logettes creuses.


Laurent Lefèvre, Chambre d'agriculture


Les membres du Gaec Naulin : Johanny, Florent, Jean et Mireille en compagnie de leur jeune salariée.

Comme son nom l'indique le Gaec du Val-d'Arroux en Saône-et-Loire est l'un des rares élevages laitiers perdus dans la zone allaitante de l'Ouest du département. La structure compte aujourd'hui quatre associés. Mireille et Jean Naulin ont été rejoints par leur fils Johanny ainsi que Florent Fèvre, un ancien copain de classe de ce dernier. Depuis quelques mois, le Gaec emploie une jeune salariée en prévision du départ en retraite de Jean. La structure compte aujourd'hui deux ateliers laitiers, l'un d'environ 90 montbéliardes et l'autre d'une soixantaine de chèvres. Le Gaec dispose d'un quota de 660 000 litres de lait livré et 33 000 litres supplémentaires vont à l'atelier de transformation. Ils s'ajoutent aux 60 000 litres de lait de chèvres convertis en fromages ou crème et vendus à la ferme ou sur les marchés. Avec seulement 135 ha pour plus de 750 000 litres de lait produits, le Gaec du Val-d'Arroux fait preuve d'un haut niveau de productivité : les montbéliardes atteignent une moyenne de 8 000 litres de lait par vache et par an tandis que les chèvres atteignent 1 000 litres de moyenne. Des performances obtenues avec un pâturage prépondérant.

Traire cent vaches à l'heure

La première stabulation de l'exploitation date de 1990. Il s'agissait alors d'une aire paillée pour 45 vaches laitières. L'équipement de traite choisi était de type 2x5 équipé 2x4. En 2002, la capacité de la stabulation a été portée à 77 places ; la salle de traite est passée à 2x5 postes et un système de décrochage automatique a été ajouté. C'est aussi en 2002 que le Gaec a construit une fosse à lisier de grande capacité. Conçue au départ pour 45 vaches laitières, la salle de traite s'est avérée trop petite au gré des accroissements du troupeau. De 45 minutes à une heure, le temps de traite a bondi à près de deux heures depuis que le nombre de vaches atteint 85 - 90 laitières. *«C'est beaucoup trop, aussi bien pour les vaches que pour le trayeur »*, confie Johanny.

Les réflexions ont été entreprises en 2007-2008 en intégrant la perspective du départ en retraite de Jean et influencées par la hausse du prix du lait de l'époque. Avec un pâturage prédominant, les associés ont écarté d'emblée le robot, d'autant qu'ils craignaient l'astreinte en termes de surveillance et de maintenance du système. En revanche, Johanny avoue qu'à un moment donné le Gaec s'est *«sérieusement penché sur le roto»* (salle de traite rotative). Lorsque le prix du lait était au plus haut, les associés étaient même sur le point de signer pour un roto (traite par l'intérieur) de 20-25 postes. Une machine qui aurait permis de traire une centaine de vaches laitières à l'heure, mais qui aurait coûté la bagatelle de 200 000 € ! Un investissement qui aurait été jouable moyennant un accroissement supplémentaire de quota et à condition que le prix du lait se maintienne… Mais la chute de 2009 a stoppé net le projet.

Plus de temps morts

Le Gaec a alors repris ses recherches durant près d'un an. *«Nous sommes allés visiter des élevages en Dordogne, en Bretagne et dans la Loire qui disposaient de salles de traite 2x18 à 2x25 en simple équipement : ils étaient tous enchantés !»*, se souvient Johanny. Très répandus en Hollande, ces installations permettent de traire seul des troupeaux d'une centaine de vaches en une heure de temps seulement. Le principe est une grande salle de traite double quai, mais simple équipement. Dans le cas du Gaec du Val-d'Arroux (2x18, épi 60 degrés, traite par l'arrière), chaque quai d'une longueur de 19 mètres accueillera 18 laitières. Les 18 griffes permettront de traire alternativement le quai de droite puis le quai de gauche. Pendant que les 18 vaches du quai de droite seront en train d'être traites, sur le quai de gauche, l'éleveur fera entrer un nouveau lot de 18 vaches à traire qu'il préparera pendant ce temps. Dès que les vaches du quai de droite auront fini de se faire traire, l'éleveur retournera les griffes du quai de droite au quai de gauche et branchera les vaches, et ainsi de suite... L'intérêt majeur étant l'absence de temps mort.

80 000 € de moins que le roto !

L'autre avantage de la salle de traite simple équipement est son coût. En comparaison du roto envisagé, il faut compter 80 000 € de moins (120 000 € à équipement identique). Au total, le Gaec aura investit 170 000 € mais en ajoutant des équipements qu'il n'aurait pas pu se payer en optant pour un roto. A noter aussi qu'à la différence du roto qui aurait nécessité la construction d'un bâtiment spécifique, la salle de traite 2x18 a été aménagée sous un ancien bâtiment de pierre qu'il aurait fallu démolir s'il n'avait pas été réaffecté de la sorte. Le plafond de la nouvelle salle de traite est fait de panneaux isolants *«sandwichs»*. Les murs intérieurs sont recouverts de panneaux *«PVC»*. Les associés se sont dotés d'un système de recyclage des eaux de lavage. Muni d'un surpresseur, le dispositif fournit l'eau de nettoyage des quais de traite. Les associés ont opté aussi pour un pré-refroidisseur de lait. Le système de traite est équipé de compteurs à lait avec préleveurs pour le contrôle laitier. Les aires d'attentes sont munies de chiens électriques évitant au trayeur de devoir sortir de la fosse pour pousser les vaches. Le Gaec en a également profité pour équiper les vaches d'un système d'identification électronique, porté par un collier. Ce système permettra de suivre les vaches sur ordinateur grâce à un logiciel spécifique. Il rendra possible le tri des animaux à la sortie de la traite, la détection des chaleurs (suractivité) ou des problèmes sanitaires (sous activité, cellules), le repérage des vaches sous antibiotiques (lait exclu du tank).

Logettes creuses à la place de l'aire paillée

Outre la salle de traite, la stabulation fera elle aussi l'objet d'une adaptation à l'accroissement d'effectif du troupeau. La transformation de l'aire paillée en logettes permettra de contenir une centaine de vaches laitières à la place de 77, sans avoir à agrandir le bâtiment. Les trois rangées de logettes seront desservies par des couloirs raclés. Le passage du fumier au lisier étant compatible avec la capacité de la fosse existante. Les logettes seront aussi un bon moyen d'économiser de la paille et même de la main-d'œuvre, soulignent Johanny et Florent. Auparavant, le fumier devait être curé une fois par mois pour être transporté à 15 kilomètres de la ferme. *«Les annuités des logettes seront couvertes par les économies de paille»*, assure Florent. Là encore, pour limiter les dépenses, le Gaec a opté pour des logettes de type creuses, beaucoup moins onéreuses que des logettes recouvertes de tapis. La partie couchage n'est pas bétonnée. Encaissée, elle est délimitée dans sa partie supérieure (à l'avant des vaches) par le béton où sont fixés les poteaux des logettes. A l'arrière, un muret sépare la rangée de logettes creuses du couloir raclé. Le couchage est recouvert d'un mélange de paille et de sciure ou de carbonate, indique les associés. Ce matelas assurerait un confort identique à celui d'une aire paillée. Il serait garant d'une bonne propreté des vaches et d'un moindre risque de mammite. Johanny fait remarquer qu'outre l'économie des tapis (de l'ordre de 100 €/ vache !), ce système évite de devoir bétonner toute la surface. A noter aussi que les logettes seront équipées de volets latéraux mobiles et la barre à l'avant des vaches sera elle aussi suspendue pour plus de confort.



Gaec des trois communes à la Chapelle-Thècle

Passage au robot réussi

En 2011, les associés du Gaec des Trois Communes faisaient le choix de remplacer leur salle de traite par un robot. Finie la corvée de traite et gain de productivité assuré avec une alimentation encore mieux maîtrisée.



L'installation d'un robot de traite a permis à la famille Bièvre d'opérer un bond en matière de technicité. La maîtrise de l'alimentation et la productivité est au rendez-vous.

Le Gaec des Trois Communes compte trois personnes. Laurent Bièvre est associé avec son oncle et son épouse est salariée de l'exploitation. Tous les trois, ils conduisent un troupeau d'une soixantaine de laitières, essentiellement montbéliardes. Le quota s'élève à 512 000 litres.

Depuis juillet 2011, la traite du troupeau est effectuée par un robot. La machine a remplacé une salle de traite 2x5 datant de 16 ans. «*Le bâtiment était fini de payer. Nous en avions tous un peu marre de traire. Le robot nous tentait pour son côté nouvelle technologie. En plus, nous en attendions un gain de production. Cela nous permettait également de nous équiper d'un Dac (distributeur automatique de concentrés) et ainsi d'affiner l'alimentation de nos animaux*», justifie Laurent.

+ 1 500 litres par vache !

Les promesses ont été largement tenues puisque dès les six premiers mois de service, le robot a permis un gain de production annuel de +1 500 litres par vache. «*Et nous sommes restés stables en termes de coûts aux 1 000 litres de lait produits. On consomme davantage de concentrés mais il y a du lait derrière !*», résume Laurent.

Comme le constate le technicien de Saône-et-Loire Conseil élevage : «*ici, l'installation du robot n'a pas fait exploser la ration ni le coût économique ! Il faut dire qu'un gros travail est fait sur les quantités de fourrage. Le coût de concentrés par vache est en moyenne de 146 grammes par mille litres de lait. Celui de la ration distribuée tourne autour de 110 €/1 000 litres*».

Concentrés maitrisés

La ration de base des laitières du Gaec des Trois Communes est composée de 30 kg d'ensilage de maïs, 9 kg d'ensilage d'herbe, 6 kg de drèche de brasserie, 2,8 kg de foin, 0,9 kg d'orge, 230 g de minéral, 60 g de bicarbonate, 80 g de carbonate et 80 g de sel. «*Elle couvre une production de 27 kg de lait soit 5 à 6 kg de lait de moins que la moyenne du troupeau. Le tourteau est distribué au Dac à raison de 1,5 kg par vache. Cela permet de limiter le coût de la ration pour les animaux qui sont moins productifs. A partir de 30 kg de lait, une VL 25 est distribuée par tranche de 3 kg de lait*», détaille le technicien de Conseil élevage 71.

L'exploitation suit également de prêt la croissance de ses génisses. Avec son technicien, Laurent se donne comme objectif un poids de 100 kg au sevrage ; 200 kg à six mois (le plus difficile à atteindre) et 400 kg à la mise à la reproduction.

La mise en route s'est bien passée

Au Gaec des Trois Communes, l'installation du robot de traite est une réussite. La mise en route s'est bien passée. «*Nous avons suivi le protocole du fabricant. Les huit premiers jours demandent beaucoup de main-d'œuvre et de temps : il faut du monde ! Car il faut placer les vaches laitières dans le robot une par une. Les huit jours suivants, on libère les vaches. Elles sont alors fatiguées à cause du changement de rythme. Mais çà veut dire que çà marche !*», explique Laurent. Les vaches se font traire en moyenne 2,8 fois par jour. L'installation du robot est revenue à 140 000 euros au Gaec. Le bâtiment est équipé de 95 logettes à tapis sur caillebotis. Un racleur robotisé (de la même marque que le robot de traite) assure le nettoyage des caillebotis.

Marc Labille



Grâce au Dac incorporé au robot, la complémentation est ajustée quotidiennement à la productivité réelle des vaches.



Au Gaec des Trois Communes, on ne regrette pas le temps de la traite «*manuelle*» bi-quotidienne.

HERD NAVIGATOR™

ÉCONOMISEZ jusqu'à 250 €/vache/an



avec robot VMS





avec traite épis
avec traite arrière

Ets CHAPUIS FRÈRES
21450 St Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Agréé pour le contrôle Optitraite

EXPERT ROBOTIQUE

DeLaval
Leader technologique

Gaec de la Roche des Baumes

Un outil pour traire 160 vaches

Le Gaec de la Roche des Baumes est né de la fusion successive de plusieurs exploitations laitières. Aujourd'hui, les cinq associés sont allés au bout de leur démarche en réunissant toutes leurs vaches en production sur un même site. Une nouvelle structure qui allie confort de travail, confort des animaux et rationalisation des coûts.



Le bloc de traite rotatif à 31 postes.

Le 9 février dernier, le contrôle laitier et la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire proposaient une visite de la nouvelle installation de traite du Gaec de la Roche des Baumes à Charrecey (71). L'été dernier, l'exploitation, qui compte cinq associés et résulte de la fusion successive de plusieurs structures, rassemblait toutes ses vaches en production sur un même site. Désormais, pour traire les 160 montbéliardes du troupeau en lactation, le Gaec dispose d'une unique salle de traite rotative à 31 postes.

Les associés ont opté pour un bâtiment avec logettes couvertes et aire d'exercice extérieure hydrocurées. Les 164 logettes sont réparties en deux rangées *«cul-à-cul»* sous un édifice de 108 mètres de long. Pour un confort optimisé des animaux, chaque logette est recouverte d'un matelas souple. Les aires d'exercice sont, quand à elles, garnies de tapis en caoutchouc. Le couloir entre les deux rangées de logettes ainsi que l'aire d'exercice, placée entre les logettes et la stalle d'alimentation, sont tous les deux nettoyés par hydrocurage. Ce système, calqué sur le principe de la chasse d'eau, consiste à lâcher une grande quantité d'eau à l'extrémité de la surface en pente. Le courant emporte les déjections vers un système de décantation et de lagunage.

1h30 pour traire 155 vaches

Fermé et muni d'une bonne isolation thermique, le bloc de traite est séparé de la stabulation. Le *«roto»* dispose de 31 postes de traite par l'arrière. Les postes de salle de traite sont en fait disposés en rond autour du trayeur et l'ensemble tourne autour de ce dernier. Les vaches prennent place dans le *«roto»* par l'extérieur. Une fois installé dans un des postes de traite, l'animal effectue un tour complet qui dure environ 11 minutes. Le trayeur branche les griffes dès l'arrivée de la vache dans le roto. La traite se fait ensuite pendant la rotation. A la fin de la traite, la griffe se libère à l'aide du décrochage automatique et le poste s'immobilise quelques instants en face de la sortie. *«Il faut compter environ 1h30 pour traire 155 vaches»*, estime Aurélien Laborde, l'un des associés du Gaec. Le nettoyage prend environ une demie heure après chaque traite.

Dans la stabulation, les vaches sont conduites en deux lots ; celui des vaches en début de lactation et celui des vaches en fin de lactation. Les deux lots se mélangent au moment de la traite. Mais à la sortie du roto, un dispositif de tri informatisé permet de séparer à nouveau les animaux ou de conduire les vaches à inséminer vers des boxs d'isolement.


Dans la salle de traite rotative, la traite se fait par l'arrière.

Repères

Cinq associés, 1,5 million de litres de lait

Le Gaec de la Roche des Baumes est composé d'Emmanuel Donet, de Roger Baroin, de Julien Quétigny ainsi que de Dominique et Aurélien Laborde. Les cinq associés disposent d'un quota de près d'un million et demi de litres de lait. L'exploitation couvre 570 hectares dont environ 150 ha de céréales, 80 ha de maïs ensilage, 65 ha de prairies temporaire et 280 ha de prairie naturelle. Le troupeau repose sur environ 160 - 170 montbéliardes en production. A ces animaux, il faut ajouter environ 185 génisses ainsi que des mâles qui sont engraissés soit en bœufs soit en taurillons.

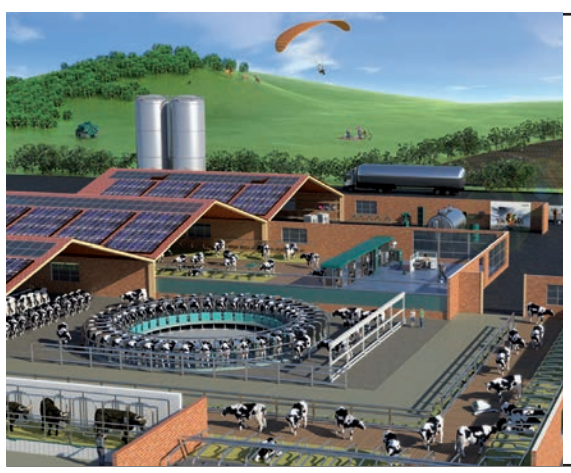
Bâtiment économe

De l'avis des techniciens, le type de bâtiment choisi est finalement relativement économe puisque la construction revient à 1 800 €/place de logement seul et 5 000 €/ vache laitière si l'on fait l'impasse sur un certain nombre d'options et avec un minimum d'auto-construction. Sur les six derniers mois passés, les associés ont par ailleurs enregistré un gain de production de +1,7 kg/ vache laitière par rapport à l'année dernière (avant l'installation des vaches dans le nouveau bâtiment).

Le Gaec de la Roche des Baumes compte désormais deux sites principaux d'exploitation. Outre le site de Charrecey qui abrite toutes les vaches en production, les associés exploitent également le site de Saint-Denis-de-Vaux qui accueille les génisses, les vaches taries et les veaux. Les vêlages se font là-bas et les vaches venant de mettre bas y sont traites uniquement le temps de récolter le colustrum. Elles rejoignent ensuite le site de Charrecey pour entrer en production.

MARC LABILLE





Confort de travail

Limiter les contraintes dans une salle de traite rotative

Le roto peut devenir exigeant pour le trayeur, imposant un compromis entre débit et confort de traite.

Outre son débit de traite, la salle de traite rotative est souvent mise en avant pour améliorer le confort du trayeur dans les grands troupeaux, en réduisant ses déplacements et son temps de travail. Toutefois, avec l'augmentation de la taille des troupeaux, les cadences et les durées de traite peuvent devenir épuisantes pour un seul trayeur, du fait d'un roto surchargé ou trop grand. Le nombre limite de postes dépend de la routine de traite : un trayeur qui prépare la mamelle, branche et réalise le trempage en fin de traite dans un roto intérieur sera déjà bien occupé dans un 24 postes.

Alors qu'un trayeur qui ne fait que brancher sur un roto extérieur pourra utiliser la capacité de la plateforme jusqu'à 40 postes.
Le type de roto - en traite intérieure ou extérieure - continue de faire débat sur le confort de travail. Les partisans de la traite intérieure apprécient de pouvoir contrôler les animaux durant toute la traite et faire le trempage ou traiter les vaches en fin de traite.

En revanche, cela augmente ses déplacements. Principale limite de la traite intérieure, l'accès au roto n'est pas direct, compliquant la sortie du trayeur pendant la traite. Au contraire, en traite extérieure, le trayeur a plus facilement accès à l'aire d'attente ou à la laiterie.

L'agencement plus compact des animaux permet d'augmenter le débit de traite, mais l'absence de suivi des animaux durant la traite implique généralement plus d'automatismes.
La gestion du deuxième tour est d'ailleurs de plus en plus demandée. Principale limite de la traite extérieure, le trempage impose une deuxième personne ou un automate.

L'arrivée des rotos robotisés

En effet, le trempage en sortie de roto peut désormais être réalisé par un robot. Précurseur dans le domaine avec son système SR1, Boumatic ne l'a pour l'instant pas encore vendu en France. Rentable pour de très grands troupeaux, ce dispositif est surtout présent en Allemagne, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

Second robot de trempage sur le marché, le TSR de Delaval n'est pas encore commercialisé sur le marché français. Autre façon d'aborder la protection des trayons, GEA se démarque avec son dispositif de trempage via le faisceau trayeur. Baptisé Apollo, ce système s'intègre à la griffe IQ du constructeur allemand et évite la contrainte d'un automate supplémentaire.

Solution plus radicale, le roto robotisé AMR de Delaval permet de supprimer totalement la tâche de la traite. Ce roto intérieur 24 postes équipé de cinq bras robotisés peut atteindre des cadences de 1 600 traites par jour.
Delaval accélère sa commercialisation en le proposant dans plusieurs pays européens. Le constructeur annonce ainsi dix nouvelles installations d'ici à la fin de l'année. La France n'est pas pour l'instant concernée.

Autre solution récemment commercialisée dans certains pays (pas en France), le Dairy-ProQ de GEA est un module de traite robotisé adaptable sur chaque poste d'un roto, le bras de l'automate s'intégrant dans la paroi séparant les vaches.
Son fonctionnement est ainsi indépendant de la rotation du manège.
Il s'envisage pour des effectifs à partir de 500 vaches.

M. Portier



M. Portier

Le confort du trayeur peut être amélioré par des équipements comme un plancher mobile ou un bras d'accompagnement de la griffe.



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI — St Clément 03 86 83 02 01 ; Brienon 03 86 43 07 90 ; et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

SARL MANIÈRE — Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

GROUPE METHIVIER — Toucy 03 86 44 01 08

SAS PARAGEAU *Groupe Methivier* — St Martin/Nohain 03 86 26 10 93

SUREAU AGRICULTURE — Avallon 03 86 34 18 35 ; Tannay 03 86 22 11 54

Élevage ovin bio

Une forte diversité des résultats techniques et économiques

A l'occasion du Sommet de l'élevage, les premiers résultats technico-économiques issus du Casdar Agneaux bio, lancé en 2013 pour une durée de trois ans, ont été présentés.


J. Diependaele

En agriculture biologique, il est intéressant de jouer sur la complémentarité d'où l'importance des systèmes mixtes.

Il existe peu de références en matière de production ovine en agriculture biologique. Pour y remédier, la filière a obtenu un financement (Casdar) pour un projet *«AgneauxBio»* visant à développer la production d'agneaux biologiques, grâce à des actions avec l'ensemble des partenaires. Un des résultats attendus de ce travail consiste en la mise en place d'un réseau d'élevages en ovins bio, lait et viande, par grand bassin de production, afin de fournir des références technico-économiques et de durabilité territorialisées. Ce projet, lancé en 2013 pour trois ans, rassemble divers organismes agricoles et est piloté par l'Itab (Institut technique de l'agriculture biologique).

«Les résultats de la première année (2012-2013) de mise en place du réseau de fermes de références montrent un retour dans une cinquantaine de fermes dont 39 ovins viande, situées dans les régions Lorraine, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et 10 ovins lait se trouvant dans le Bassin de Roquefort et les Pyrénées-Atlantiques», précise Vincent Bellet, de l'Institut de l'élevage.

De nombreux systèmes mixtes

Au sein des 49 exploitations étudiées, *«on observe de nombreux systèmes mixtes en ovins viande, alors que les élevages ovins lait sont plutôt spécialisés. En agriculture biologique, on a en effet intérêt à jouer sur la complémentarité d'où l'importance de ces systèmes mixtes. On a par contre été surpris par l'importance des systèmes ovins - granivores»*, remarque Vincent Bellet.

Les effectifs de brebis sont par ailleurs plus contrastés en ovins viande qu'en ovins lait. Leur nombre varie de moins de 100 à plus de 600 en viande, alors qu'en lait, 80% des effectifs tournent autour de 300 à 400 brebis. Les troupeaux lait sont homogènes en termes de taille.

Un poids de l'atelier ovin très variable

Quel que soit le système, il existe de fortes amplitudes entre produit brut par unité de main d'œuvre et pourcentage de produit ovin, hormis pour les élevages qui associent ovins et tourisme, où le produit brut/Umo reste faible, tout comme les résultats économiques. *«Sauf exception, il y a un lien important entre l'EBE/Umo et le produit brut/Umo qui varie entre 5 000 euros et 90 000 euros. Nous espérons consolider les données technico-économiques sur la seconde année de suivi et introduire d'autres éléments tels que la durabilité sociale (méthode bilan de travail) ou environnementale (minéraux, énergie, GES, biodiversité…). Une dernière perspective serait de formaliser des cas concrets par grande région»*, conclut Vincent Bellet.

La conduite de la reproduction en ovins viande est très diversifiée (fractionnement ou non de la période de mises-bas, période d'agnelage différente, avec ou sans accélération du rythme d'agnelage), en lien notamment avec la situation géographique et la forte diversité des associations. *«On note des niveaux plutôt élevés de mortalité et surtout de mortinatalité, mais une bonne maîtrise de la consommation de concentrés. Cette dernière constatation n'est pas vraiment une surprise»*. Les exploitations étudiées font principalement appel à la vente directe pour commercialiser leurs produits. En ovins lait, les résultats se différencient par bassin de production, Pyrénées-Atlantiques et Roquefort.

C. Delisle

Observatoire des viandes bio

Un observatoire des ovins bio a également été initié afin de développer les filières de viandes d'agneaux bio et de compléter la connaissance des acheteurs sur la disponibilité en offres. *«Avec 1 210 exploitations et 131 000 brebis en 2013, la production est en progression de 30 % entre 2010 et 2013, même si elle ne suffit toujours pas à répondre aux besoins du marché. Le troupeau bio représente 5,3 % du cheptel national ovins»*, souligne Jean-François Deglorie, commission Bio d'Interbev. En termes de localisation géographique comme d'itinéraire de production, la filière ovine bio est proche du conventionnel. En revanche, elle se démarque par une place importante des organisations économiques de producteurs qui valoriseraient 60 % des volumes d'agneaux.
De plus, près de 44 % d'entre eux ne seraient pas valorisés en filière bio, mais en conventionnel, si on considère une base théorique de 0,68 agneau vendus/brebis/an.

Chronique ovine

Des cases d'agnelage toutes équipées

L'utilisation des cases d'agnelage n'est pas une obligation et reste liée aux pratiques de l'éleveur. Toutefois, pour les brebis avec deux agneaux ou plus, les isoler favorise la tétée du colostrum et par conséquent diminue le taux de mortalité des agneaux. Pour faciliter le travail, les cases d'agnelage doivent être faciles d'accès et équipées d'abreuvoirs. L'installation d'une augette pour le concentré et d'un râtelier à foin sont également possibles.

Un abreuvoir pour 2 cases

Pour des cases alignées le long du bardage ou d'un couloir, un abreuvoir à poussoir est utilisé par les deux cases installées de chaque côté, ce qui permet de limiter le coût. Deux solutions de fixation de l'abreuvoir sont possibles. La première consiste à le fixer à la claie. Une prise rapide le relie à une ligne d'eau aérienne. La seconde solution consiste à fixer les abreuvoirs directement sur le bardage. Ils sont ainsi installés tous les deux mètres pour des cases d'agnelage d'un mètre de large (mesures expérieures) par exemple. Quand les cases restent fixes, c'est la meilleure option car les prises rapides sont plutôt sujetes aux fuites d'eau avec le temps.

Pour équiper 20 cases d'agnelage déjà en place, compter environ 500 € tout compris, soit 25 € par case. Le prix d'une case d'agnelage neuve en bois avec abreuvoir (un pour deux cases) est de l'ordre de 50 € sans la ligne d'eau.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche *«des cases d'agnelage fixes équipées d'abreuvoirs»* sur www.idele.fr et www.reconquete-ovine.fr.

Réseau de référence ovin de Bourgogne
Laurence Sagot,
Institut de l'Elevage/ Ciirpo



Ciirpo

Des cases *«fabriquées maison»* avec mangoire, auge, abreuvoir et porte de sortie sur un couloir étroit.

Communiqué DDT 21

Aides aux exploitations agricoles en difficultés en Côte-d'Or

Afin de venir en aide aux exploitations agricoles en difficulté notamment dans le secteur des fruits et légumes, du maraîchage, de la viticulture, des grandes cultures et des filières de l'élevage (viande bovine, porc, etc.) touchées par les mauvaises conditions climatiques et la conjoncture économique défavorable, le ministre de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt a annoncé des mesures exceptionnelles d'allégement de charges sociales, bancaires et fiscales.

Pour les exploitations connaissant des problèmes de trésorerie, les mesures suivantes sont mobilisables en Côte-d'Or :

Cotisations sociales MSA

Pour les exploitants agricoles les plus impactés, les cotisations personnelles et patronales de la mutualité sociale agricole (MSA) peuvent éventuellement être prises en charge par le Fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA.
Un dossier de demande de prise en charge de cotisations sociales leur sera adressé sur demande.

Un dispositif d'étalement de paiement de ces mêmes cotisations peut également être mis en place sur une durée maximale de 3 ans.
Contact MSA : Mme Chanteloube 03 86 47 37 65

Impôts

Des délais de paiement peuvent être demandés auprès du comptable public dont dépend la créance fiscale (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe sur la valeur ajoutée...).
Pour bénéficier de ces dispositifs, les agriculteurs doivent en formuler la demande auprès du centre des finances publiques dont le contact figure sur leur avis d'imposition.

Mesures bancaires

Pour les exploitations en difficulté une analyse au cas par cas sera effectuée des demandes de prêts de trésorerie ou d'aménagement de dette.

Les exploitants agricoles peuvent dès à présent contacter leur agence bancaire ou se rapprocher de leur centre de gestion pour étudier les solutions les plus adaptées à leur situation et en particulier la mise en place de prêts bancaires de reconstitution du fonds de roulement ou prêts de consolidation.

Les exploitants en situation de fragilité ne doivent pas hésiter à se faire connaître auprès des différents organismes cités ci-dessus.
Les demandes seront examinées individuellement et traitées en priorité pour les situations économiques jugées les plus fragiles.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE CÔTE-D'OR

http://www.cote-dor.gouv.fr/

Élections Pour voter en 2015, pensez à vous inscrire dans votre mairie

Pour voter lors des élections départementales en mars 2015 et des élections régionales en décembre 2015, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune de résidence au 31 décembre 2014. Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles

• Rendez-vous dans votre mairie **jusqu'au mercredi 31 décembre 2014** aux horaires d'ouverture et munissez-vous :
- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer…).

• Il est aussi possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr ou le site Internet www.service-public.fr à la rubrique «élections».
Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il doit être parvenu à la mairie **avant le 31 décembre 2014**.

• Vous pouvez également demander votre inscription sur les listes électorales par Internet si votre
commune est raccordée aux démarches en ligne. Il suffit de vous connecter à l'adresse
https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listeselectorales.html
et de vérifier que votre mairie est bien raccordée au service en ligne.
Si c'est le cas, accédez à la démarche en ligne «Inscription sur les listes électorales» en créant votre compte. Ensuite, laissez-vous guider. La création de votre compte est gratuite et sécurisée. Les pièces justificatives doivent être numérisées: il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.

Si cette démarche est effectuée **après le 1er janvier 2015**, la demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'**à compter du 1er mars 2016**.

COMMUNIQUÉ

▶ Chronique juridique

Forfait agricole

Vers un régime «micro BA» simplifié

La complexité du régime fiscal du forfait agricole commence dès l'établissement du montant du bénéfice forfaitaire agricole. Celui-ci est fixé à partir d'un compte type d'exploitation supposé refléter la réalité moyenne des exploitations du département concerné. L'expérience montre que le travail important qui est alors effectué par l'Administration et la Profession pour l'établissement du compte type d'exploitation n'a que peu d'utilité lors des négociations qui s'ensuivent, ces dernières étant principalement axées sur l'évolution statistique du bénéfice moyen constaté. Par la suite, l'application de ce forfait moyen à l'hectare aux exploitations concernées est pratiquée dans des conditions complexes et mal connues des intéressés (détermination de la catégorie en fonction du revenu cadastral, etc.). Une simplification importante du régime se révèle donc aujourd'hui nécessaire. Ce souci de simplification est largement partagé par l'Administration fiscale et par les organisations professionnelles agricoles, sous réserve naturellement qu'il n'entraine pas d'augmentation de l'impôt.

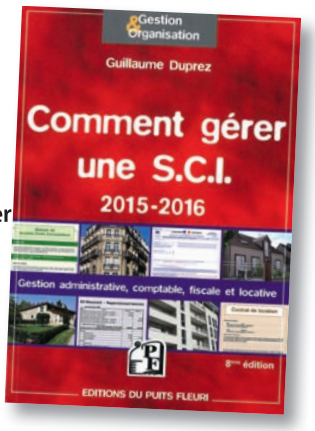
Un groupe de travail sur la fiscalité agricole a ainsi été institué au début de l'année 2014. Il en résultera probablement la mise en place d'un régime «micro BA» qui consistera pour les exploitations agricoles à déclarer le montant des recettes réellement perçues, le bénéfice étant alors déterminé par application d'un abattement de 87 % sans distinction entre les productions. Ce régime s'appliquerait aux exploitants dont les recettes sont inférieures à 82 200 euros HT (contre 76 300 euros TTC aujourd'hui). La mise en place de ce nouveau régime ne remettra pas en cause la transparence actuellement applicable pour les Gs en matière de calcul du seuil de recettes. En outre, pour tenir compte de la volatilité des prix et de l'irrégularité des revenus dans le secteur agricole, un système de moyenne triennale optionnel devrait être institué.
Ce régime devait à l'origine être mis en place pour une application progressive dès l'année 2015. Toutefois, suite aux discussions qui se sont tenues à l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier sur la fiscalité agricole, le gouvernement a préféré reporter la réforme qui n'interviendrait donc qu'en 2016.

STÉPHANE LUCEREAU

Vient de paraître La SCI

«Comment gérer une SCI 2015-2016» est un ouvrage de Guillaume Duprez paru aux éditions du Puits Fleuri.

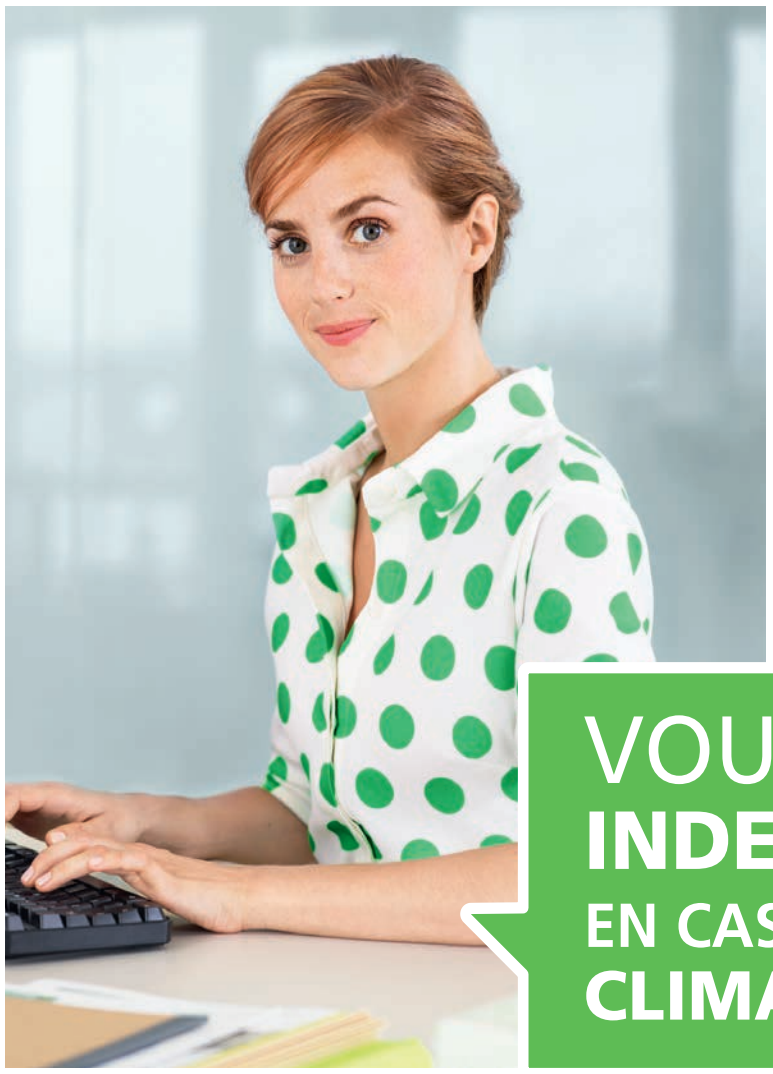
Les aspects de la gestion administrative, comptable, fiscale et locative des sociétés civiles immobilières (SCI) sont abordés dans cette nouvelle édition mise à jour. Forme de plus en plus utilisée pour gérer un bien immobilier, présentant notamment certains avantages fiscaux, elle doit faire cependant l'objet d'une gestion rigoureuse en particulier pour ses règles de fonctionnement. Sous peine de désagréments pour les associés de la SCI en question. Ce livre s'adresse à tout type de lectorat.



La SCI

PF1448

Je désire recevoir le livre *La SCI* au prix de 29 € l'unité + 4 € de frais de port.
• 29 € + 4 € = 33 €
Ci-joint mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de Réussir - 2, avenue du Pays de Caen - Colombelles - 14902 Caen cedex 9.
Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Ville.....Code postal






Un aléa climatique et ce sont vos rendements qui chutent ou bien une culture à ressemer. Comment faire face ?

Avec l'Assurance Climats, nous vous proposons des garanties personnalisées et adaptées à vos risques et protégeons votre compte d'exploitation en vous indemnisant des pertes de rendements après franchises. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Assurance Climats
à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. Document et visuels non contractuels Crédits photos : Shutterstock - Being - Novembre 2014.

Juridique-Fiscal-Social

Droits d'enregistrement et sociétés agricoles

De la constitution à la fin de la vie d'une société, les opérations effectuées au sein d'une société peuvent donner lieu à une formalité d'enregistrement, au service de l'enregistrement du centre des impôts dont dépend la société. Il permet de donner date certaine à un acte sous seing privé et en cas de litige, un acte enregistré a une meilleure force probante qu'un acte non enregistré.
Cette démarche doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date de signature de l'acte. Au-delà, des pénalités de retard peuvent être appliquées, à savoir :
Au-delà d'un mois, une majoration de 10%,
Puis une pénalité par jour de retard de 0,40%.
Présentation des principaux droits d'enregistrement :

Actes et conventions concernant les sociétés	Droit d'enregistrement
Constitution :	
Apport pur et simple (numéraire, meuble et immeuble)	Exonération
Apport à titre onéreux : Meubles	125 €
Immeubles Avec reprise de passif et engagement de conservation pendant 3 ans des titres	Exonération
Sans reprise de passif	5% de l'apport
A une EARL, un GAEC, un GFA ou un Groupement Forestier avec reprise du passif grevant les biens immobiliers	Exonération
Augmentation de capital	
Société soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés	
Apport pur et simple	375 € porté à 500 € si le capital dépasse 225 000 €
Apport à titre onéreux Meubles	125 €
Immeubles Avec reprise de passif	375 € porté à 500 € si le capital dépasse 225 000 €
Sans reprise du passif	5 %
Réduction du capital	
Par annulation, réduction du nominal ou du nombre de titres, suite au rachat par la société de ses propres titres, avec attribution de biens sociaux aux associés, y compris de numéraire	375 € porté à 500 € si le capital dépasse 225 000 €
Cession de droits sociaux	
Parts de GAEC, EARL, SCEA, GFA soumises à l'IR et de toutes sociétés civiles à objet principalement agricole	125 €
Parts de GFA, GFR, GF représentatives d'apports de biens indivis et intervenant entre les apporteurs, leurs conjoints survivants ou ayants-droit à titre gratuit lorsque les apporteurs étaient parents ou alliés jusqu'au 4ème degré inclus	2,50 %du prix de cession
Actions de SA, SAS	0.1 % du prix de cession
Parts sociales de sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions et à l'impôt sur les sociétés	3%, avec un abattement de 23 000 €
Titres de sociétés à prépondérance immobilière	5% de l'apport
Transformation de la société avec continuité de la personne morale	
Sans rendre la société passible de l'IS	125 €
Rendant la société passible de l'IS	5% sur la valeur vénale des apports effectués à titre pur et simple, à la date de la transformation
Dissolution/liquidation	
Dissolution	375 € porté à 500 € si le capital dépasse 225 000 €
Liquidation Boni de liquidation	2.5 % du boni
Mali de liquidation	Exonération

Actes et conventions	Droit d'enregistrement
Baux ruraux:	
Bail à long terme	Exonération
Bail cessible hors cadre familial	Exonération
Enregistrement volontaire des baux dispensés de l'obligation d'enregistrement	25 €
Conventions de mise à disposition	
Convention de mise à disposition de plus de 12 ans	0,70 % du montant de la rémunération
Convention de mise à disposition de moins de 12 ans	25 €
Convention de mise à disposition d'immeubles au profit de la SAFER	Exonération

Virginie Perrin Juriste en droit rural
Cabinet Capec Terravea Membre du réseau Agiragri

Nouveautés

Le Max Spread sur les petites toupies



Crédit photo : L.Vilmond

Claas introduit le système d'épandage large Max Spread sur trois nouveaux modèles, à savoir les modèles portés Volto 60 et 80, succédant aux Volto 58 et 77, ainsi que le modèle semi-porté Volto 1 300 T, remplaçant de la Volto 1 320 T.

Modèle : Volto 60, 80 et 1 300 T
Nombre de toupies : 6, 8 et 10
Largeur de travail : 5,80 ; 7,70 et 13 m

Le Diger pioche jusqu'à 50 centimètres



Crédit photo : L.Vilmond

Travaillant de 25 à 50 cm de profondeur, le Diger de Farmet est un décompacteur composé de deux rangées de dents à sécurité mécanique ou hydraulique, suivies de disques niveleurs (optionnel) et d'un double rouleau à doigts.

Largeur : 3 et 4 m
Nombre de dents : 7 et 9

Le Combigerm évolue



Crédit photo : G. Coisel

Sur son Combigerm, Franquet apporte quelques évolutions au niveau de la construction, avec notamment une épaisseur d'acier plus importante. Au niveau du réglage de la profondeur, l'utilisateur bénéficie d'un système composé de barres de poussée avec des repères visuels. En option, la position du rouleau est réglable hydrauliquement.

Tanco

Une enrubanneuse portée à 3 satellites



Tanco innove avec une machine portée pouvant recevoir deux ou trois satellites et disposant d'un bras de chargement latéral. Montée sur le relevage arrière du tracteur, un chargeur ou un télescopique, l'enrubanneuse VariWrap3 dispose d'un châssis tubulaire d'une seule pièce, offrant robustesse et légèreté. Le chargement latéral utilise un bras animé hydrauliquement équipé d'un rouleau mobile à son extrémité. Ce dernier sert ensuite à la mise en rotation de la balle une fois le chargement réalisé. Deux versions sont proposées : la VariWrap3 Twin à deux satellites et la VariWrap3 Tri à trois satellites. Autre innovation, le coupe-film des satellites travaille de manière verticale, limitant les risques d'arrachement du film. L'ensemble des fonctions est piloté depuis un boîtier RDS, avec notamment une gestion de la vitesse d'enrubannage par des vannes électro-hydrauliques proportionnelles.
Poids de l'enrubanneuse : 900 kg
Diamètre et poids maximal des balles : 1,60 m et 1,2 t
Hydraulique : 30 l/min - **Puissance nécessaire :** 70 ch

M. Portier

▶ Des professionnels à votre service

SARL BOUDOT
FORAGE DBF
Pour particuliers et professionnels
FORAGES GÉOTHERMIE
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES
www.boudof-forage.com
jeanpaul.dandrea@orange.fr
Z.A des Grivelles - 18600 SANCOINS
02.48.77.00.35 ou 06.77.58.36.89

Prestataire de découpe
Bœuf Veau Agneau Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
FILET BRISE-VENT
De l'air sans courant d'air
Notre spécialité : façonnage sur mesure
Delphine BUISSON - 06 84 63 92 41 - J.Paul Clerget 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Record



Crédit photo : L.Vilmond

4 200 tonnes de fumier épandus en 24 h

Un impressionnant convoi a établi en Ukraine un record mondial d'épandage de fumier. Le 31 juillet et le 1er août, New Holland et Brochard ont établi un record d'épandage de fumier avec 4 217 tonnes réparties sur 221,8 hectares. Pour y parvenir, un tracteur articulé T9.615 de 613 chevaux tirait un épandeur à fumier Brochard spécialement conçu pour l'occasion. Doté de quatre essieux, ce dernier affichait une capacité de 50 tonnes, mais il a été chargé à 65 tonnes pour l'événement. Pour le chargement, New Holland avait mobilisé deux télescopiques LM732 dotés d'un godet de 2,5 m3 et une chargeuse articulée W190 attelée à un godet de 3,2 m3. Le record s'est déroulé dans le Nord de l'Ukraine, sur une parcelle de 300 hectares mise à disposition pour la société IMC. Deux chauffeurs français se sont relayés au volant du tracteur autoguidé.

L. Vimond

Idée Cadeau
Dimanche 7 décembre de 9h à 18h
1ère exposition régionale de
MINIATURES AGRICOLES
- 20 exposants collectionneurs et leurs dioramas
- Exposition de jouets Bruder, Universal Hobbies, Rolly Toys, Ertl, Tronico, Siku
Buffet-buvette au profit du téléthon et de la lutte contre le cancer
SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 19/11/ au 25/11/14	Bourg-en-Bresse 25/11/2014	St Christophe-en B. 19/11/2014	National 19/11 au25/11/14
Vaches viande (V)	U		3,90 €	4,10 €	4,03 €
	R	3,53 €	3,60 €	3,72 €	3,60 €
	O	-	3,20 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,15 €
	O	3,00 €	2,70 €	-	2,95 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,56 €
	P	2,32 €	2,10 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,20 €	4,70 €	4,30 €
	R	3,84 €	3,60 €	3,88 €	3,67 €
	O	-	2,85 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30 €	2,53 €	2,45 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 25/11

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	3,54	-	
200-250 kg	-	3,06	2,97	
250-300 kg	-	2,94	2,81	
300-350 kg	-	2,72	2,60	
350-400 kg	-	2,55	2,48	
400-450 kg	-	2,52	2,43	
450-500 kg	-	2,44	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,59	2,50	
300-350 kg	-	2,60	-	
350-400 kg	-	2,50	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,33	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	2,29	
400-450 kg	-	2,46	-	
450 kg et +	-	2,34	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,46	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,00	1,82	-
5 -10 ans	-	1,90	1,71	
+10 ans	-	1,75	1,62	1,46
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,18	1,94s	

Bovins : 1429
Apports satisfaisants. 95% de vendus.

Broutards : Meilleure demande dans toutes les catégories. Vente active et quasi totale à des cours en légère hausse. La grande variété des lots présentés permet de satisfaire les besoins des nombreux acheteurs, aussi bien en lourds pour l'Italie, qu'en légers pour la France ou les pays du Maghreb.

Laitonnes - Génisses 18 mois : Offre réduite ne couvrant pas les besoins. Cours reconduits.

Vaches - Génisses 30 mois : Apports importants. Transactions plus lentes. Cours plus discutés et en léger recul. Malgré tout, seulemnt 6 invendus.

Taureaux : Vente toujours difficile.

Divers : **1 vache culardе 4 ans 766 kg** : 2590 € (3.38) **1 génisse 18 mois formée 451 kg** : 1690 € (3.75)

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/11

Bovins (313)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 360 kg	700 - 900	2,38 - 3,15
370 à 455 kg	930 - 1060	2,31 - 2,57
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
420 à 515 kg	-	-
Laitonnes		
270 à 305 kg	680 - 770	2,32 - 2,63
340 à 390 kg	-	-
Génisses		
365 à 435 kg (16-24mois)	810 - 1000	2,15 - 2,30
530 à 775 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
865 à 960 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	720 - 1090	
Vaches entre deux	1100 - 1330	
Vaches lourdes	1340 - 1680	

Vente rapide en mâles à des tarifs plus fermes pour l'ensemble de la catégorie. Un seul lot invendu.
Meilleure demande en laitonnes à des cours plus soutenus.
Cours stables en vaches malgré des sorties toujours importantes.

Bovins gras : 14
Vaches de viande : 3,25 à 4,06 € Kg de viande.
Demande toujours calmes en bêtes grasses.

Prochain marché bovins le 1er décembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 26/11/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,10	2,90
250 à 300 kg	2,90	2,65
300 à 350 kg	2,71	2,50
350 à 400 kg	2,49	2,35
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,70	nc
250 à 300 kg	2,52	2,30
300 à 350 kg	2,45	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,91	1,78
de 5 à 10 ans	1,86	1,65
+ 10 ans	-	1,51

Broutards, Laitonnes : commerce plus actif dans les veaux inférieurs à 330 kg, voire une hausse plus importante en veaux de moins de 250 kg. Les cours sont péniblment reconduits dans les autres catégories, cours maintenus dans les cours des laitonnes.

Vaches-Génisses : bonne présentation des vaches avec des cours reconduits dans les bêtes de plus de 750 kg en bon état, les cours des vaches plus vieilles, légères ou maigres sont reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/11/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,20 €	2,00 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,15 €	1,90 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,15 €	1,90 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,85 €	-

Tendance : Vente très mauvaise en femelles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 17/11/14 au 23/11/2014*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,60 €	-
350 kg	-	2,39 €	-
400 kg	-	2,33 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,24 €	-
500 kg	-	2,16 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,42 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

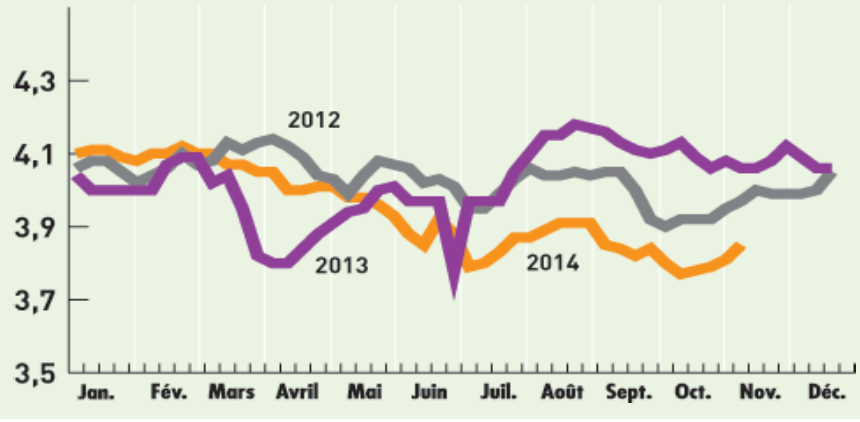
Tendance :
Stabilité dans les animaux de qualité pas trop lourd et vente plus difficile en femelles et sujets lourds.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/11/14 au 23/11/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,70 €	3,54 €			
Races mixte		-	3,27 €	3,25 €	3,21 €	-	
Races lait					-	2,96 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	3,82 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,17 €	3,16 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,18 €	4,02 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,12 €	3,99 €	3,88 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,42 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,08 €	-	-
Races lait				-	2,78 €	2,68 €	2,56 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,55 €	4,34 €	4,07 €	3,94 €			

tendance : Hausse dans les j b du fait d'une offre modérée et plus compliquée en femelles.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/11/14 au 23/11/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,95 €	3,88 €	-	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,85 €	4,22 €	4,13 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,97 €	3,87 €				
Races mixte					3,15 €	3,06 €		-
Races lait						-	2,64 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,88 €	4,73 €	4,24 €	4,05				

Tendances SEM. 48 / 2014

Bovins de boucherie

Les disponibilités dans les abattoirs restent suffisantes, mais souvent composées d'animaux en manque de finition à la sortie d'herbage. La tendance commerciale reste très nettement coupée en deux avec des écarts de prix qui se creusent entre les très bonnes femelles bouchères et la marchandise d'entrée de gamme. Les tarifs se tiennent dans un commerce calme pour les femelles haut de gamme dont l'offre est mesurée à l'approche des concours de fin d'année (Charolles le 6-7 décembre). Les tarifs sont stables dans les Charolaises de qualité bouchère (bien finies) pour la boucherie traditionnelle ou les GMS qui possèdent de vrais bouchers. Dans les allaitantes de choix secondaire, les tarifs se maintiennent pour les animaux de plus de 400kg et correctement finis. La pression est en revanche beaucoup plus forte dans le bétail bas de gamme (souvent très maigre). Dans les laitières, la pression des abattoirs reste très forte sur un marché français toujours largement approvisionné. En jeunes bovins, la réduction saisonnière de l'offre permet un commerce un peu plus régulier avec des cours qui reprennent enfin quelques centimes. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

L'offre est plus abondante avec la rentrée des animaux. Les animaux lourds, bien conformés et avec du potentiel gardent une valorisation régulière alors que la vente s'avère plus difficile pour la grande majorité du cheptel de moyenne qualité. ■

Broutards

Les disponibilités restent importantes avec une qualité d'ensemble assez hétérogène. La demande est plus ferme dans le domaine des mâles légers (-300kg) qui sont recherchés pour l'export ou la repousse. Les très bons mâles Charolais lourds sont reconduits, mais la tendance est baissière dans les lourds ordinaires. En femelles, la commercialisation est plus régulière dans les bonnes laitonnes lourdes alors que l'offre reste suffisante pour les légères. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est assez régulière avec une demande suivie dans les bons veaux Montbéliards. Le placement reste en revanche assez sélectif dans les Frisons, les Abondances ou les Montbéliards plus légers. Dans les bons veaux de race pure ainsi qu'en veaux croisés de qualité, le commerce est fluide avec une bonne tenue cours ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 24 novembre) :
« Confirmation des tendances plus positives de marché. Elles doivent se traduire par une revalorisation plus nette en Jeunes Bovins viande notamment, avec des apports plus limités et une demande de fin d'année plus porteuse en France comme sur nos débouchés traditionnels (Italie, Grèce ..). Les bêtes bouchères devraient suivre, avec un effectif modéré en femelles allaitantes. »

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 novembre)
« Les cours sont un peu plus fermes dans un marché relativement fluide »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 24/11*

Agneaux (1689)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,84 -3,23**	**2,51 - 3,04**
Gras (38-44 kg)	-	**2,76 - 3,17**	**2,46 - 2,73**
Gras (44-50 kg)	-	**2,47 - 3,04**	**2,34 - 2,57**
Gras (+50 kg)	-	**2,48 - 2,62**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (177)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**0,79 - 1,17**	-
(+60 kg)	**1,07 - 1,42**	**0,87 - 1,19**	-
Divers			
Béliers: 68 à 1237 €	**0,89 - 1,28**		
Agneaux maigres : 51 à 98€	**1,90 - 2,82**		
Caprins : 5 à 41€	**0,10 - 0,63**		
Boucs :			

Ovins : 1186
Apports satisfaisants pour la saison.
95% de vendus.
Agneaux : l'offre reste importante, et le niveau de qualité est correct. Les transactions sont rapides. Les cours sont à peu près reconduits dans les extras et en légère baisse dans les second choix.
Brebis : offre d'excellente qualité entraînant une vente complète à des cours en légère hausse.
Béliers-Caprins : cours sans changement en béliers. Bonne demande en bonnes chèvres.
Effectifs : Agneaux : 1008 - Brebis : 144 - Béliers : 10 - Caprins : 21 - Divers : 3

Prochain marché : lundi 08 décembre, aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 17/11*

Ovins : 105	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**110 - 140**	**2,30 - 3,20**
Agneaux gras	-	-
Brebis	**56 - 81**	**0,93 - 1,00**
Béliers	**90 - 115**	-

Aucun invendu.
Vente rapide en agneaux à des cours en hausse.
Cours stables en brebis.

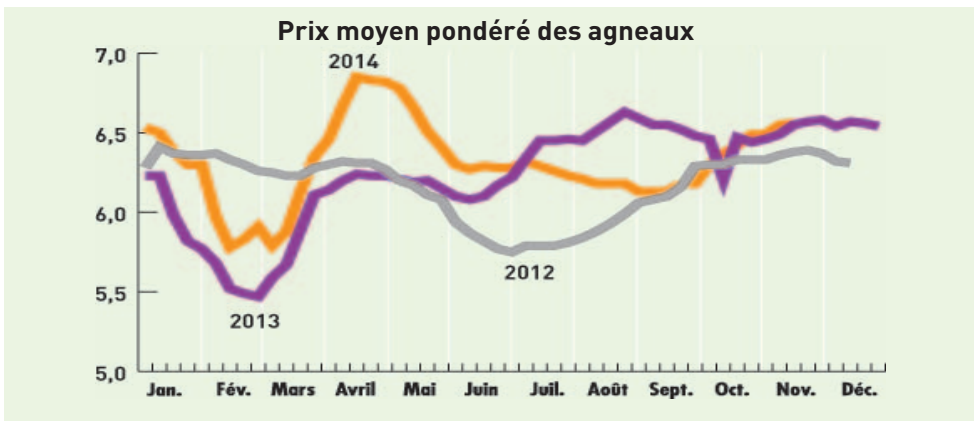
Prochain marché ovins le lundi 1er décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 17/11/14 au 23/11/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,87 €**	**6,57 €**
Couvert	16-19 kg	**6,97 €**	**6,78 €**	**6,48 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**6,10 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer 17/11/14 au 23/11/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,56 €	**6,48 €**	**2,34 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/11/2014 au 23/11/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,77	6,90	6,87	6,19	-	-	-	-
	Var.		0,10	0,03	-0,06				
	R	6,47	6,58	6,48	-	6,94	-	-	-
	Var.	0,05	0,05	-0,07		0,10			
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	6,75	6,65	6,01	-	6,97	6,83	-
	Var.		0,03	0,02	0,05		-0,01	=	
	R	6,50	6,61	6,49	5,90	6,87	6,78	6,59	6,14
	Var.	-0,05	0,04	0,04	-0,07	-0,01	0,02	0,07	0,20
	O	6,79	6,86	6,72	-	6,57	6,48	6,35	-
	Var.	0,25	-0,03	-0,13		0,03	0,04	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	5,40	-		6,10	5,90	-
	Var.						0,10		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : commerce équilibré, conforme à la période de novembre, incompréhensions des rémontées réseau sur les catégories "O". Brebis : commerce stable.
Zone sud : Offre limitée, cours stables.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 41 à 44
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
41-42/2014		**33 500**	**0,219**	-	-	**5**
43-44/2014		-	-	-	-	**4**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 novembre 2014

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 8,70 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 5,00 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

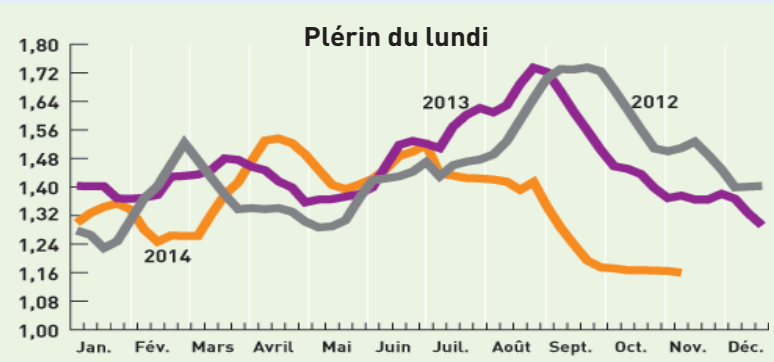
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11918 porcs présentés) *Cotations du lundi 24 novembre 2014*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,160 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 14/11 au 20/11/14*

1,41 €/kg/carcasse euros



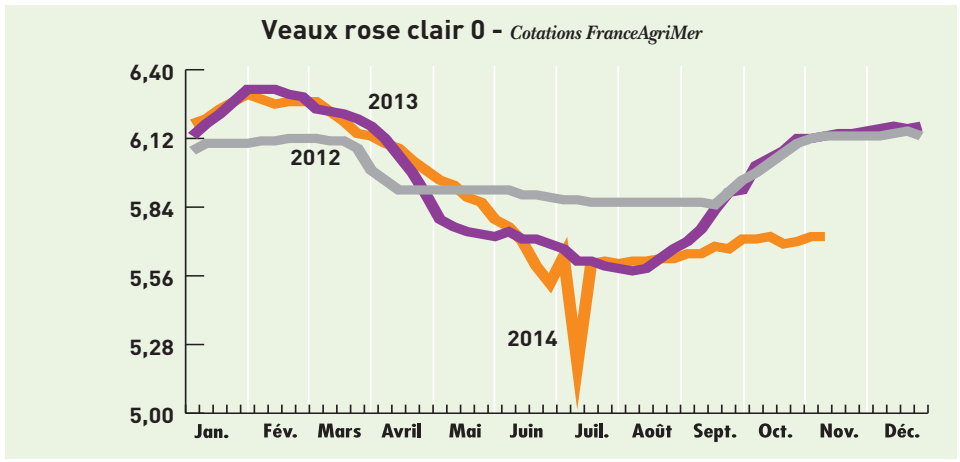
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/11/14 au 23/11/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,36 €**	-	-
U	-	**7,83 €**	**6,61 €**	-
O	-	**5,72 €**	**5,02 €**	**4,07 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 22/11/14 au 26/11/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**127**	**520-605 €**	**250-410 €**	**180-310 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270-330 €**	**230-300 €**	**110-130 €**	**50-70 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**410-520 €**	**320-390 €**	**180-220 €**	**70-100 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-620 €**	**390-450 €**	**230-250 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**1142**	**150-260 €**	**100-180 €**	**40-90 €**	**20-50 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 17/11/14 au 23/11/2014*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,30 €**	**2,25 €**	**1,48 €**	–
Bons	**1,98 €**	**1,78 €**		

Céréales

Marché du 18 novembre 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	5 de nov.	178 à 180	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	nov.-déc.	140	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	63-64 kg/hl	nov.- déc.	150	N C
Sud Côte-d'Or	62 kg/hl	6 de nov.	147 à 148	N C
Nord Côte-d'Or	63 kg/hl	6 de nov.	146	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	nov.-déc.	135 à 140	T C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône			inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		nov.-mars	142	N C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		nov.-déc.	132	A C

POIS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		nov.-déc.	208	NC
Yonne		nov.-déc.	208	NC
Côte d'Or		nov.-déc.	205	NC

FÉVEROLLES	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale		inc.	s C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur NH TS100, 90 cv, 2700 h, vitesse electroshift tbé + tracteur MF 5455, 105 cv, T3 bâti MX an 2009, 3600 H, boîte Dyna 4 toit visioline tbé
✆ 06.87.55.29.38

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyennes densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 480C)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds tracteur Renault 88 avec chargeur année 70 + dessileuse Lucas 1701.
✆ 06 81 64 25 53

38 - Cse retraite vds trac MF 646S Dyna 6, an. 2008, 2600 H, pont av suspendu relevage av2ts, siège pneumatic TBE.
✆ 06 08 47 99 98

39 - Vds tract. Agrotron Deutz 430 K 2600 H 127 cv charg. Quicke 65 godet pince balle ronde 39 000 HT
✆ 06 42 09 96 13

58 - VENDS JD R6190, 2014, 380 h., toutes options, vario autotrac ready active, boule SF 3000 (réf. 480B)
✆ 06 75 86 52 20

67 - Vends Fendt 512 Vario Profi, 125 cv, 300 h, suspension pont avant, cabine suspendue air, relevage avant.
✆ Tél. 06 72 79 23 00

69 - Vd tracteur Renault 7014F fruitier 4 R motrices, an 1987, 9000 heures, TB état.
✆ 06 64 62 49 49

71 - Vds pel. che. Poclain 60, 12 t, 7.600 euros - tra. Fendt Vario 916, 41.000 euros - Fendt 922, profi. Vario, 72.000 euros.
✆ 06 03 42 06 75

74 - AV tracteur MXU100 CASE 2005, bte méca, 4000h, clim, pneus av neufs ar 50 %.
✆ 06 09 23 69 98

Travail sol

58 - VENDS charrue IH 4 corps au prix de 400 euros (réf. 4602)
✆ 06 32 57 04 23

74 - cause cessation vend herse rotative Kuhn, 2,50m, relevage arrière, très bon état.
✆ 04 50 72 60 16 HR

Récolte

01 - Vds MB New Holland CX8050 année 2009 toutes options coupe 6,40 + tracteur NH 8260 année 1999 + telesco JCB 531-70 année 2012 + bec Dominoni 8 rangs à 80 cm année 2004
✆ 06.08.58.52.60

01 - Vds chenilles 6 galets tuile 80 moyeux 8 trous prix 6000 euros
✆ 06.09.22.18.81. ou 06.14.87.74.58

25 - Cause cess. vds faucheuse Fella KM 225, andaineur Kuhn GA 350 1 GM, tapis de sol 2,20 m x 1 m et 2,20 m x 0,85.
✆ 06 24 28 22 33.

52 - VENDS mois. batteuse TX62, année 1998, 4.57 m. de coupe, 2 075 heures batteur plus coupe à colza, parfait état, révisée tous les deux ans, prix : 55 000 € HT, cause retraite (réf. 4705)
✆ 06 86 90 41 95

71 - Vds moissonneuse Claas Dominator 68S, année 2003, 1.700 H, cab., clim., coupe 3,60 m, T. B. état.
✆ 06 49 26 87 26

Traitement

07 - Vends Appareil Traitement Nicolas Tornado maxi 1000l rampe face par face An 2002 Contrôle OK jusqu'en 2018
✆ 06.07.22.14.79

Arbo-viti

21 - VENDS décuveurs Demoisy Premium GP 25 (queue de cochon), état neuf, - 1 photocopieur Rex Rotary MPC 2500 Super G3 (réf. 4801)
✆ 06 07 30 10 92

Distribution

01 - Vds godet Emilye desileur mélangeur distributeur 1,9 m3 cause achat bol très bon état
✆ 06.75.32.24.79

21 - Cause cessation VENDS dessileuse pailleuse Lucas (réf. 4802)
✆ 07 50 36 69 47

58 - VENDS dérouleuse portée avec bras de chargement hydraulique, bon état de marche (réf. 4703)
✆ 03 86 22 27 38

Irrigation

07 - Vends matériel arrosage Irrifrance très bon état. Bas prix.
✆ 04 75 39 30 49 HR

Forestier

26 - Cherche broyeur déchiqueteur avec ameneur hydraulique pour tracteurs agricoles
✆ 04 75 53 64 22

Manutention

39 - Vds griffe à foin an. 2001 Palfinger bras 14 m, prix 8 000 euros. Tank à lait 550 l prix 1 500 euros
✆ 03 84 60 90 74

Trav. publics

26 - Vds mini pelle JCB 8052 5.2 tonnes, 2490 heures, bon état. Cabine, chenille caoutchouc, 3 godets 23000 euros HT.
✆ 06 11 97 23 39

68 - Vends Bulldozer John Deere bulldozer 455 sur chenilles de 1988 en 10T600 avec 4153H, Godet avant, vitres refaites et engins révisé. Prix 10500 euros H.T
✆ 06 86 61 33 39

Agri. divers

01 - Vds 1 cornadis a veaux 4m 8 places 3 de 3m 6 places 3 barrières séparation 4 râteliers muraux de 1m80 6 façades 2 places porte seau 1 vêleuse Vink le tout tbé
✆ 06.72.92.28.70

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - VENDS Ford 7910, 4 roues motrices, tasse avant Bonnel Spire de 2 m., tasse avant Askel, pneus Moirengrai (réf. 4806)
✆ 06 70 29 29 32

26 - Vds chaudière à bois (50c) franco-belge 450 euros à débattre
✆ 04 75 59 60 25

30 - ENCADRER Vds charrues nonstop 2- 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, Benne 8- 12 T.
✆ 04 66 24 26 11

38 - Cultirotor Kuhn EL80N, 2m30 + rouleau arrière 2500 euros rouleau traîné/porte 3 pts 2m / 2 cylindres plein 450 euros.
✆ 06 70 89 78 07
04 76 93 63 57

38 - V. 1 pirouette 2 toupies 1 monte botte 20 m tout démontable 1 collier de chavel et plusieurs autres ornements + 1 Renault 19.
✆ 04 76 59 25 39

38 - Vds charrue Rabe tri nsm claire voie ret. hyd. roue fer 14 - 16 pouce BEG et autre charrue.
✆ 07 86 85 73 46

42 - Vds table inox convient pour labo travail des viandes
✆ 04 77 65 46 08 HR

42 - Vds cse retraite Rotolabour + semoir Sulky 2.50 m aplatisseur Renson desisleuse Audureau avec surélévateur + 2 tondeuses bovin
✆ 06 30 07 51 07

55 - A saisir - Vends matériel Kuhn TBEG, cause cessation laitière, faucheuse FC 303 GC (3 m), faneuse GF 5001 MH (5 m), andaineur GA 4511 GM (4,50 m).
✆ 06 87 29 25 13

69 - Vds déssileuse Jeulin 1,5 m3 année 2002 tapis pignons neufs très bon état prix à débattre.
✆ 06 26 64 25 64

69 - Vds épandeur Héwang 5 T.
✆ 06 58 22 85 63

71 - Achète presse à foin, tracteur 4 x 4, semoir maïs Nodet.
✆ 06 18 50 80 90

71 - Vds 1 pailleuse distri. enrubanage, traînée 5,2 m3, goulotte orient cdes élect. 7.900 euros ht.
✆ 06 75 69 62 04

71 - Promo ratelier, grilles fixes, en stock, 465 euros ht, rotative occ. Kuhn, 2,40 m, révisée, 2.750 euros ht.
✆ 06 75 69 62 04

71 - Prix fin de saison sur fenaison occ. faneuse Krone, 6,40 m, 2.960 euros ht + Deutz 5,50 m, 2.160 euros ht.
✆ 06 75 69 62 04

84 - SERRE-Cherche arceaux de serres de 8 m largeur.
✆ 06 22 37 71 85

89 - VENDS gros pressoir à vis sur roues, atl. tract. vibro et herse 2.50 m., - tombereau pneus (réf. 4805)
✆ 03 86 46 10 88 HR

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique
Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tounet

Elevage

01 - Vds 2 rateliers à suspendre + ratelier pivotant + abreuvoir antigel
✆ 06.98.36.65.15

01 - Vds DAL Westfalia 2 stations salle de traite Diabolo 2x8 TPA compteur à lait en bloc ou détail plateau Mazeron 6m bétaillère 4 bêtes presse moyenne densité New Holland
✆ 06.08.09.92.25

26 - Vds cornadis pour chèvres ou brebis ou agneaux + luzerne cause retraite.
✆ 04 75 63 06 64

26 - Vds machine à traire Delaval 7 postes avec décrochage automatique TBE + dessileuse Lucas 1701.
✆ 06 81 64 25 53

26 - Vds pailleuse dérouleuse Calvet avec surélévateur cause botte carrée.
✆ 04 75 47 25 20 (HR)

26 - Vds matériel avicole pour 10000 poules plein air, pondoir cailleboties, chaîne alimentation dispo.
✆ 04 75 47 25 20 (HR)

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Quad Shineray 250 STXE- an 2011 - 450 km homologué - embrayage et batterie neufs - TBE -1150 euros
✆ 06 63 59 42 03

42 - Vds camion frigo Mascott 120 cv 2002 179 000 km - caisse 2008 - porte viande birail + pendaison sur les côtés TBE - 12500 euros
✆ 06 667 22 47 06

42 - Vds cse retraite Boxer Bétaillère HDI 120 - 8 ans - 53500 km - état neuf - 18800 euros
✆ 06 30 07 51 07

Tourisme

38 - Vds BMW 325 TDS année 1994, 332000 kms TBE.
✆ 06 82 25 60 54

42 - Vds C4 Diesel Virgin Mega - 2007 - 90cv - 130 000 km - radar recul clim auto TBE
✆ 06 73 36 97 18

69 - Audi A3 Streamline 1,6 TDI année 10/2009 km 30300 blanche GO 5 P. état excel. - Prix 15500.
✆ 06 07 04 53 01

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia 2m livraison possible
✆ 06.37.27.73.85

69 - Vds paille de blé bottes carrées stockées à l'abri. FC Poncet - St Laurent de Chamousset.
✆ 06 81 44 66 22

69 - Vends courge muscade 2T. dispo, courge rouge vif 2T dispo. - Tarif selon quantité et période.
✆ 06 62 66 95 65

69 - A vendre poires Louise bonne.
✆ 04 78 45 86 42

Fourrage

01 - Vds foin BR 120x120 regain 2014 à Jassans Riottier
✆ 06.03.46.55.50

03 - Vends foin en bottes rondes 300kg bonne qualité.
✆ 06 86 98 91 85

38 - Vend foin de coupe petites bottes 15 kgs environ, prix suivant quantité.
✆ 06 43 73 68 43

42 - Vds foin et enrubannage 2014 à 100euros/t prix départ
✆ 06 89 02 64 87

71 - Vds foin, regain, enrubannée, bon prix, livraison assurée.
✆ 06 09 97 91 59

Pépinière

67 - Vends griffes d'asperges Herkolim, Cumulus, Vitalim, Thielim, Gijnlim, Backlim, Rapsody, etc... Location planteuse - rigoleuse.
✆ 03 88 70 72 74 ou 06 14 36 28 98

69 - Vds rondins châtaigniers 2 m. pour piquets livrés.
✆ 06 85 07 89 07

Bât. Pro.

42 - Vds hangar agricole métallique St Chamond - 660 m2 - à démonter - 5000 euros à débattre
✆ 04 78 33 00 58

Propriété

21 - VENDS vigne AOC Bourgogne Chatillonnais. mucyn@club-internet.fr (réf. 4704)
✆ 06 99 27 02 19

26 - Vds beaux vergers noyers (12 ans) vers Nyons en pleine évolution belle qualité belle récolte + de 300 pieds surface extensible. Pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 86 85 05 80

58 - VENDS bâtiments agricoles et maison d'habitation, région Nièvre, 58300 Decize (réf. 470B)
✆ 03 58 06 05 75
06 40 05 08 23

Terrain

21 - CHERCHE bois acacias sur pied. (réf. 4701)
✆ 06 99 17 97 55

69 - Recherchons pour développer petit élevage une surface de 2 à 5 Ha secteur Lyon/Vienne.
✆ 06 08 57 67 11

Divers

38 - Prends en pension génisses ou vache race laitière nourri au foin.
✆ 06 07 36 62 88

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc...
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

69 - Vds moteur électrique 3 CV triphasé 380.
✆ 06 11 29 61 82

69 - Jumelage AR pneu 48XM25 - 5 taquets Molcom (10) BE vis à grain diam 100 4 M. sans moteur.
✆ 06 27 68 91 17

69 - Coise vends : 2 pneus neige (Clio avec jantes) neuf servi 1 hiver 155/70 R 13 prix 70 euros + 2 pneus ordinaires - Petite bottes de paille 12 kg environ à 1,30 euros et 6 bottes rondes paille 120 x 120 - 1 rouleau pour enrubannage vert 40 euros environ - 1 transfert de lait à démonter tout inox bon état - 1 évacuateur Albert rampe galvanisé, moteur chaines, poulies roulement pièces détachées.
✆ 04 78 48 44 80

71 - Le memento de L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire est arrivé ! Un agenda, mais aussi le recueil de toutes les adresses et tous contacts utiles, par l'agriculture et la viticulture de Saône-et-Loire. Au prix de 7 euros, ports compris. Courriel : courrier@agri71.fr
✆ 03 85 29 55 29

Location

Agricole

42 - Ch exploi. bovin allaitant en location si possible dep. 42 ou 71 même petite superficie
✆ 06 02 26 89 12

69 - Viticulteur cherche vignes fermage Beauj. vill. - Morgon - Régnié - Brouilly - Fleurie.
✆ 06 87 34 86 77

Offre

Emploi

58 - CHERCHE salarié autonome responsable pour expl. polyculture élevage charolais, limite 03 - 71 - 58, logement sur place, CDI (réf. 470D)
✆ 06 84 14 73 79

Entreprise spécialisée dans la robotique en agriculture
RECRUTE 1 TECHNICIEN
niveau BAC/BTS électrotechnique
pour interventions sur sites départements 21 et 39.
Envoyer CV + lettre de motivation au jounal qui transmettra.

GROUP Nexson
PROCESS SYSTEMS
Pour son usine de Varennes-Vauzelles,
La société NEXSON GROUP **recherche**
Chargés d'affaires (Autocad – Solidworks) et
Chaudronniers-Soudeurs (Tig, Mig, Arc)
Adresser CV et lettre de motivation à NEXSON GROUP
11, rue Joseph Marie Jacquard, **58640 VARENNES –VAUZELLES**
ou claude.foulquie@nexson-group.com

Service

58 - ETA propose battage maïs avec chenille + 4 roues, travail soigné (réf. 4702)
✆ 06 24 72 54 98

89 - ET alentours récolte mais MB New Holland CR9070 6 rangs 75 cm broyeur. ETA Collignon (réf. 4104)
✆ 06 87 49 67 75

Mariage

Rencontre

54 - JH célib. 41 ans, sans enfant, non fumeur, désire rencontrer, JF grande célib. sans enfant, 30-35 ans maxi, sérieuse, dynamique, volontaire, vie campagne, fonder famille si affinité, voiture. Ecrire au journal Le Paysan Lorrain - 5, rue de la Vologne, 54520 LAXOU sous la référence 69258.

89 - Homme 66 ans, céréalier non fumeur, aisé, souhaite rencontrer compagne soixantaine aimant campagne nature pour vie harmonieuse. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (réf. 470C)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

19 - Vend Génisses LIM 20 mois à 3 ans.
✆ 06 79 53 26 73

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA VEND 1 taureau 6 ans, type viande PINTO x GROUCHY, - 4 taureaux de 2 ans URFE, VIRGIL, CABAR et LORSINI, - 10 taureaux de 14 mois UNIBLOC, TOMBAPIC, VIVIERS, VITTOZ, IVMAT des mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 440D)
✆ 06 15 28 77 63 - 03 80 84 33 13

21 - VENDS vaches et génisses pleines, - 1 taureau HBC, IND IBR. (réf. 4807)
✆ 06 17 06 24 93

Vailly sur Sauldre
Vendredi 5 décembre 2014
FOIRE aux TAUREAUX
9h00 - 18h00
sous chapiteau - Route de Barlieu
Animations commerciales - Restauration sur place - Buffet - Buvette

21 - VENDS reproducteurs charolais, vêlage facile. EARL de Jully - Lobreau - Magnien (réf. 4803)
✆ 03 80 90 08 79

25 - RECHERCHE lot de vaches pleines (réf. 480A)
✆ 06 82 66 55 60 - 03 81 50 46 81

25 - A V. plusieurs taureaux 9 à 18 mois déjà pâturés issues IA mères bonnes origines garanties non IPI.
✆ 06 88 90 81 23

38 - Vds génisses MO vêlage déc. à mars mères 9000 kg IA TGS.
✆ 06 08 00 51 46

38 - Vds génisses Holstein prête décembre et mars.
✆ 06 42 00 04 88

42 - Vds très bons taureaux prêts à saillir Holstein rouge et noir, Montb et charolais, livr garantie, poss location
✆ 06 89 30 04 69

42 - Vds taureaux 2 ans veaux reproducteurs 1 an hbc Ibra Gaec Perraud - Vindecy (71)
✆ 06 84 47 56 83

42 - Vds VL Prim Holstein 1re et 2me lactation se situant entre 25 et 35 kg
✆ 06 83 22 30 06 ou 06 75 19 44 12

42 - Vda taureaux Charolais HBC 12 à 20 mois type viande élevage - liv. assurée -Gaec Lapendery
✆ 04 77 65 67 21

42 - Vds taureaux Charolais 13-14 mois diverses origines IA HBC Elevage Plasse
✆ 06 13 23 71 03

42 - Vds vl prim Holstein 1re et 2me lactation se situant entre 25 et 35 kg
✆ 06 83 22 30 06 ou 06 75 19 44 12

42 - Vds cse retraite HBC depuis 40 ans vaches pleines génisses 1 et 2 ans- Villard Bernard
✆ 06 30 07 51 07

42 - Vds taureaux Charol. 18 mois tbo - vel. facile - liv. assurée - Cuisset JM
✆ 04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12

58 - Decize à VENDRE taureaux reproducteurs ind. IBR, toutes garanties sanitaires (réf. 38VB1)
✆ 06 31 37 86 81

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4601)
✆ 06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66

58 - VENDS taureau charolais 7 ans inscrit. GAEC Gauthé au prix de 2 000 € (réf. 4603)
✆ 06 32 57 04 23

58 - VENDS gros taureaux 18 mois + veaux reproducteurs , vêlage facile, TGS, IBR A. EARL Guillien 58800 Epiry (réf. 4706)
✆ 03 86 22 43 36

69 - Achète tte l'année pour engraisser vaches ges. bts. lait. bldes aquitaine ou autre race viande ou cx, dpt 01 69 07 26 38 71 21, règlt assuré
✆ 06 12 96 37 72

69 - Recherche broutards biens formés et vaches charolaises pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Cause retraite vds vaches Mo prêtes ou début de lactation.
✆ 04 78 44 45 01 ou 06 58 05 87 22

69 - Vds vaches en lactation Prim Holstein troupeau inscrit UPRA - CL - Larajasse.
✆ 06 86 47 74 59

69 - Vds vaches PH et MO prêtes et au lait étable CL cause arrêt.
✆ 06 46 37 73 46 ou 06 64 84 11 83

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds génisses, vaches, MO, terme nov-déc, IBRA ok, ISU, élevées, cause retraite.
✆ 03 85 53 93 19 ou 06 23 26 50 05

71 - Vds bons taureaux 2, 3 et 4 ans, HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61 ou 03 85 24 02 61

71 - Elevage limousin vend taureaux 15-20 mois, inscrits HBL ou Non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vds 7 vaches charolaises gestantes, IBRA, vêlage 1er mars-20 avril, pour cause surnombre.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année inscrits HBC. Toutes garanties sanitaires et livraison, indem IBR. GAEC Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55 ou -h06 07 31 03 42

Caprin

38 - Vds bouc cornu chamoisé - Cherche chèvres de garde.
✆ 04 76 71 26 64

69 - Vds boucs 2 ans et demi urgent cause surnombre. Prix 200 euros HT CL.
✆ 06 66 75 42 90

Ovin

71 - Vends agnelles charollaises, bonne origine, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant
✆ 06 08 06 98 65

74 - Vends bélier Thônes & Marthod, 2 ans et demi.
✆ 06 45 93 31 11

84 - Vends 150 agnelles d'un an, race Mérinos.
✆ 06 22 37 71 85

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs.
✆ 06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43 (HR)

42 - Vds porcelets Gascon 8/10 semaines tte année 55 euros HT + x Gasco Duroc - livr. poss. - reproducteur/réservat.
✆ 07 60 16 19 55

Chien

25 - A réserver chiots Beaucerons mère excellente chienne de troupeau + garde, cherche éléments silo en béton + silo à granulés, cherche tracteur Renault 750 MI même mauvais état, vds bineuse à maïs.
✆ 06 30 88 23 26

26 - Vds chiots Montagne des Pyrénées non lof pure race vaccinés pucés, mère 250268601011235, père 250268731090848. Prix 550 euros
✆ 06 47 46 67 10

57 - Vends grands chiots Jack Russell Terrier pucés, vaccinés, vermifugés, extra chasse, disponibles de suite, prix 350 euros. N° de la mère : 250269801120100.
✆ 06 34 52 50 40 - 03 82 33 80 76

69 - Vd chiots Border Collie parent lof 25319 4807 visible au travail bovin ovins, vac., pucé, verm.
✆ 06 23 12 86 58

71 - Vds beau chien de troupeau berger des pyrenees 6 mois, loft, n° 250269400131402 Paray-le-Monial.
✆ 06 30 64 66 94

74 - Vd chiots border collie LOF parents extra troupeau mère N° 25026850039046 disponibles mi décembre 500 euros
✆ 06 74 44 05 03

89 - VENDS chiots M Beauceron 3, pucés, vaccinés nés le 25/08, mère pucée 25026871220253 (réf. 4804)
✆ 03 86 32 20 52

Les offres d'emploi de l'APECITA

AO010801 - HAUTE-SAONE
DIRECTEUR H/F
Etablissement d'enseignement agricole privé. Formation : garant de la pédagogie, élaboration et conduite du projet éducatif, participe aux activités de formation, animation, éducation. Permanent de l'association : animation, relation avec le président, garant du fonctionnement associatif. Gestion de l'établissement : fonction juridique, hygiène et sécurité, gestion financière et budgétaire, management de l'équipe, recrutement. Relations extérieures : promotion de l'établissement. Formation niveau II exigée. Expérience de direction et/ou s'engageant à suivre la formation de directeur. Connaissance du réseau souhaitable. Forte aptitude au management du personnel et à la capacité à déléguer. Compétences affirmées en gestion comptabilité et aspects juridiques. Aptitude de communication avec l'ensemble des acteurs. Force de proposition et capacité d'innovation. Rigueur, autonomie, mobilité et disponibilité. Permis B. CDI. Statut cadre dirigeant avec forfait temps de travail sur emploi à plein temps. Engagement sur 5 ans minimum souhaité. Disponibilité géographique (proximité et mobilité).

AO010791 - HAUT-RHIN
TECHNICIEN POLYVALENT INGÉNIEUR FORESTIER H/F
Coopérative forestière. Contractualisation des achats de bois. Gestion de chantiers exploitation/sylviculture. Documents de gestion. Maîtrise d'oeuvre de desserte. BTS Gestion forestière/Technico Commercial Bois, ou Ingénieur avec expérience terrain. Maîtrise Office + notions en SIG appréciées. Notions d'allemand ou d'alsacien. Rigueur, organisation, bon relationnel. CDI à pourvoir dès que possible. Voiture de service.

AO010820 - JURA
CHARGÉ DE MISSION BIODIVERSITÉ AGRICULTURE H/F
Association d'éducation à l'environnement. Animation du site Natura 2000. Chargé de projets liant Agriculture et Environnement. Réaliser des actions de sensibilisation, de formation et d'animation. Bac+5 en écologie, environnement, aménagement du territoire. Connaissances du dispositif Natura 2000. Aisance relationnelle. Permis B. CDD jusqu'au retour salariée absente. Entrée immédiate.

AO010872 - JURA
CONSEILLER TECHNIQUE D'ELEVAGE H/F
bonnes connaissances techniques et économiques en production laitière. Personne de terrain, motivée, organisée, autonome. Maîtrise des outils informatiques. CDI. Poste à pourvoir au 01/01/2015. Véhicule de service.

AO010855 - COTE D'OR
CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN CREATION ET ENTRETIEN ESPACES VERTS H/F
Entreprise du paysage. Sous la direction du chef d'entreprise, vous assurerez les missions suivantes : Gérer une dizaine de personnes ; Établir les devis ; Organiser les chantiers. Faire respecter la sécurité ; La relation client. De formation supérieure espaces verts ou BTP, vous disposez d'une expérience similaire d'au minimum de 5 ans en tant que chef de chantier ou conducteur de travaux. Salaire : 35 K€ brut/an + véhicule.

AO010958 - DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT
CONSEILLER INSTALLATION TRANSMISSION H/F
OPA. Mise en oeuvre d'actions en lien avec l'installation et la transmission : Repérage ; Gestion du Répertoire Départemental à l'Installation ; Animation de stages et intervention dans les groupes de développement. BAC +5 ou équivalent. Capacité de rédaction, d'expression orale et travail en équipe. Rigueur, autonomie. Permis B et véhicule indispensables. CDD 9 mois. Rémunération selon grille. Prise de fonction dès accord.

AO010880 - BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
INGENIEUR INNOVATION H/F
Pôle de compétitivité agroalimentaire. Accompagner le développement de projets innovants pour les entreprises de notre réseau. Rencontrer nos adhérents et en prospecter de nouveau. Montage et engineering de projets. Conduite, animation de réunion... Bac+5. Connaissance technique ou scientifique. Esprit d'analyse et de synthèse. capacité à animer des groupes de travail. anglais parlé. Permis B + véhicule. Entrée 01/02 max. Salaire 28/32 K€.

AO010933 - JURA
TECHNICO-COMMERCIAL RESPONSABLE DE ZONE H/F
Société spécialisée en nutrition animale et techniques d'élevage. Assurer le suivi et le développement d'un portefeuille clients d'éleveurs utilisateurs. Vous opérerez sur une zone définie, consoliderez et fidéliserez les

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

Agrileader
Génération "tout compris" : qualité, conseil et prix.
SEMENCES DE MAÏS
Le catalogue 2015 vient de paraitre
• 11 nouvelles variétés
• De grandes références Arvalis
À PARTIR de 46€HT la dose
15 doses achetées = 1 dose GRATUITE
Céréales, intervenir dés l'automne :
• Désherbage complet : PUCCINI GOLD, CONSTEL, DEFI, FOSBURI, ALISTER
• Les anti-dicots : BRENNUS PLUS, ARBALETE, MAMUT/COMPIL
• Insecticide + Adjuvant : ALFA PACK 30 et 100 Ha
Colza, anti-graminées racinaires dés l'automne :
• KERB FLO ou LEGURAME PM
Toutes cultures déjà implantées : Antilimaces 5% Métaldéhyde
ENGRAIS : les formules à réserver dès maintenant !
Ammonitrate 34.4 import
Azote soufrée 33,5 + 30 SO3
24 N + 28 SO3, 26 N + 32.5 SO3
26 N + 13 SO3
PROMO NPK 14-05-11 + 34 SO3
13-05-21 + 30 SO3
15-14-10 + 11 SO3
20-06-09 + 29 SO3
POUDRE DE LAIT
Prix en baisse
Demandez notre gamme
NOUVEAU CATALOGUE GÉNÉRAL
www.agrileader.fr
N° d'agrément : BN00363 Pour l'activité Distribution de produits phytopharmaceutiques à des professionnels
N° Azur 0 810 810 837 Prix d'une communication locale

SECOMAT CHAUFFAGE
Neuf et occasion
Fuel, gaz, huile, électricité…
Tel : 05 45 20 51 70
Fax : 05 45 95 11 03
www.secomat.net

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
CUVE ACIER DOUBLE PAROI
30-40-50-60m³
La sécurité d'un grand constructeur CHAROT
la solidité de l'acier

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE
• GARANTIE DECENNALE
• ELEVAGE
• STOCKAGE
• PME-PMI
• CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

STATION DE LANAUD
RACE LIMOUSINE - Ventes aux enchères
3 décembre à 14 h
65 taureaux «ESPOIR»
14 mois - prêts à saillir
à partir de 2 400 €
4 décembre à 10 h
59 taureaux «RJ»
14 mois - prêts à saillir
à partir de 2 800 €
A la fin de chaque vente, un tirage au sort pour gagner 500 € à valoir sur l'achat d'un Espoir et d'un RJ
A votre service INTERLIM
Lanaud - 87220 Boisseuil - Tél. 05 55 06 46 46

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE 239417 | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC 111,00 | PRIX total € TTC
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles. Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAs. Photos non contractuelles

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SCI LE PARISIEN

Société civile immobilière
au capital de 152,45 €
Siège social: 37 Rue Chanson Maldant
21420 Savigny les Beaune
349.584.136 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire a :

- modifié ainsi qu'il suit l'objet social :

«L'acquisition, l'administration, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers».

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

- décidé de nommer Monsieur Jean-Jocelyn Pinoteau, demeurant 37 Rue Chanson Maldant - 21420 Savigny les Beaune, en qualité de gérant, en remplacement de la société GESIP SARL.

Mentions seront portées au RCS de Dijon.

Le Gérant

AL214813419

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : DEC'AUDIO FRANCE
Forme : SASU
Capital : 2 000 euros
Siège : 18 rue Bénigne Derey 21300 Chenôve
Objet : Vente de matériel électronique divers, vêtements, automobile, moto, vélo, gadgets, produits alimentaire, tissus; import export.
Durée : 99 ans
Président : Mme ESSIANE ESSIANE Theorine, 18 rue Bénigne Derey 21300 Chenôve.
La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.
RCS : Dijon

AL214813409

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : SCI CARNOT DELVALLEZ
Siège social : Beaune (21200), 38 Rue Carnot.
Objet social : La propriété, la rénovation, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, d'échange ou apports en société.
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Marc Delvallez 38 Rue Carnot 21200 Beaune.
Clauses relatives aux cessions de parts : Toute cession de parts au profit de tiers, à titre onéreux ou à titre gratuit, doit recevoir l'agrément de l'AGE des associés.
Immatriculation RCS de Dijon.
La Gérance.

AL214813410

HELIAC

SARL au capital de 1 000 €
10 C Rue Paul Verlaine
21000 Dijon

Aux termes d'un assp à Dijon en date du 15/10/2014, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :
Objet social : Ingénierie, études thermiques, Etudes de thermographie du bâtiment, Infiltrométrie, Expertise des pathologies du bâtiment, Formation, Conseil, Réalisation de plans et études techniques dans le secteur de la construction
Gérance : Monsieur Laurent Bernard demeurant 13 rue de Messigny 21380 Asnière les Dijon et Monsieur Alexandre Carchi demeurant 5 rue du Roo 21120 Frenois

AL214813411

Par acte SSP il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : LERY NEGOCE
Capital : 10000 euros
Siège social : 35, rue Principale 21440 Lery
Objet: Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux
Durée : 99 ans.
Gérant: M. Kurt Jean Savard 1 rue Belle Azur 54910 Valleroy RCS: Dijon

AL214813414

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAVIGNY-LES-BEAUNE: Parcelles en nature de terre et jardin classées en NJR. Objectif: Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général environnemental.
14 a 56 ca - Les lumes: BC-113-114-115
La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :
SAINT-ROMAIN : Landes en AOC Saint Romain
84 a 50 ca - 'Le jarron': D- 862(A)- 876(B)- 927- 934- 935(B)- 960
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/12/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL214813426

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 20/11/2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivants :
Dénomination sociale : ISIS BOURGOGNE
Forme : SAS
Siège social : ZI Dijon Saint Apollinaire 97 rue de la Breuchillière 21000 Dijon.
Capital :100 €
Objet : La dispensation à domicile d'oxygène à usage médical, la location, la commercialisation et la vente de tout matériel destiné aux patients à domicile ou à l'hôpital, aux hôpitaux, cliniques, collectivités et aux médecins.
Admission aux assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Présidence : Médical Respiratoire, 60 rue des Belles Feuilles, RCS Paris 508 623 394, représentée par Héloïse Françoise épouse Vanacker
Cession de parts : Les actions ne peuvent être cédées à tiers qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Variabilité : Le capital ne peut être réduit en dessous de 100 euros. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
La Présidente

AL214813417

avis de constitution
Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Maxime Vinatier, Notaire à Paris (75008), 33 Boulevard Malesherbes, le 14 novembre 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : LA FERME de la GIRAUDIERE
Capital : 180 000 euros
Objet : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et notamment d'une propriété située sur la commune de Montrieux-en-Sologne
Siège social : 127C avenue Victor Hugo, 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Gérants :
- Monsieur Guillaume Longuet de la Giraudière demerant 127C avenue Victor Hugo, 21000 Dijon.
- Monsieur Hubert Longuet de la Giraudière demeurant 3 rue Auguste Mayet, 92600 Asnières sur Seine
- Monsieur Loïc Longuet de la Giraudière demeurant 85 rue Falguière, 75015 Paris.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis

AL214813425

CONVOCATION

ELVA NOVIA

Coopérative agricole d'élevage
et d'insémination animale
Rue du Gué Nifette
71150 Fontaines

Convocation de ses délégués de sections à l'Assemblée Générale plénière
Les délégués de sections élus au cours des Assemblées de Sections, sont priés de bien vouloir assister à l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE qui aura le Vendredi 12 décembre 2014 à 10 Heures à la Salle des Fêtes du Foyer Municipal de Gueugnon (71130)
avec l'Ordre du Jour suivant :
- Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire
- Examen et approbation des rapports d'activité, moral et financier - rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/14 - Affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale au Conseil d'Administration
- Pouvoirs à conférer
- Questions diverses

Guy MARTIN
Président

AL214813423

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLICTEAM

SARL au capital de 7800 €,
3 rue Charles Péguy
21850 Saint Apollinaire
434430922 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV en date du 03/11/2014 l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Hammadi Hichem, 3 Rue Charles Péguy, à St Apollinaire et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est à adresser au siège de la société.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL214813365

SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE APPLIQUEE AU COMMERCE

Sigle : STIAC
SAS au capital de 37.500 Euros
Siège social : 29 rue Louis de Broglie
21000 Dijon
330 118 647 RCS Dijon

Suivant décision du 05 novembre 2014, l'associée unique, la société VEGA INFORMATIQUE, SARL à associé unique, dont le siège social est 84 Bis avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay, 331 533 182 RCS Versailles a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société de Traitement Informatique Appliquée au Commerce, par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société de Traitement Informatique Appliquée au Commerce à la société Vega Informatique.
Les créanciers de la Société de Traitement Informatique Appliquée au Commerce peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.
Radiation du RCS de Dijon.

AL214813366

ALIASING SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,46 euros
en liquidation
Siège social : 24, Grande rue
de la Maison Dieu
21330 Laignes
445 408 834 RCS Dijon

Par suite de la dissolution anticipée décidée par les associés, une assemblée générale ordinaire convoquée par le liquidateur Monsieur Daniel Chaslerie, demeurant à Laignes (21330) 24 Grande Rue de la Maison Dieu, s'est tenu au siège social le 27 octobre 2014.
Aux termes d'une délibération de cette assemblée, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL214813396

MORIZOT DYNAMITAGE CONSULT «MDC»

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 12 000 €
Siège : 18, rue du Château, 21121 Etaules
RCS Dijon 341 501 062

Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 novembre 2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-Pierre Morizot, demeurant 18, rue du Château, 21121 Etaules, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Château, 21121 Etaules. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL214813407

LES MAINS D'OR

SARL au capital de 500 euros,
9 rue Paradis 21200 Beaune
793 467 135 RCS Dijon.

Le 20/11/2014 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/11/2014, nommé liquidateur Mme Otel Tania, 13 place au beurre 21200 Beaune et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Dépot au RCS de Dijon.

AL214813413

M.H.C. - MOTORISATION HABITAT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 60 000 euros
Siège social : 66 avenue
du Général De Gaulle
21110 Genlis (Côte d'Or)
530 761 824 RCS Dijon

Selon décisions du 14 Novembre 2014, la société Wimove, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 euros, dont le siège est à Genlis (21110), 66 avenue du Général de Gaulle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 495 355 000, a, en sa qualité d'associée unique de la société M.H.C. MOTORISATION HABITAT CONSEIL, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.
Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce de à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La gérance

AL214813415

MODIFICATION DE CAPITAL

BELL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social
3, rue Devosge 21000 Dijon
794 471 920 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 septembre 2014, le capital a été augmenté de 199.000 euros pour être porté à 200.000 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL214813412

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DE BLANCEY

SCI au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
Château de Blancey, Blancey,
21320 Pouilly-en-Auxois
381 969 500 RCS Dijon

Par décisions des associés du 3 novembre 2014, il a été décidé de transférer le siège social au 11 rue Anatole de la Forge, 75017 Paris, à compter du même jour.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Paris

AL214813369

SCI WEIRIG-FESTUOT

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social
Corgoloin (Côte-d'Or), 41 Grande Rue
Transféré à Corgoloin,
16 Voie Romaine
RCS Dijon (Côte-d'Or)
SIREN 454 020 181

Aux termes d'une décision collective en date du 5 juillet 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de Corgoloin, 41 Grande Rue, à Corgoloin, 16 Voie Romaine, à compter du 11 juillet 2014, et de modifier en conséquence l'article 4 «Siège social» des statuts.

AL214813408

NOMINATION

P F L D

Société Civile Immobilière
au capital de 7.622,45 €
Siège social Beaune (21200),
29 rue de Chorey
348 207 366 RCS Dijon

Aux termes d'un acte reçu par Me SFEZ, notaire à Paris, le 20 novembre 2014, la collectivité des associés a décidé la nomination de Mr Pierre-Philippe Postel dt à Chorey les Beaune (21200), 3 rue d'Aloxe-Corton, en qualité de gérant, en remplacement de Madame Florence Masson, démissionnaire.
L'article 14 des statuts est par conséquent modifié.
Pour avis et mention.

AL214813424

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

ENTREPRISE JEAN DE CASTRO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 244,90 €
Ancien siège social :
101, rue Roland Brouard
58600 Garchizy
Nouveau siège social :
81, rue Roland Brouard
58600 Garchizy
381 792 290 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 30 octobre 2014, l'Associée Unique a décidé à compter du 31 octobre 2014 :
- de nommer Mr Frédéric Gelliot dt à Garchizy (58), Lotissement Pré de la Croix, 44, rue Pierre Guyollot aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mr Jean De Castro, démissionnaire ;
- de nommer Mr Grégory Duval dt à Garchizy (58), 1189, Avenue de la Paix aux fonctions de Directeur Général ;
- de nommer aux fonctions de CAC Titulaire Mr Philippe Bouveau ayant sa résidence professionnelle à Bourges (18), 18, rue Michaël Faraday - Zone Port Sec Nord ;
- de nommer aux fonctions de CAC Suppléant : la société CPB AUDIT sise à Villapourçon(58) Dragne ;
- de transférer le siège social situé à Garchizy (58) du 101 rue Roland Brouard au 81 rue Roland Brouard, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL584813426

Etude de Me Sophie KREICHER, notaire
2, place du Docteur Bondoux
58120 Château-Chinon

SCI NIVOT

Au capital de 5.000,00 Euros
Siège social à Cercy la Tour (58340),
Rue des Clairs Logis
SIREN 529.480.980 RCS de Nevers

Suivant acte authentique dressé par Me Stéphane SANDELLI, notaire en l'Office Notarial de Château-Chinon (58120), en date du 29/10/2014, enregistré au Pôle départemental de Nevers, le 13/11/2014, Bordereau 2014/1330, Case n°1, ext2905, contenant cession de la totalité des parts sociales de ladite SCI NIVOT par M. Laurent Nivot et son épouse, Mme Aurélie Nivot née Ferrain, demeurant alors à Cercy La Tour (58340), Rue des Clairs Logis, au profit de M. Didier Beurrier et Mme Isabelle Beurrier née Besançon, son épouse, demeurant maintenant Cercy La Tour (58340), Rue des Clairs Logis, qui ont été nommés en qualité de co-gérants en remplacement de M. Laurent Nivot et Mme Aurélie Nivot, démissionnaires, à compter

rétroactivement du 16 Octobre 2014, pour une durée indéterminée.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Nevers.
Pour avis.

AL584813510

**Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

SCI CLARA

**Société Civile au capital de 5 000 €
Siège social : 28, Chemin de la Besacerie «La Grippe»,
58130 Saint Martin d'Heuille
791 346 554 RCS Nevers**

Il résulte d'une assemblée générale du 08 novembre 2014, la modification ci-après à publier :
Siège social
Ancienne mention : 27, Chemin du Vieux Vauzelles, 58640 Varennes Vauzelles
Nouvelle mention : 28, Chemin de la Besacerie, lieu-dit «La Grippe», 58130 Saint Martin d'Heuille
Pour avis, le gérant, N. Boin.

AL584813517

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers**

LES FETARDS

**SARL au capital de 3 000 €
Route de la Marche
58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers 539 307 793**

L'AGE du 31.10.2014 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société et a décidé de transférer le siège social de Route de la Marche, 58400 La Charité sur Loire au 58 Rue Camille Barrère 58400 La Charité sur Loire à compter rétroactivement du 13/10/2014, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL584813518

SARL MARC PICAUT

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 31 000 €
Ancien siège social :
8, Rue Daniel Michel
58260 La Machine
Nouveau siège social :
9, Rue du Puits Henri
58260 La Machine
391 868 361 RCS NEVERS**

- Aux termes de l'AGO du 7 novembre 2014, il a été pris acte de la démission de Mme Mireille Prasalek de ses fonctions de co-gérante à compter rétroactivement du 2 novembre 2014 minuit.
- Aux termes de l'AGE du 7 novembre 2014, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 3 novembre 2014 :
* de modifier la dénomination sociale SARL AMBULANCES PICAUT pour adopter celle de SARL MARC PICAUT, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
* de transférer le siège social situé à LA MACHINE (58) du 8 rue Daniel Michel au 9 rue du Puits Henri, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance.

AL584813416

➜ AVIS DE CONSTITUTION

**Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

Avis de constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 05 novembre 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : R. PISCINES
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 20.000 euros
Siège social : 9 bis, route de Paris, 58640 Varennes Vauzelles.
Objet : La vente et l'entretien de piscines, spas, saunas, mobilier de plein air.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : M. Pascal Régnier, dt 25 rue des Artistes, Les Aubues, 58400 Chaulgnes.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Le transfert d'actions est libre entre associés. Toute autre mutation doit être autorisée par décision collective des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis, le Président, P. REGNIER

AL584813430

Par acte sous seing privé en date à Cosne Cours sur Loire le 17 Septembre 2014, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : V H G NEGOCE AUTOS
Objet : En France et dans tous pays, pour les professionnels, les particuliers et tous organismes publics, para-publics, associations de toutes sortes, le négoce de tous véhicules et accessoires.
Siège social : 10, Route de la Côte aux Merles, Villechaud, 58200 Cosne Cours sur Loire
Capital social : 10.000 Euros divisé en 100 actions de 100 Euros chacune
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Président : Monsieur Pascal Fernadez demeurant 10, Route de la Côte aux Merles,Villechaud, 58200 Cosne Cours sur Loire
Admission aux Assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL584813509

FIDUCIAL SOFIRAL

Constitution d'une SCI
Acte sous seing privé en date à Vauclaix du 14/11/2014
Dénomination sociale : SCI DE LA SEIGNE
Siège social : Le Bourg 58140 Vauclaix
Objet social : Gestion d'un patrimoine immobilier
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 4 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Cyril Fourré dt Le Bourg 58140 Vauclaix
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
La Gérance

AL584813513

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers**

Acte sous seing privé en date à Château Chinon du 14/11/2014, Constitution d'une SARL :
Dénomination sociale : CARROSSERIE FCA
Siège social : 21 Route de Lormes 58120 Château Chinon Campagne
Objet social: Carrosserie automobile, tôlerie, peinture, garniture ; Réparation, mécanique générale ; Dépannage toutes distances, caravaning ; Achat et vente d'accessoires, de pièces détachées liés à cette activité ; Prêt de tous types de véhicules et plus généralement toutes les activités et prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 4 000 euros
Gérance : M. Cyril Fourré dt Le Bourg 58140 Vauclaix
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Pour avis La Gérance

AL584813514

➜ CONVOCATION

ELVA NOVIA

**Coopérative agricole d'élevage et d'insémination animale
Rue du Gué Nifette
71150 Fontaines**

Convocation de ses délégués de sections à l'Assemblée Générale plénière
Les délégués de sections élus au cours des Assemblées de Sections, sont priés de bien vouloir assister à l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE qui aura le Vendredi 12 décembre 2014 à 10 Heures à la Salle des Fêtes du Foyer Municipal de Gueugnon (71130)
avec l'Ordre du Jour suivant :
- Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire
- Examen et approbation des rapports d'activité, moral et financier - rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/14 - Affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale au Conseil d'Administration
- Pouvoirs à conférer
- Questions diverses
Guy MARTIN
Président

AL584813527

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AGENCE GUILLOT

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7622.45 euros
Siège social : 18 Rue Hoche
58000 Nevers
326 506 284 RCS Nevers**

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 aout 2014, déchargé Madame Monique Guillot de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 août 2014
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL584813429

EARL RAISON

**Société civile en liquidation
au capital de 339 000 euros
Le Réconfort
58190 Saizy
RCS Nevers N° 434.379.061**



Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2014, la collectivité des associés de l'EARL RAISON a décidé la dissolution de la société à compter du 15 novembre 2014.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Liliane Raison et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 5, rue du Parc 58530 Brèves.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL584813515

EARL LE BATTOIR EN LIQUIDATION

2 Chemin du Battoir et de la Tuilerie
Le Battoir 58400 Champvoux
Capital de 209 710 €
RCS Nevers - 503 956 492

L'assemblée générale réunie le 14 octobre 2014, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Lecourieux Jean-François de son mandat de liquidateur,

donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 30 avril 2014. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL584813519

SHEIER SOLAIRE FRANCE

Société à Responsabilité limitée
avec un capital de 100 000 €
ayant son siège social :
3 rue Auguste Lambiotte
58700 Prémery
514 488 071 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 Novembre 2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur avec effet du même jour, Monsieur Christoph Scheier, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à : 3 rue Auguste Lambiotte 58700 Prémery. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Nevers.

Pour avis

Le liquidateur

AL584813525

MARQUES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 47 259,20 euros
Siège social : Place du Général de Gaulle
58400 La Charité/Loire
RCS Nevers 338 012 172

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 Novembre 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Octobre 2014.

Mr Fernando De Matos Marques est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Le Grand Soury 58400 Champvoux

Toute correspondance devra être adressée au siège de la liquidation ainsi que toute notification d'actes ou documents.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis et mention

Le Liquidateur Fernando DE MATOS MARQUES

AL584813530

MODIFICATION DE CAPITAL

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

INTÉGRATION SERVICES PRESTATIONS INFORMATIQUES I.S.P.I - SARL

au capital de 8 000 euros
Siège social : Les Cherus
58310 St Verain
428 788 145 RCS Nevers

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 30/10/2014

Objet : Augmentation du capital social.

Ancienne mention : Capital social : 8 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 108 000 euros

Pour avis.

AL584813521

NON DISSOLUTION

FINEX LOGISTICS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : 28 rue des Montôts
58000 Nevers
RCS Nevers 789 036 167

Suivant décisions de l'associée unique du 31 octobre 2014, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers

Pour avis, la gérance

AL584813522

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL MORAIS-FERREIRA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Ancien siège social : Le Bourg
58110 Rouy
Nouveau siège social :
17 Bis, Route de Sauvry
58270 Saint Benin d'Azy
451 822 969 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er octobre 2014, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de Rouy (58), Le Bourg à Saint Benin d'Azy (58) 17 Bis, Route de Sauvry, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584813523

NOMINATION

CLINIQUE DU CHATEAU DU TREMBLAY

SAS au capital de 119.977,38 €
Siège social : Le Tremblay (58400)
Chaulgnes
(631 880 192 R.C.S Nevers)

Par décisions du 21/11/2014, l'Associé unique a :

- Pris acte de la démission de M Yannick Chartier de ses fonctions de Directeur Général, effective à compter du 14/11/2014

- Nommé M Ghislain Crassard, demeurant à Aix en Provence (13090) Résidence Le France 1, Bât. B2, 7 avenue Léo Lagrange, en qualité de Président, en remplacement de la société MEDIPSY démissionnaire, à compter du 21/11/2014

Le Président

AL584813524

L'AGO du 12.11.2014 de la société D.D.B., SCI au capital de 1524,49€, la chapelle, 58470 Magny-Cours, 378 349 385 RCS Nevers, a décidé de nommer gérant, Mlle Pitault Béatrice, les roches, 71520 Tramayes, en remplacement de Mr Barat Dominique pour démission. Mention au RCS de Nevers.

AL584813529

DELTA G CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000€
Siège social : 24 impasse des Boirats
58130 Guerigny
519 433 411 RCS Nevers

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2014, l'objet social a été étendu à l'activité de commissariat aux comptes.

L'inscription modificative sera requise auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL584813516

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Fin de location gérance

La location-gérance du fonds de commerce artisanal d'installation de chauffage, plomberie, sanitaire et couverture zinguerie sis 6 Rue Joseph Boigues, 58300 Decize, consentie par acte sous seing privé en date à Decize du 1er Janvier 1997, par Monsieur Alain Legrand demeurant Route des Loges, 58240 Luthenay Uxeloup à l'EURL ALAIN LEGRAND, au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social 6 Rue Joseph Boigues, 58300 Decize, immatriculée au RCS Nevers sous le numéro 410 733 835, a pris fin à la date du 31 Janvier 2014.

Pour avis

AL584813427

J.L. TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 40000 euros
Siège social : La Vigne Dorée
Route de Moulot
58500 Clamecy 408 194 686 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2014, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée Monsieur Pierre Jean Lenoir demeurant à la Poterie 89480 Etais la Sauvin.

Pour avis

La Gérance

AL584813428

CESSION

Etude de Me Sophie KREICHER, notaire
2, place du Docteur Bondoux
58120 Château-Chinon

Suivant acte reçu par : Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à Château-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux.

le 29 Octobre 2014 enregistré au Pôle Départemental de Nevers, le 13 novembre 2014, Bordereau 2014/1330, **Case n°2, ext 2907.**

Cession de fonds de commerce :

M. Laurent Denis Nivot, Boulanger, et Mme Aurélie Ferrain demeurant ensemble à Cercy la Tour (58340 Nièvre) Rue des Clairs Logis.

Nés Monsieur à Autun (71400 Saône-et-Loire) le 10 décembre 1982. Et Madame à Beaune (21200 Côte-d'Or) le 29 avril 1984.

A cédé à :

M. Didier Beurrier, boulanger pâtissier, et Mme Isabelle Besançon demeurant alors à Planchez (58230 Nièvre) Place de la Résistance et ce jour à Cercy la Tour (58340 Nièvre) Rue des Clairs Logis.

Nés Monsieur à Lapalisse (03120 Allier) le 15 juillet 1962. Et Madame à Moulins(03000 Allier) le 14 décembre 1963.

Un fonds artisanal de Boulangerie - Pâtisserie connu sous le nom commercial et l'enseigne de «La Huche à Pain» situé et exploité à Cercy la Tour (58340), Rue des Clairs Logis.

Pour l'exploitation de ce fonds, le Cédant est identifié sous le numéro SIREN 530 944 305.

Prix : Cent Trente Mille Euros (130.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour Quatre Vingt Mille Euros (80.000,00 €)

- aux éléments corporels pour Cinquante Mille euros (50.000,00 €) , payé comptant et quittancé audit acte.

Prise de possession rétroactive à compter du 16 octobre 2014.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Château- Chinon (58120), 2 Place du Docteur Bondoux, où domicile est élu à cet effet, dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584813512

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

THOUARD SERVICES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social
Usy, 89450 Domecy sur Cure
RCS Auxerre 429 618 606

Aux termes d'une délibération en date du 28 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire :

A décidé que la société a pour objet :

- l'isolation intérieure et extérieure, charpente, carrelage, menuiserie, terrassement, étanchéité, peinture, plaquisterie,

- location de matériel sans chauffeur,

- vente et pose de piscines,

- l'entretien, la création et tous travaux et prestations de services, dont la sous-traitance, dans des parcs, jardins et espaces verts ; l'achat et la vente de produits végétaux et autres produits de toute nature se rattachant à cette activité ;

- travaux de maçonnerie générale et couverture ;

- la réalisation de travaux agricoles.

Pour avis, la gérance.

AL894813469

HOLDING FORMATIC

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 10 Rue du Bordeau
89100 Saint Denis Les Sens
RCS Sens 804 811 933

Changement de Dénomination Sociale

L'AGE du 18 novembre 2014 a approuvé le changement de dénomination sociale, qui a été changée de la façon suivante :

Ancienne dénomination : HOLDING FORMATIC

Nouvelle dénomination : FORM'INFO

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

La gérance.

AL894813583

EARL GIRAULT

Société civile
au capital de 116 070 euros
Siège social : 4 A rue de la Liberté
Orgy, 89240 Chevannes
316 001 569 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2014 a décidé de proroger la durée de la société de 50 ans, reportant son terme au 31 août 2068.

Pour avis, la gérance.

AL894813615

Maître Christophe Noël
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

FRANK CATOIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 33 250 euros
Siège social : Ancienne route N 77
89260 Montigny-La-Resle
418 208 617 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une décision en date du 19 novembre 2014, l'associée unique a :

- nommé Monsieur Arnaud Maimbourg, demeurant à Villefargeau (89400) 19 allée des Champbleaux, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Franck Catoire, démissionnaire ;

- changé la dénomination sociale de «FRANK CATOIRE» en «CATOIRE» et par conséquent a modifié l'article 3 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL894813616

DAUDE ET ASSOCIES

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 1 000.00 Euros
Siège social : 43 rue du 19 mars 1962
- ECO PARC
89100 Sens
805 330 420 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2014 :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 4 novembre 2014, aux activités suivantes :

« l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi. »

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 4 novembre 2014, celle suivante : NATHALIE DAUDE.

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL894813633

DAVID VILACA-JML.

SARL au capital de 7700 €.
Siège social: 7 Chemin de la Rivière,
Perrigny 89420 Guillon.
437579774 RCS Auxerre.

Avis L'AGE du02/11/2014 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : VILACA PERE ET FILS.

Modification au RCS de Auxerre.

AL894813634

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par **Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve-la-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle,** le 23 juillet 2014, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Gabriel Louis **Bitouzet**, directeur de production, et Madame Maria Rosaria **Milano**, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à Villeneuve-la-Guyard (89340) 2 Bis rue de la Vallée.

Monsieur est né à Montereau-Fault-Yonne (77130) le 21 août 1957,

Madame est née à Aquaviva delle Fonti (Italie) le 22 décembre 1959.

Mariés à la mairie de La Grande-Paroisse (77130) le 7 octobre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894813640

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DE L'êRABLE.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 22 rue des Charmeaux, 89150 Vallery.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire d'un montant de 7 500 euros.

Gérants : M. êric Sottiaux demeurant à Vallery (Yonne), 22 rue des Charmeaux, et M. Jacky Bouffety demeurant à BELZ (Morbihan), Saint-Cado, 24 rue des Filets.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894813519

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Poilly sur Tholon, en date du 17 novembre 2014, il a été constitué une société à responsabilité à associé unique.

Dénomination sociale : ETA COLLIGNON.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet :les travaux agricoles, les travaux paysagers, la création et l'entretien de jardins, d'espaces verts et tous espaces naturels, l'achat-revente au détail de tous plants, végétaux, matériels et accessoires, produits s'y rapportant, les travaux communaux, l'entretien de berges, banquettes, lisières et bordures.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 12 chemin d'Auxerre- Bleury, 89110 Poilly sur Tholon.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Aurélien Collignon demeurant 4 impasse des petits prés, 89120 Villefranche.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens(Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL894813574

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI HD PM

Capital: 300 euros

Siège: 9 la muratterie 89116 Précy sur Vrin

Objet: Acquisition de biens immobiliers.

Durée: 99 ans.

Gérants: M. Decoux Hervé, 9 la muratterie 89116 Précy sur Vrin et M. Michel Patrick, 5 rue chenevières 89113 Neuilly.

RCS: Sens

AL894813582

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Yannick Alain PAGE** 3 Rue de la Porte d'en Haut 89160 Fulvy. RCS Auxerre 498089432. CIP 3505.

AL894813603

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de la **Sàrl «HOTEL RESTAURANT SAINT-PIERRE»** 5 rue de l'Eglise 89460 Cravant (Hôtel - restaurant). RCS Auxerre 452603228. CIP 3638. Administrateur Judiciaire : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894813593

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl CN DISTRIBUTION** 2 rue du Château 89160 Ancy le Franc (exploitation de tous magasins de vente au détail d'alimentation générale). RCS Auxerre 752146340. CIP 3637. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894813594

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique JE TE MANGE** 41 rue Rouget de l'Isle 89000 Auxerre (restauration rapide, sandwicherie). RCS Auxerre 524481702. CIP 3636. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894813595

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la liquidation judiciaire, avec poursuite de l'activité jusqu'au 15/12/2014, de **Monsieur Michaël LOEWENGUTH** Les Chenons 15 Rue du Patis 89240 Parly (électricité du bâtiment). RCS Auxerre 539387589. CIP 3635. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894813596

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl ADAGE** 4 rue des Boucheries 89000 Auxerre (assistance administrative). RCS Auxerre 752732560. CIP 3634. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL894813597

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl EURO - SECHOIRS** 14 lotissement Les Sablons 89240 Beauvoir (achat, vente, négoce de matériels destinés à l'industrie de transformation du bois). RCS Auxerre 434443248. CIP 3633. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894813598

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, avec poursuite de l'activité jusqu'au 21/11/2014, de **la SARL DO NASCIMENTO José** 13 avenue Haussmann 89000 Auxerre (maçonnerie carrelage). RCS Auxerre 479083180. CIP 3615. Liquidateur : Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL894813599

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Frédéric Maurice Eugène VAUTRAIN** 11 rue Camille Rizier 89390 Ravières. RCS Auxerre 482426277. CIP 3348.

AL894813600

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Dominique Joël RAYER** 1 Ter allée des Champs Galottes 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 507475663. CIP 3347.

AL894813601

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/11/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl METIS EDITIONS** 23 rue d Orléans 89460 Cravant. RCS Auxerre 503740037. CIP 3349.

AL894813602

Par acte SSP du 22/10/2014, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OhanaZen

Objet social : Salon de Bien-être à but non médical et non thérapeutique.

Siège social : 10 Rue Huet Humbert, 89380 Appoigny.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Ortemann Carmen, demeurant 8 l'Allée du Château de Regennes, 89380 Appoigny

Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894813585

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DE LA ROULETTERIE.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural et notamment l'exercice d'une activité avicole.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 8 rue de Sainte-Reine, le Vieux Verger, 89320 Cérilly.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports: Apports en numéraire d'un montant de 7 500 euros.

Gérant : M. Benoît Vallée, demeurant 8 rue de Sainte-Reine -le Vieux Verger, 89320 Cérilly.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres, lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894813587

Avis est donné de la constitution de l'EURL: «Haras de Bagatelle» au capital variable de 1 euro.

Siège social : 23 rue de l'abreuvoir 89260 Fleurigny.

Objet : Négoce, achat vente, pension de chevaux poneys

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Gérant : M. Frédéric Lodenos est désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée.

Pour avis et mention,

Fait à Sommecaise, le 24/09/2012.

Mr Lodenos Frédéric, (gérant).

AL894813589

Par acte SSP du 20 octobre 2014, il a été constitué une Société Civile ayant pour caractéristiques :

Objet : acquisition de terrains, immeubles ou droits immobiliers, la construction d'immeubles, locaux industriels, commerciaux ou d'habitation ; la mise à disposition des biens immobiliers au profit des associés,

Dénomination : Kinésens

Durée : 99 ans

Siège social : 20 rue Henry Collinet 89100 Malay le Grand

Capital : 1.000 euros

Cession et transmission des parts : les parts sociales, qui n'auraient pas fait l'objet d'une préemption selon les modalités définies dans les statuts, ne peuvent être cédées à un tiers non associé qu'avec un agrément donné par décision unanime des associés.

Gérant : Mme Joëlle Francart demeurant 20 rue Henry Collinet 89100 Malay le Grand

La société sera immatriculée au RCS de Sens

AL894813606

Avis est donné de la constitution de l'EURL : «PARFUM DE FLEURS» au capital de 2 000 euros.

Siège social : 61 avenue Jean Jaurès 89400 Migennes.

Objet : Commerce de détails de fleurs, plantes, graines, accessoires et idées cadeaux.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Gérante : Mlle. Elodie Pergola demeurant 15 Grande Rue 89210 Esnon nommé pour une durée indéterminée.

AL894813607

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI HD PM

Capital: 300 euros

Siège: 9 la muratterie 89116 Précy sur Vrin

Objet: Acquisition de biens immobiliers.

Durée: 99 ans.

Gérants: M. Decoux Hervé, 9 la muratterie 89116 Précy sur Vrin et M. Michel Patrick, 5 rue chenevières 89113 Neuilly.

RCS: Sens

AL894813618

Etude de Maître et Romain LENDAIS, Notaire à Villeneuve sur Yonne (Yonne), 8 Quai du Commerce

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 12 novembre 2014, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI VILLALLIANCE.

Le siège social est fixé à : Villeneuve-Sur-Yonne (89500), 31 rue Carnot.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers cogérants sont : Monsieur Philippe Simon demeurant à Armeau (89500), 1 rue de l'Yonne et Monsieur William Troisfontaine demeurant à Villeneuve sur Yonne (89500), 3 boulevard Victor Hugo.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL894813625

Suivant acte sous seing privé du 20/11/2014.

Dénomination : BOURGOGNE FORETS

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 1 Rue Folie Jeannot 89100 Sens

Objet social : Travaux forestiers, négoce de bois, élagage, débardage, paysagiste

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 4 000 €uros

Gérant : Madame Karakus Hulya demeurant 1 rue Folie Jeannot 89100 Sens

L'immatriculation sera faite au RCS de Sens (89).

AL894813626

→ CONVOCATION

CEREPY

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire Du Vendredi 12 Décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Associés-Coopérateurs et Associés non Coopérateurs de CEREPY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 12 décembre 2014 à 14 heures 30 précises**, dans **la salle des Congrès du Parc des Expositions d'Auxerre**, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du Bureau de l'Assemblée,
- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2013,
- Présentation des comptes au 30 Juin 2014,
- Rapport des Commissaires aux comptes,
- Discussion sur les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes,
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Nomination et renouvellement d'Administrateurs,
- Vote des résolutions,
- Questions diverses.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale

Extraordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009,
- Désignation du Bureau de l'Assemblée,
- Modification et mise en conformité des statuts :

. Article 2 : circonscription territoriale .

. Article 14 paragraphe 4 des statuts : critères de souscription du capital et modification corrélative des statuts.

. Article 33 paragraphe 1 : modification des seuils de commissariat aux comptes dans les coopératives et unions des coopératives agricoles.

. Article 29 paragraphe 3 : modification du pouvoir du Conseil d'Administration.

. Article 46 bis : modification de la périodicité de révision.

- Vote des résolutions,
- Questions diverses.

Les Associés-Coopérateurs ont la faculté, à compter du 15ème jour précédent l'Assemblée, de prendre connaissance, aux bureaux de la Coopérative :

- des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,ainsi que :
- des bilan et compte de résultat de l'exercice 2013/2014.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président,

Laurent PONCET

AL894813590

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

FLEURY-LA-VALLEE - fonds occupé - terre

7 ha 98 a 11 ca - Champ marien: ZN-58-59 - La belle pierre: ZN-23-24 - La cornue: ZM-85 - Le cerisier: ZM-59-60 - Les fondies: ZC-63(J)-63(K) - Les grands ormes: ZM-18 - Les mirates: C-827 - Racas: C-289 - Sur la cornue: ZM-48

SAINT-FLORENTIN - terre, jardin et bois-taillis

1 ha 01 a 87 ca - Le haut des perrieres: AC-180-236[195] - Les cagnaux: AB-32 - Les chanteloups: AW-72-74-112 - Les sables: BH-188 - Moulin poulet: BI-79-84-85-88-89-101

TURNY - bois-taillis

14 a 24 ca - Cote de bouquelibots: F-661-776-777-825-1080[816]

AUXERRE(89) - verger à louer par bail rural de 6 ans

43 a 00 ca - 'Les justemons': ZE- 169partie

AILLANT-SUR-THOLON - peupleraie

3 ha 29 a 79 ca - Fontaines saint martin: G-489[379] - Gue blanc: G-262-263-270-273-276-291-482[259]-485[297]-487[283](J)-487[283](K) - Les marais: G-106-126-488[134]-490[97](J)-490[97](K)-491[124](J)-491[124](K) - Les patures: G-336-481[332](J)-481[332](K)-486[329](J)-486[329](K) - Pres de la croix saint jea: G-56

AVALLON - bois

3 ha 13 a 92 ca - Champ poulin: F-186-187 - Cotats des isles de la bau: F-184 (sans bâtiment)

BROSSES - bois

1 ha 08 a 75 ca - Vignes de la vallee gousso: G-549

CHATEL-CENSOIR - bois

2 ha 07 a 60 ca - Le champ gaillard: C-360

ISLAND - bois

34 a 50 ca - Buisson de l aumone: C-89

MASSANGIS - bois

34 a 83 ca - Les zees sud: K-490

TREVILLY - terre

10 a 50 ca - Pres aux bornes: ZE-8

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15 décembre 2014 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894813637

ELVA NOVIA

Coopérative agricole d'élevage et d'insémination animale Rue du Gué Nifette 71150 Fontaines

Convocation de ses délégués de sections à l'Assemblée Générale plénière

Les délégués de sections élus au cours des Assemblées de Sections, sont priés de bien vouloir assister à l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE qui aura le Vendredi 12 décembre 2014 à 10 Heures à la Salle des Fêtes du Foyer Municipal de Gueugnon (71130)

avec l'Ordre du Jour suivant :

- Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire
- Examen et approbation des rapports d'activité, moral et financier - rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/14 - Affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale au Conseil d'Administration
- Pouvoirs à conférer
- Questions diverses

Guy MARTIN

Président

AL894813635

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL ST RENOV

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, Siège social : 100 Rue du Général Dubois 89100 Sens RCS : 539 406 298 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

Le 31/10/2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Il a nommé comme liquidateur monsieur Hoang Tam Nguyen pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 100 Rue du Général Dubois à Sens (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894813565

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 15 A Avenue du Château 89000 Saint-Georges-sur-Baulche

ÎL Ô SPORTS

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 80 000 euros Siège social Rue des Entrepreneurs ZAC de la Petite Ile 89300 Joigny RCS Sens 453 700 221

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 novembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hubert Chevalier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée

dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894813608

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 15 A Avenue du Château 89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SARL BOUDRET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 500 euros Siège 2 rue du Creux du Pont 89420 Savigny en Terre Plaine RCS Auxerre 443 038 617

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation

amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur André Boudret, demeurant 2 rue du Creux du Pont 89420 Savigny en Terre Plaine, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de

liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 rue du Creux du Pont 89420 Savigny en Terre Plaine. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL894813609

EURL YANNICK VILAIN

en liquidation
au capital de 8 000 €,
siège social : 6 Rue du Pont
87800 Chemilly sur Serein,
RCS Auxerre 423 432 087

Le 28/11/2014: la SARL DU CHATEAU DE CHEMILLY au capital de 1 500 €, siège social 20 Rue du Pont 89800 Chemilly sur Serein, RCS Auxerre 752 921 502, associée unique de la SARL YANNICK VILAIN, décide la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, conformément à l'art. 1844-5 al 3 du C. civil à compter du 31/12/2014, les créanciers de la société dissoute peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Auxerre. Dépôt légal RCS Auxerre.
Pour Avis Cc.

AL894813621

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
1 rue de Terre Neuve
ZAC de l'Ecuyère
B.P. 40603
49306 Cholet Cedex

SCEA DES LOMBARDS

SCEA DES LOMBARDS
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 240 000,00 euros
Siège social : Les Lombards,
89110 La Ferté Loupière
RCS Sens 508 746 534

La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «SCEA DES LOMBARDS» réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 octobre 2014, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Suzel FARINOT, demeurant Les Lombards,89110 La Ferté Loupière, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à « Les Lombards » ,89110 La Ferté Loupière. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis,
le Liquidateur

AL894813628

→ TRANSFERT DE SIÈGE

A2B

SAS au capital de 5000 €
Siège social : 55 rue du 89 ème RI,
89100 Sens
790 680 540 RCS de Sens

L'AGE du 03/11/2014 a décidé de transférer le siège social de la société 28 promenade des Champs Plaisants, 89100 Sens, à compter du 03/11/2014, nommer en qualité de Président M. Er Ahmet, demeurant 28 promenade des Champs Plaisants, 89100 Sens, en remplacement de M. Oz Burhan
Mention au RCS de Sens

AL894813581

TRANSPORTS SABIH

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Rue Saint Celse
Les Pichons
89500 Chaumot
790 491 203 RCS Sens

Transfert de Siège Social
Le 20/11/2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société :
du 3 Rue Saint Celse, Les Pichons 89500 Chaumot
au 10 rue Etienne Crozier, Les Pichons 89500 Chaumot
Formalités au RCS de Sens.
Pour avis, la gérance.

AL894813614

Maître Christophe Noël
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur
89100 Sens

LEGRAND THANATOPRAXIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 35, rue du Général Dubois
89100 Sens
502 553 712 RCS Sens

Transfert de siège social
Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2014, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Sens (89) 35 rue du Général Dubois à Sens (89) 10 Bd de la Liberté, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance.

AL894813617

JMG CONSEIL

SARL à associé unique
au capital de 300 €,
Siège social : 1 rue de la Harpe
60240 Chavençon,
RCS Bauvais 529 602 153

Avis.
Aux termes d'une décision du 01.10.2014 de l'associé unique et gérant Monsieur Jean-Michel Gioria demeurant 1 rue de la Harpe 60240 Chavençon, il résulte de 1/transférer le siège social du 1rue de la Harpe 60240 Chavençon au 8 chemin Bûchettes Chamelard 89430 Melisey. En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié.
Dépôt légal RCS Beauvais et Auxerre.
Pour avis, le représentant légal

AL894813620

→ NOMINATION

Le30/09/2014, l'associé unique de la SAS BRIENON RECYCLAGE, capital de 10.000 €, siège social à Brienon S/Armançon (89) 9141, chemin du Boutoir, 529 729 949 RCS Sens, a décidé de nommer des Commissaires aux comptes.
Ancienne mention publiée : CAC : néant ;
Nouvelle mention : CAC TITULAIRE : CABINET MORIZE AUDIT - AuxerreE (89) 19, rue P. Larousse. CAC SUPPLEANT : AUDIT PARTENAIRE CONSEIL - Auxerre (89) 13, rue Théodore de Bèze.

AL894813459

ETABLISSEMENTS R.DENIZOT

SA au capital de 228 673,53 €
Siège social :Aérodrome de Pont/Yonne
89140 Gisy les Nobles
775 718 364 RCS Sens

L'AGO du 30/09/14 a nommé EXCO CAP AUIDIT SARL, 2 rue Jules Emile Zingg 25409 EXINCOURT, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de M. Claude BENTZ, et RINAUDO & Associés SARL, 29, rue du Général Delestraint 75016 Paris aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M Joël Viennet.

AL894813588

→ DÉMISSION

Le 27.10.14 les associés de la SARL MICHEL MATERIAUX ANCIENS, au capital de 16 000 € - siège social : Auxerre (89) 30, rue des Champoulains, 426 920 518 RCS Auxerre, prenant acte de la démission du gérant, ont nommé un nouveau gérant à compter du 27.10.14.
Ancienne mention publiée :
Gérant : M. J.F. Michel demeurant Auxerre (89) 36, rue des Champoulains.
Nouvelles mentions :
Gérant : Mme M.O. Michel demeurant Auxerre (89) 30, rue des Champoulains.

AL894813477

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUDIT PARTENAIRE CONSEIL S.A.R.L.au capital de 306 250 € ayant son siège social: 13 rue Théodore de Bèze 89000 Auxerre RCS Auxerre 414 880 211 : nomination le 21/10/2014 de Mme Peggy Gillet (18 rue de Corcelles, hameau de Tarsul 21110 Izeure) cogérante.
Dépôt légal RCS Auxerre.
Pour avis.

AL894813514

EARL VAN DE CAPPELLE

Société civile au capital de 60 979,61 €
Siège social : Les Laurents,
89560 Courson les Carrières
389 781 220 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2014 a nommé M. Guillaume Van de Cappelle, demeurant à Druyes les Belles Fontaines (Yonne), la Fosse au Prêtre, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

AL894813586

SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Jean-Livier Cabocel
14, rue de la Grange Saint-Pierre
71850 Charnay les Mâcon

SCEA DU DIAPASON

Société civile au capital de 20.000 €
Siège social
2, rue de la Liberté
89160 Jully
790 770 234 RCS Auxerre

Avis de modification de la gérance
La collectivité des associés a accepté la démission de ses fonctions de gérant de M. René Daudan, à la date d'effet du 31 octobre 2014.
Pour avis et mention
La gérance

AL894813610

→ CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 novembre 2014 enregistré à Sens le 20 novembre 2014 Bordereau n°2014/969 case n°2 , la SARL VILLEBLEVIN AUTO SERVICE sise RN6 Petit Villeblevin 89340 Villeblevin, au capital de 7500 €, inscrite au RCS de Sens sous le n° 477 513 048, a cédé à Monsieur Habib Ben ALaya demeurant 19 Route des Gardes 92190 Meudon agissant pour le compte d'une SAS BELLA AUTO SERVICE en cours d'immatriculation au greffe du Tribunal de Commerce de Sens, qui sera au capital de 7500 € et dont le siège sera établi RN6 Petit Villeblevin 89340 Villeblevin, un fonds de commerce de vente de carburants sis et exploité RN6 Petit Villeblevin 89340 Villeblevin, moyennant le prix de 60 000 € payable comptant.
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2014.
Pour les oppositions, domicile est élu à l'adresse du fonds cédé pour la validité et au cabinet de Maître Hussein Makki avocat 50 Rue de Rome 75008 Paris pour les correspondances. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière date de la publication au BODACC.
Pour insertion

AL894813619

Avis de cession de fonds de commerce
Aux termes d'un acte sous seing privé à Poilly sur Tholon (Yonne), en date du 17 novembre 2014, enregistré à Sens le 19/11/2014 bordereau n° 2014/965 case n° 3.
Monsieur Aurélien Collignon, demeurant 4 impasse des Petits Prés, 89120 Villefranche, a cédé à la société ETA COLLIGNON, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 12 chemin d'Auxerre, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens :
un fonds de commerce de travaux agricoles, travaux paysagers, création et l'entretien de jardins, d'espaces verts et tous espaces naturels, d'achat-revente au détail de tous plants, végétaux, matériels et accessoires, produits s'y rapportant, travaux communaux, d'entretien de berges, banquettes, lisières et bordures, exploité 12 chemin d'Auxerre, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon, pour lequel Monsieur Aurélien Collignon est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 513 525 931,
moyennant le prix de mille euros (1 000,00 €) pour les éléments incorporels, de quatre vingt mille euros (80 000,00 €) pour les éléments corporels et de la prise en charge d'un passif d'un montant de soixante quatorze mille neuf cent soixante six euros et cinquante trois centimes(74 966.53 €), soit un prix net de six mille trente trois euros et quarante sept centimes (6 033,47 €).
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 novembre 2014 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 12 chemin d'Auxerre, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon.
Pour unique insertion
Monsieur Aurélien Collignon

AL894813631

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

- ✓ Paiement par carte bancaire
- ✓ Attestation de parution par fax ou mail
- ✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
- ✓ Modèles d'annonces à votre disposition
- ✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02





CALVADOS

Paroles de Jeune Agriculteur

MARAICHAGE

Céréalier dans l'âme, François-Xavier Hupin s'est orienté vers le maraichage pour pouvoir s'installer. Aux portes de l'agglomération de Caen, les terres disponibles sont rarissimes. Le jeune agriculteur mise également sur la valeur ajoutée avec la culture d'asperge.



J'aime

- Le judo
- La chasse
- La pêche

J'aime pas

- Les lapins qui "détruisent mes légumes".
- Le foot : "je regarde les résultats de la coupe du monde, mais je taillais mes tomates pendant France-Allemagne.

Asperges
installation verte en ville

■ Des parents installés en grandes cultures, un bac pro agroéquipement et un BTS production végétale ne prédestinaient pas François-Xavier Hupin au maraichage. Mais l'urbanisation croissante autour de Caen a eu raison de ses projets initiaux. *"Mes parents cultivent 122 hectares, majoritairement en fermage. Ils perdent en moyenne un hectare par an. La ville grignote l'exploitation. Il y a 10 ans, 8 hectares et le corps de ferme ont disparu au profit d'un joli immeuble. Au départ, je souhaitais trouver une cinquantaine d'hectares pour m'installer avec eux sur la ferme familiale… Avec l'urbanisation, il s'agit d'une mission impossible".*

L'urbanisation : un avantage ?

Dans ce contexte, François-Xavier Hupin a choisi de tirer profit de ces inconvénients. Dans ces logements neufs qui se construisent se cache une clientèle de proximité. *"On draine facilement l'agglomération caennaise. C'est l'idéal pour un point de vente directe".*

Outre les clients, le maraichage est également apprécié par la mairie. *"Les élus nous ont rencontrés lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ils se sont engagés à ne pas impacter le maraichage".*



François-Xavier Hupin a 26 ans et s'est installé en 2011. Le jeune homme propose des asperges vertes à sa clientèle urbaine. (VM)

Installé sur 4 hectares

Le jeune agriculteur loue donc 4 hectares. Pomme de terre, salade, courgette, melon, tomates, aubergines, haricot vert, oignons, choux ou épinards : il y cultive un total de 26 variétés différentes. *"Certaines sont juste des produits d'appel"*, précise François Xavier Hupin. En terme de rentabilité, le jeune agriculteur mise sur les asperges vertes. Ils sont seulement six à en cultiver sur le département du Calvados. Ses parents en ont eu l'idée lorsque le grignotage de leurs terres par la ville s'est accéléré. *"Le but était de générer du revenu avec moins d'hectares. À l'époque, mes parents ont visité une ferme des Pays de la Loire et se sont lancés en lisant des bouquins. Ils cultivent 2 hectares d'asperges vertes. De mon côté, j'en ai implanté un".*

L'asperge : un légume haut de gamme

Avec des conditions climatiques normales, l'agriculteur peut espérer 5 à 6 tonnes d'asperges à l'hectare. Le légume est ensuite revendu 5 €/kg en direct. Les prix pratiqués semblent alléchants. Ils sont néanmoins à relativiser avec les charges engendrées par cette culture. En effet, l'asperge nécessite 9 saisonniers à mi-temps pendant les 2 mois de récolte, pour 3 hectares. La majorité du travail est effectuée à la main. *"Et l'implantation coûte 10 000 euros de l'hectare. La plante commence à bien produire à partir de la quatrième année. L'opération sera à renouveler au bout de 5 ans. Car la durée de vie d'une aspergeraie est de 10 à 15 ans",* ajoute François-Xavier Hupin.

Même s'il reprendra sans doute l'exploitation céréalière familiale, l'objectif est de pérenniser l'activité maraichage. *"Quand mon père partira en retraite, j'espère avoir la capacité d'embaucher un salarié à temps plein".*

V. MOTIN

Son exploitation

- 4 hectares, dont 1 ha d'asperges vertes
- 26 variétés cultivées : salade, courgette, melon, tomates, aubergines, haricot vert, oignons, choux ou épinards...
- 1 point de vente directe

François-Xavier Hupin est investi au sein du réseau Jeunes Agriculteurs. "Il faut se battre pour l'installation. Les exonérations MSA ne sont pas négligeables. En revanche, je regrette que les financements JA soient réservés au matériel neuf. Dans le maraichage, les petits engins sont onéreux et l'occasion est une solution. Je regrette aussi d'avoir été obligé d'acheter ma propre cuve à fioul. Facture à l'appui, j'aurais pu utiliser celle de mes parents et confirmer l'indépendance des deux structures".

370 brebis dans les rues de Nevers

La quête de reconnaissance des «seigneurs des agneaux»

C'était l'attraction du samedi 15 novembre, dans le centre-ville de Nevers. 370 brebis appartenant à l'association Past'Horizons ont fait escale devant le Palais des Ducs, en présence du maire de la ville et d'un nombreux public.



Samedi, 370 brebis de Past'Horizons ont investi la Place de la République, devant le Palais des Ducs de Nevers. Elles faisaient une halte médiatique, au gré de leur transhumance hivernale entre Marzy et Challuy.



Au micro, Bernard Girard, président de la future coopérative, a dévoilé au public le triple objectif de Past'Horizons : « vendre les produits du cheptel en circuits courts, entretenir les berges de la Loire et installer des bergers sur un espace-test agricole



Un public nombreux, surtout des familles de citadins, est venu, entre la cathédrale et le petit théâtre, admirer les moutons qui définissaient des cercles ininterrompus dans l'enclos mis à disposition par les services techniques de la Ville.

L'enclos provisoire a été mis en place la veille, jusque tard dans la nuit, par les services techniques de la Ville de Nevers. A midi, les 370 brebis de races Solognote, croisée Solognote et Suffolk, Bizet, Hampshire et Club Forest, entrent en scène, venues de Marzy et en transhumance pour le site d'hivernage de Challuy. Plus de 150 curieux, des citadins en familles pour la plupart, observent et toisent les animaux, qui font escale devant le Palais des Ducs de Nevers, durant deux heures et demie sous un soleil radieux. Au micro, Bernard Girard, le père du projet Past'Horizons, en explique le triple objectif : «*un collectif de bergers pour découvrir le métier et tester son propre projet dans un espace-test agricole, permettant l'entretien des berges de la Loire sur les communes partenaires et valorisant ses produits dans une démarche de circuits courts*».

Créée le 24 août 2013, l'association Past'horizons a obtenu l'agrément du ministère de l'Agriculture en début d'année dans le cadre de l'appel à projet national en faveur des Groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE). Elle possède actuellement un millier de brebis encadrées par quatre bergers itinérants (ndlr : et une chevrière qui produit et vend du fromage) qui parcourent toute l'année 200 km entre le Loiret, le Cher et la Nièvre, se fixent un but de 2000 animaux à la fin 2015 et au-delà de 4 à 5000 animaux avec 10 bergers d'ici 5 ans.

«Nous avons été catalogués»

Au début de l'année prochaine, l'association du début se transformera en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), pour assoir ses ambitions agricoles. En 2014, les cinq bergers ont produit et commercialisé 600 agneaux, la moitié pour la fête de l'Aïd, 30% en vente directe via les AMAP et les paniers solidaires ainsi que grâce à l'appui des communes partenaires auprès de leurs ouailles, et 20% avec le groupement Cialyn. «*L'objectif est de commercialiser 50% en vente directe et 50% à la Cialyn, en l'intégrant parmi nos coopérateurs, au même titre que les bergers, les communes, les bouchers, le Conseil général et la Chambre d'agriculture ? Ce qui nous intéresse, c'est de servir une clientèle locale*» anticipe Bernard Girard dont la fierté, désormais, est d'obtenir une reconnaissance du caractère professionnel et agricole de sa structure. «*Notre projet agricole est certes radicalement différent. C'est un système déconnecté du marché mais viable économiquement, avec une forte exigence environnementale puisque les moutons pâturent sur les bords de Loire et qui permet de mettre le pied à l'étrier à de nouveaux bergers*» confirme Jocelyn Gilaizeau, l'un des associés de Past'Horizons. «*Au début, çà a été très dur, nous étions considérés comme des marginaux. Je suis originaire du Cantal où le pastoralisme est une profession ordinaire mais ici c'est exceptionnel et nous avons été catalogués comme des petits rigolos par la profession et par les banques. La labellisation par le ministère nous a ouvert de nombreuses portes et aujourd'hui c'est incroyable, je suis très fier de notre projet. Personne ne fait çà*» témoigne Bernard Girard.

«Mettre un peu de campagne à la ville»

La reconnaissance passe par l'adhésion du grand public et sur ce plan, l'opération communication de samedi est un succès. «*Cela a permis de mettre un peu de campagne à la ville*» se réjouissait Denis Thuriot, le maire de Nevers, vers 13h, lorsque les curieux ont été invités à venir partager un morceau d'agneau grillé et un verre de l'amitié dans une ambiance musette. Mais la reconnaissance est aussi professionnelle. Derrière les plaques chauffantes, Marcel Cottin, le président de la section ovine de la FDSEA58, et son épouse, découpaient et faisaient cuire la viande ovine, avant de l'offrir à la dégustation. C'est que la ferme Nièvre n'a peut-être jamais tant eu besoin de projets nouveaux, capables de capter de la valeur ajoutée, en installant des hommes et des animaux...

L'avenir du mouton nivernais vient peut-être de trouver là un nouvel élan. D'ailleurs, le président de Past'Horizons est invité à aller témoigner de son expérience, avec Marcel Cottin, le 12 décembre prochain au Congrès de la Fédération nationale ovine (FNO)...

Bernard Girard y voit le début d'une transmission de son savoir-faire, lui qui prendra sa retraite dans cinq ans. Et compte bien faire partager le métier, et la structure, à ses condisciples avant de partir.

EMMANUEL COULOMBEIX